This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FRANCE

ET

LA SAINT-BARTHÉLEMY

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. MEYRUEIS ET COMP.,
Rue Saint-Benoît, 7. — 1855.

Digitized by Google

LA FRANCE

ET

LA SAINT-BARTHÉLEMY

PAR

M. C.-C. SOLDAN

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR

CHARLES SCHMIDT

LIBRAIRIE DE CH. MEYRUEIS ET COMP., ÉDITEURS

RUE TRONCHET, 2

1855

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE DU TRADUCTEUR

Malgré tout ce qu'on a écrit déjà sur la Saint-Barthélemy, les causes de ce grand forfait ne sont pas encore suffisamment éclaircies. Il s'est formé, à cet égard, quelques systèmes traditionnels, diamétralement opposés, qui ont nui singulièrement à la véritable intelligence des faits. De temps à autre on a essayé de résoudre le problème au moyen d'une hypothèse nouvelle; mais loin de se rapprocher du but, on s'en est éloigné encore davantage et on n'a réussi qu'à augmenter la confusion des opinions. Les historiens protestants, surtout en France, croient généralement à la longue préméditation du massacre (1); d'autre part, les écrivains catholiques, qui n'aiment pas trop qu'on en parle, en rejettent la faute sur les

(1) Par exemple M. de Félice, *Histoire des protestants de France*, Paris, 1850, p. 198 et suivantes.

Digitized by Google

huguenots, ou tâchent de diminuer l'importance de ce qu'ils appellent « une action plus célèbre que connue (1). »

Dans cet état de la question, il nous a semblé utile de publier la traduction d'un Mémoire de M. Soldan, professeur à l'Université de Giessen (2). A la suite d'une étude consciencieuse des documents les plus authentiques, M. Soldan est arrivé à la conclusion qu'il n'y a pas eu de préméditation, mais que néanmoins tout le poids du crime doit peser sur Catherine de Médicis, sur Charles IX, et sur le duc d'Anjou, son frère. M. Ranke, dont on connaît le bel ouvrage sur l'Histoire de France au seizième et au dix-septième siècle, pense aussi que la préméditation est très invraisemblable (3).

Nous n'ignorons pas que c'est une tâche un peu ingrate de soutenir cette opinion parmi nos coreligionnaires de France. Chez nous, nier la préméditation de la Saint-Barthélemy, c'est presque commettre une hérésie, c'est amoindrir considérablement l'énormité du crime. Cependant, en lisant le remarquable travail de M. Soldan, on se convaincra facilement que ni la honte de la cour de France qui a accompli le forfait, ni la solidarité de la cour de Rome qui l'a approuvé, ne sont le moins du monde diminuées. Les

(1) *Univers*, 29 août 1854.

(2) *Frankreich und die Bartholomæusnacht*, dans Raumer, *Historisches Taschenbuch*. Leipzig, 1854, p. 79 et suivantes.

(3) Traduit par J.-J. Porchat. Paris, 1854, t. II, p. 307.

Digitized by Google

personnes qui ne croiront pas pouvoir adopter le point de vue de l'historien de Giessen, lui rendront au moins la justice d'avoir avancé la solution du problème, en le dégageant de beaucoup de considérations qui ne contribuaient qu'à l'embrouiller.

On sera peut-être étonné du luxe de citations dont ce Mémoire est accompagné. Voici ce que M. Soldan fait observer à cet égard : « Pour étudier la question de la Saint-Barthélemy, il est indispensable, non-seulement d'appuyer la combinaison des faits sur les documents eux-mêmes et d'en montrer la succession chronologique, mais aussi d'avoir égard à ce qui a été écrit sur la matière, afin de rectifier des erreurs assez généralement accréditées et, autant que possible, d'en indiquer l'origine. C'est ce qui a été fait dans les notes ; on voudra bien ne pas voir une vaine parade d'érudition, dans ce qui n'est qu'un moyen de fournir nos preuves et d'en faciliter au lecteur la vérification. Il ne suffisait pas de donner nos résultats dans le texte, il fallait aussi en montrer la source et les justifier. »

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FRANCE

ET

LA SAINT-BARTHÉLEMY

—

Le 8 août 1570, fut signé le traité de pacification de Saint-Germain-en-Laye, le plus favorable de tous ceux qu'avaient obtenus jusque-là les réformés. Il est vrai que, tout en proclamant un complet oubli du passé et une entière liberté de conscience, cet édit ne permettait encore l'exercice du culte protestant que dans des localités déterminées, et l'excluait de Paris et du séjour de la cour; mais au moins il accordait aux réformés, outre l'admission à tous les emplois et le droit de récuser, en totalité ou en partie, certains parlements dont ils avaient eu à se plaindre, la possession de quatre places de sûreté (La Rochelle, La Charité, Montauban et Cognac), qui ne devaient être remises qu'après deux ans au pouvoir du roi. On s'est souvent demandé ce qui a pu engager la cour à faire ces concessions à un parti vaincu dans deux batailles, si elle

Digitized by Google

n'avait pas l'intention secrète de tromper la confiance des huguenots, afin de frapper plus sûrement, au milieu de la paix, le coup qui devait les anéantir. Peu de temps auparavant, par l'édit de septembre 1568, on avait interdit, sous peine de confiscation et de mort, l'exercice de toute religion non catholique, le pape avait envoyé de l'argent et des troupes, on avait fait la guerre en défendant de ménager les vaincus, on avait triomphé à Jarnac et à Moncontour; tout cela n'a-t-il dû servir qu'à amener une paix imposée par un général, pendu en effigie par arrêt du parlement et à peine rétabli d'une grave maladie, une paix enfin qui, si elle avait été constamment observée, eût placé les réformés plus haut que jamais en France? Est-il possible que Charles IX ait conclu un traité d'une telle importance, à l'insu de ses alliés, du pape et du roi d'Espagne, dont jusque-là l'influence s'était montrée si visiblement dans la politique de la France? Pie V et Philippe II auraient-ils pu consentir à la pacification, si elle avait dû être aussi sincère qu'elle paraissait libérale?

Ces questions ne manquent pas d'une certaine apparence de fondement. Sous l'impression du crime odieux commis à Paris, par l'ordre du roi, dans la nuit et dans la journée du 24 août 1572, et renouvelé pendant plusieurs mois dans le reste de la France, il s'est formé l'opinion que l'édit de Saint-Germain n'a été que le premier moyen d'exécution d'un plan qui devait aboutir au massacre, que les prévenances prodiguées dans l'intervalle aux huguenots, l'élévation de Coligny, le mariage du prince de Navarre, les relations entamées avec l'Angleterre et les Etats protestants de l'Allemagne, l'appui donné à l'insurrection

Digitized by Google

de la Flandre, que tout cela n'a été qu'une ruse hypocrite pour mieux endormir les victimes vouées à la mort. C'est en adoptant ce point de vue, que des écrivains italiens du seizième siècle, tels que Camille Capilupi (1) et Davila (2) ont comblé d'éloges la cour de France ; il n'y a pas, à leurs yeux, de plus grand mérite que l'extermination des hérétiques par quelque moyen que ce soit, ni de plus grand triomphe de l'esprit humain, que celui de la dissimulation et du machiavélisme le plus raffiné. La grande majorité des historiens protestants et français, partant de la même supposition et pleins d'indignation au souvenir du crime, ont flétri énergiquement la conduite de la cour. Les huguenots d'Aubigné et Sully (3) font retomber sur le roi catholique et ses ministres toute l'horreur des faits, tandis que Mézeray (4) et Gabriel Brizard (5), froissés dans leur dignité nationale, n'en accusent que l'étrangère Catherine et son entourage italien. D'un autre côté, il ne manque pas d'auteurs qui, n'admettant aucun rapport de causalité entre la paix de 1570 et la Saint-Barthélemy, doutent de la préméditation de ce dernier acte ; mais là aussi les opinions sont divergentes. L'abbé Caveirac (6), par exemple, pour décharger la religion de sa part de responsabilité au massacre, n'attribue celui-ci qu'à la politique et à des intrigues de cour ; selon lui, il ne s'agissait que d'une proscription brusquement résolue pour se débarrasser de quelques adversaires importuns ; il ne faut s'en prendre qu'à la fatalité des circonstances, si le nombre des victimes a été plus considérable. Contrairement à cette opinion, M. Capefigue (7) veut qu'on n'accuse personne en particulier, et qu'on ne voie dans les meurtres commis dans la capitale et dans les provinces qu'un grand mouve-

Digitized by Google

ment des masses catholiques. Le peuple des rues, des halles, des confréries de la bonne ville de Paris voyait avec indignation combien Charles IX cédait à la politique huguenote de l'amiral Coligny; il frémissait à la vue de ces gentilshommes provinciaux, fiers et sombres, qui venus pour les noces de leur chef, n'allaient pas à la messe et ne se découvraient pas devant les croix; un choc des partis était inévitable; il eut lieu dans la nuit du 24 août. « Se débarrasser des huguenots était une idée familière à la multitude; on avait essayé la guerre, les édits, la persécution; on tenta la tuerie, et il ne faut en accuser personne : le mouvement des partis, un fanatisme d'opinion, furent les mobiles de la Saint-Barthélemy. En révolution, souvent il faut effacer les noms propres pour distribuer le blâme ou l'éloge : les masses seules font le bien et le mal (8) ». Ailleurs le même écrivain ajoute : « Il est impossible de ne pas rester convaincu qu'il n'y avait dans cet événement rien de préparé; qu'une force de choses spontanée, invincible, l'opinion du peuple, obligea Charles IX à sanctionner plutôt qu'à méditer les sanglantes journées. Dans les récits de cette catastrophe on n'a pas assez distingué l'approbation donnée à un fait accompli, et la volonté qui le prépare : l'intervalle est pourtant immense! (9) » Un historien italien, M. Eugène Alberi, de Florence, s'empressa de saisir ce point de vue (10); il fit même un pas de plus; car blessé dans son amour-propre national par Mézeray, qui avait vu dans la Saint-Barthélemy un crime italien, il prit à tâche de prouver la parfaite innocence de Catherine de Médicis. Sismondi (11), au contraire, désapprouve l'interprétation de M. Capefigue; pour lui, la terrible nuit a été la conséquence d'un complot

Digitized by Google

adroitement ourdi depuis la paix de Saint-Germain, peut-être même depuis l'entrevue que Catherine avait eue à Bayonne avec le duc d'Albe, en 1565.

On voit combien peu les historiens sont d'accord, aujourd'hui même qu'aux documents depuis longtemps publiés sont venues s'ajouter des sources manuscrites des plus importantes; M. Capefigue a profité des papiers de Simancas et des registres de l'Hôtel de Ville; M. Alberi a consulté, en outre, les correspondances des ambassadeurs conservées aux archives de Florence; Sismondi enfin a pris connaissance des relations du nonce près de la cour de France, communiquées par Chateaubriand à l'historien anglais Mackintosh.

Cependant la Saint-Barthélemy serait-elle destinée à rester toujours une énigme historique? Nous ne le pensons pas; il n'est pas difficile de se convaincre que, si les trois historiens que nous venons de citer, n'ont pas pu mieux se mettre d'accord que leurs prédécesseurs, malgré l'abondance de leurs sources, la faute n'en est pas tout entière aux faits. MM. Capefigue et Alberi sont sur un terrain solide, aussi longtemps qu'ils repoussent la supposition d'une préméditation de longue date; mais ils s'égarent et se mettent en contradiction avec les documents qu'ils citent eux-mêmes et qu'en partie ils ont été les premiers à découvrir, dès qu'ils ne cherchent les auteurs du crime que dans les rues de Paris et dans les salles de l'Hôtel de Ville, et quand l'historien florentin représente sa trop fameuse compatriote comme pure de tout reproche. Sismondi, d'ailleurs si recommandable, s'est tenu trop peu aux sources originales, il laisse à désirer quant à l'exactitude des détails de temps et de lieu, confond

Digitized by Google

étrangement les motifs des acteurs, mêle à son récit les assertions contradictoires d'historiens de tendances opposées, et empêche ainsi le lecteur de se faire une idée précise de l'ensemble des faits.

Quoique, depuis l'ouvrage de Wachler (12), on ait généralement adopté en Allemagne une opinion plus impartiale, un accord complet n'existe pas non plus parmi ceux des historiens de ce pays qui se sont occupés de la Saint-Barthélemy. Le mérite de Wachler n'est pas précisément d'être arrivé, par une étude plus approfondie du seizième siècle, à un résultat plus positif; c'est plutôt d'avoir insisté de nouveau sur l'importance décisive d'un témoignage depuis longtemps connu, mais d'autant moins apprécié que, pour y ajouter foi, il fallait pénétrer plus profondément dans la situation politique de l'époque. En se fondant sur ce témoignage, Wachler se prononce contre une longue préparation du massacre. Ranke (13) essaye un juste milieu, en accusant Catherine de duplicité; la reine, selon lui, poursuivait avec une persévérance inégale deux directions contradictoires, une politique espagnole et une politique nationale; en secret, et en vertu de sa nature même, elle penchait du côté de l'Espagne, et se laissa finalement entraîner à ordonner la mort des huguenots. Sugenheim (14), éclairé par un examen consciencieux de la situation générale de la France, rejette l'idée d'une préméditation, tandis qu'Arnd (15) la soutient, telle qu'elle l'avait été par Browning (16) et Schiller (17), Lacretelle (18) et Audin (19). Nous ne citerons que comme curiosité l'opinion de M. Guillaume de Schütz (20); cet auteur, fort connu pour ses prédilections ultramontaines, croit avoir découvert que la Saint-Barthélemy n'a pas

Digitized by Google

été un complot *contre*, mais *pour* les huguenots, tramé et exécuté par Catherine de Médicis et Henri de Navarre pour l'extermination du catholicisme. Aucun historien encore ne s'était douté de cette combinaison, imaginée par un homme tellement persuadé de la réalité de ses chimères, qu'il paraît avoir considéré toute étude de la question comme souverainement superflue. M. de Schütz fait, avec une parfaite assurance, la leçon à des écrivains tels que Schlosser, Ranke, Raumer; quant à lui-même, il ne s'est pas même aperçu qu'il confond Henri de Navarre avec son père Antoine, et la chronologie a un si médiocre intérêt à ses yeux, qu'il nous apprend que la reine-mère a basé son intrigue sur le mariage de deux personnes, dont l'une était déjà mariée tandis que l'autre était depuis longtemps morte (21).

Pour ce qui nous concerne, nous nous éloignons tout autant de l'opinion d'un plan d'extermination longtemps prémédité, et poursuivi avec tous les artifices de la dissimulation la plus hypocrite, que de celle qui admet une explosion spontanée des masses populaires, en ne laissant à la cour que le rôle presque passif d'avoir permis ce qu'elle n'aurait pas pu empêcher. A chacun sa part. Nous voyons une cour désunie, sans caractère et sans principes, dénuée de conseil, mais pleine de passions ardentes, agitée en sens divers, hésitant entre les partis religieux aussi bien qu'entre les systèmes politiques, ne cherchant avant tout que la tranquillité et le plaisir, ne s'occupant que du lendemain le plus rapproché, accessible aux impressions du moment les plus opposées, se décidant aussi promptement pour la justice, quand elle promettait un bénéfice facile, que pour le crime le

Digitized by Google

plus odieux, quand il aidait à surmonter un embarras momentané. Instruite par des expériences chèrement acquises et séduite par la perspective de succès futurs, cette cour est résolue, pendant quelque temps, à entrer dans la voie de la tolérance religieuse et de la conciliation des partis, et à suivre au dehors une politique plus nationale; mais il survient un danger qui menace ses relations avec l'étranger, aussitôt on voit reparaître ses hésitations et ses craintes; les opinions se partagent, parce que les intérêts se divisent; les caractères se heurtent, les passions s'enflamment; un assassinat doit trancher le nœud, il ne réussit pas, et les coupables risquent d'être trahis et couverts de honte; le désespoir fait alors inventer à ceux-ci un mensonge énorme, qui excite la prompte colère du roi contre les huguenots tout à l'heure encore si caressés; on soulève les masses pour qu'elles aident à commettre le forfait, et, une fois déchaînées, elles poursuivent leur œuvre de mort, sourdes aux ordres tardifs du roi et de ses conseillers; la cour s'aperçoit que, devant l'Europe indignée, elle doit rendre compte d'un crime immense; confuse et consternée, passant d'une contradiction à l'autre, elle reconnaît enfin que par ses actes elle n'a recueilli que l'opprobre et rallumé l'incendie de la guerre civile.

Tel est le résultat général auquel nous a conduit une étude approfondie des sources, et que la suite de ce mémoire est destinée à justifier. Il est inutile de mentionner dès à présent ces sources; elles seront indiquées à leur place, dans le cours même de notre récit. Les documents tirés de plusieurs grandes archives, publiés dans les dernières années, facilitent singulièrement la tâche de l'historien impartial; rare-

Digitized by Google

ment obligé d'avoir recours à des relations de seconde main, il n'a jamais besoin de puiser à des sources notoirement suspectes. Pour peu qu'on examine les pièces authentiques, on ne sera pas tenté d'invoquer en première ligne l'autorité de Jean de Serres, qui, bien que contemporain, était hors de France, ni celle de d'Aubigné, trop ardent dans ses haines pour être toujours véridique; bien moins encore on s'adressera à Davila, qui confond tout, et auquel on ne paraît avoir accordé quelque attention que parce qu'on supposait faussement qu'en sa qualité de filleul de Henri III et de Catherine de Médicis, il avait dû connaître mieux que personne les intentions et les secrètes manœuvres des partis. De plus, on n'usera qu'avec circonspection des Mémoires souvent inexacts de Tavannes (22), des anecdotes de Brantôme (23), des Mémoires de Marguerite de Valois, de Montluc, et même de ceux de Sully; quant à Mézeray, qui a vécu plus tard, et à Anquetil, qui est plus loin encore des événements, on ne s'en servira plus guère. Nous ne citerons pas même de Thou : pour le fait dont nous nous occupons, il n'est pas témoin lui-même; toutes les sources où il puise sont aussi à notre portée, et bien d'autres encore. Abstraction faite de cela, les auteurs catholiques ont pris l'habitude de récuser son témoignage, comme n'étant pas impartial; comme si lui, qui n'était pas protestant, avait dénaturé les faits en faveur des protestants! Si l'étude des documents authentiques le justifie pleinement de ce reproche, et s'il lui est arrivé ce qui arrive aux meilleurs, s'il a commis quelques erreurs de détail, cette même étude nous préserve de nous tromper avec lui.

Digitized by Google

Avant tout, il importe d'examiner la question : La cour était-elle sincère, en donnant l'édit de Saint-Germain ? Consultons d'abord les historiens contemporains sur les motifs qu'ils prêtent au roi lorsqu'il signa cette paix. Tavannes allègue le mauvais état des troupes et leurs pertes dans la dernière campagne ; la jalousie qu'inspiraient au roi les succès militaires de son frère, le duc d'Anjou ; les avis perfides des conseillers qui avaient gagné la confiance royale (24). Suivant Brantôme, Tavannes lui-même aurait conseillé la paix, pour ne pas mettre à une plus longue épreuve la fortune déjà chancelante du duc d'Anjou (25). Capilupi pense que le roi ne se sentait plus assez fort pour continuer seul la guerre contre les huguenots, soutenus par l'Angleterre et par l'Allemagne protestante, à une époque où les secours de Rome et de l'Espagne, occupées des préparatifs d'une guerre contre les Turcs, menaçaient de faire défaut (26). Jean de Serres suppose que la paix a été hâtée par le mariage projeté de Charles IX avec la princesse autrichienne Elisabeth (27). Ailleurs, enfin, on parle de l'affaiblissement des partis, du manque d'argent, du besoin de repos (28).

Tout cela, il est vrai, pouvait faire désirer une paix momentanée, et cependant on aurait pu nourrir l'arrière-pensée d'une plus facile extermination des protestants, par un coup de main frappé en temps opportun : aussi Brantôme et Capilupi ne séparent-ils pas ce projet des motifs par eux allégués. Mais ni les témoignages des historiens, ni l'indication de circonstances plus ou moins urgentes ne suffisent pour y fonder un jugement positif sur les intentions bonnes ou mauvaises de la cour. Ce qui seul peut nous éclai-

Digitized by Google

rer à cet égard, c'est l'examen de la position de la France vis-à-vis du pape et de l'Espagne, pendant et après la conclusion de la paix. Pie V avait été l'auteur et le plus ardent promoteur de la guerre; il avait voulu qu'elle fût une guerre d'extermination du protestantisme; il avait défendu à ses soldats de faire grâce aux vaincus. L'Espagne, à son tour, avait posé comme condition de son appui le refus de traiter avec les hérétiques. Dans ce sens, Charles IX avait publié l'édit de septembre; de nombreux protestants avaient été pendus, leurs biens confisqués, leurs temples démolis. Un changement remarquable est amené par la paix nouvelle : les ordonnances pénales sont abrogées, les hérétiques rentrent dans leurs droits civils, ils jouissent pour leur culte de plus de liberté que jamais jusque-là. Si, en désespérant de vaincre complétement les huguenots dans la guerre, la cour n'a accordé la paix que pour mieux préparer un coup destiné à les frapper dans l'ombre, il serait difficile de croire qu'on l'eût conclue sans s'entendre avec l'Espagne et avec le pape; et en effet, en Angleterre, on a cru pendant quelque temps à cette entente (29). Mais si celle-ci n'a pas eu lieu, si au contraire la cour était sincère, elle s'exposait nécessairement à une rupture avec les deux puissances catholiques, et la paix devra être attribuée à un changement dans tout le système politique de la France.

Effectivement, cette rupture, ce revirement dans la politique française, sont confirmés par des témoignages si sûrs, que l'opinion de la longue dissimulation et des calculs perfides de la cour doit définitivement s'écrouler. La paix de 1570 est l'application du système des *politiques* ou du *tiers parti*, qui, représenté par Mont

Digitized by Google

morency, Damville, Cossé, Biron et d'autres hommes considérables, prédomina pendant quelque temps en France et inspira au roi des résolutions plus sages. Lorsque ce système fut renversé dans des intérêts purement personnels, sans aucune préméditation, par surprise du roi, c'est alors que par la cour de France seule, à l'insu et sans la participation des puissances étrangères, fut résolu et exécuté le crime du 24 août.

Tout Français catholique, pour peu qu'il eût le sentiment de l'honneur national, devait voir avec chagrin combien, depuis la paix de Cateau-Cambrésis, Philippe II abusait de son influence sur la cour. En France, la Réforme avait fait de grands progrès; elle avait des partisans jusque dans les classes les plus élevées; les sympathies qu'elle inspirait étaient trop énergiques pour pouvoir être anéanties par la force matérielle. Philippe insistait sans cesse, et avec hauteur, pour qu'elle fût exterminée; son ambassadeur s'opposait à chaque édit en faveur des protestants, à chaque traité de paix avec eux; partout il avait des agents, partout il s'appliquait à fomenter la discorde. La minorité du roi, les luttes entre la reine mère, les Bourbon et les Guise, la vénalité de beaucoup de courtisans facilitaient singulièrement ces intrigues. On peut douter que la première guerre de religion eût éclaté, si les promesses trompeuses de l'Espagne n'avaient pas rapproché du triumvirat le faible Antoine de Navarre; qui sait même si, les partis étant déjà sous les armes, cette guerre n'eût pas été évitée par l'intervention, cette fois sincère, de Catherine, sans la menace de Philippe II de considérer comme un cas de rupture toute concession en faveur de la liberté

Digitized by Google

religieuse? Trois guerres civiles avaient successivement déchiré le sein de la France; les plus belles provinces du pays avaient été ravagées par des mercenaires italiens, espagnols, allemands, anglais, suisses; ses finances étaient ruinées, et ses meilleures forces divisées; sa politique abaissée au service d'intérêts étrangers : mais aucune défaite n'avait découragé les huguenots; ils étaient aussi résolus que capables d'opposer une longue résistance. C'est Philippe II qui entretenait cet état de misère et de guerre; la France avait encore de vieux comptes à régler avec lui; elle n'avait oublié ni l'humiliation subie par la paix de Cateau-Cambrésis, ni les prétentions du roi d'Espagne au sujet de plusieurs villes de Flandre. Maintenant, que Philippe s'était aliéné les Pays-Bas par son odieux despotisme, et que la terreur inspirée par la cruauté du duc d'Albe retenait seule les populations, qui n'attendaient qu'une occasion pour s'affranchir, maintenant, ou jamais, le moment était venu pour la France de sortir d'une situation indigne d'elle. Les vrais amis de leur pays devaient se demander s'il ne convenait pas de réconcilier les partis religieux au moyen de concessions équitables, de fortifier l'union par des alliances de famille, de se débarrasser de l'influence espagnole, de chercher des alliés ayant les mêmes intérêts, de soutenir les Pays-Bas contre leur oppresseur, pour occuper celui-ci dans ses propres états; d'écouler au dehors ces turbulents que les longues guerres civiles avaient rendus incapables de supporter la paix; de gagner enfin, par-dessus tout, une riche province. Telles étaient les intentions du tiers parti. Selon le témoignage de l'ambassadeur vénitien, ce n'étaient pas des huguenots, mais des catholiques qui,

Digitized by Google

dès la première levée de boucliers des Néerlandais, avaient parlé en leur faveur à la reine mère. Ils lui avaient représenté qu'un prince prudent saisit les occasions que la fortune lui offre : « Vous pouvez vous emparer, sans verser une goutte de sang, de la Flandre, de ce membre naturel de la France; vous n'avez qu'à garantir à ce peuple la même *liberté de conscience* que vous avez accordée à vos propres sujets (30). » A cette époque, Catherine, dominée par d'autres influences, était restée sourde à ce conseil. La troisième guerre de religion ayant éclaté, le chef du tiers parti, le chancelier de l'Hospital, qui l'avait dissuadée, tomba en disgrâce; sa chute fit ajourner, mais non pas abandonner, les projets du tiers parti. A la tête de celui-ci se trouvait, au moment où fut conclue la paix, le maréchal de Montmorency, fils du connétable. Ses vues étaient partagées par Coligny, auquel des adversaires décidés ont rendu le témoignage qu'il ne voulait rien que la liberté de conscience, et que les guerres civiles lui étaient en horreur (31). L'exécution des projets de ces hommes devait rencontrer de grandes difficultés et de grands retards; cependant toutes les choses importantes accomplies en France dans l'espace de deux ans, furent exécutées, ou au moins provoquées et appuyées par Montmorency et ses partisans; rien ne les rebutait dans la poursuite de leur but, et lorsque survint la catastrophe de la Saint-Barthélemy, la France, grâce à leurs efforts, avait déjà fait de grands pas dans la voie de la pacification intérieure et de l'indépendance nationale qui en était la suite.

François de Montmorency, l'aîné des fils du vieux connétable, partageait la bravoure de son père, sans

Digitized by Google

partager son fanatisme. Son orthodoxie catholique n'a jamais été mise en doute ; droit et juste, il ne faisait acception ni de personne, ni de parti ; gouverneur de l'Ile-de-France, il s'opposa, les armes à la main, à l'entrée dans Paris du prince de Condé aussi bien qu'à celle du cardinal de Lorraine. Soldat, il combattait les huguenots ; conseiller du roi, il demandait pour eux la tolérance; pendant la paix, il punissait avec rigueur les violences exercées contre leurs personnes ou leurs biens. Il voulait la France unie et forte ; c'était assez pour le mettre en hostilité avec l'Espagne et avec les Guise. L'ambassadeur de Philippe II écrivit à son maître qu'il devait considérer le maréchal comme le plus redoutable de ses adversaires en France (32). Proche parent des Châtillon, il était mieux placé que qui que ce soit pour faire le conciliateur. Il était secondé par son frère Henri, maréchal de Damville, plus vaillant peut-être que lui, mais d'un esprit moins élevé, sous Henri III le chef persévérant des *politiques*, et après la mort de ce roi un des plus fidèles champions de Henri IV, qui le récompensa par la dignité de connétable. Damville aussi était dévoué à la foi de ses pères : on sait qu'il voulut être enterré revêtu d'un froc de capucin (33). Un frère plus jeune, Guillaume, seigneur de Thoré, s'était également distingué par ses exploits militaires.

Pendant que la guerre durait encore, les frères Montmorency avaient essayé déjà de faire prévaloir leurs principes de modération et de paix. Selon Tavannes, c'est à eux qu'il faut l'attribuer si le conseil tenu après la victoire de Montcontour ne prit pas des mesures plus rigoureuses ; ils ne voulaient, dit-il, ni le triomphe de Coligny, ni sa perte. Le traité de Saint-

Digitized by Google

Germain fut principalement l'œuvre du maréchal, dont l'influence était devenue prépondérante; l'ambassadeur anglais Walsingham fondait sur lui tout son espoir de voir durer la paix. Le 29 août 1570, il écrit au comte de Leicester : « Montmorency, qui a le plus contribué à faire faire la paix, s'insinue de plus en plus dans la faveur (34). »

On le voit donc, c'est sous l'influence du tiers parti que fut conclu le traité de Saint-Germain; ce qui prouve plus évidemment encore que ce traité était sincère, c'est qu'il se fit malgré l'opposition formelle de l'Espagne et du pape. Philippe II n'avait négligé aucun moyen pour faire échouer les négociations (35); après la publication de l'édit, le duc d'Albe prétendit, dans sa colère, que la chrétienté était menacée de dangers graves (36); l'ambassadeur espagnol à Londres demanda même des explications au sujet de bruits qui couraient sur des projets formés contre les Pays-Bas. Pie V qui, après la bataille de Jarnac, avait insisté sur l'extermination complète des hérétiques (« *ad internecionem usque* »), en garantissant l'assistance divine à cette sainte entreprise, avait protesté vivement dès les premières négociations de la paix; il avait exhorté le roi « à diriger toute son intelligence vers la recherche des moyens propres à anéantir les restes de cette guerre intestine, à venger par ses justes armes ses propres injures et celles du Dieu tout-puissant, à restaurer et à consolider pour lui et ses successeurs ce royaume déchiré par la criminelle conspiration d'abominables hérétiques (37). »

Ces exhortations étant demeurées vaines, le pape avait eu recours aux menaces. Voici ce qu'il avait écrit le 23 avril : « S'il est des hommes qui pensent

Digitized by Google

autrement, et qui cherchent à entraîner Votre Majesté dans leur opinion, croyez qu'eux-mêmes se trompent, ou que, corrompus par l'esprit de flatterie, ils trompent Votre Majesté. Quoiqu'ils mettent en avant le faux prétexte de l'utilité générale, ils oublient à la fois la religion catholique et la gloire de Votre Majesté; ils ne révèrent ni Votre Majesté, ni Dieu. Ils devraient cependant songer qu'en faisant la paix, Votre Majesté permet à ses ennemis les plus acharnés de passer de leur repaire avoué de brigandages jusque dans son propre palais; qu'il doit nécessairement en naître mille dangers et des piéges de tout genre, et que, s'il manquait aux hérétiques la volonté de vous dresser des embûches (ce qu'assurément nous ne sommes guère disposé à croire), Dieu lui-même, par un jugement équitable de sa divine providence, leur en inspirerait l'idée, afin que, par ce moyen, il vous punît pour avoir négligé la religion, en vue de votre intérêt particulier. Il est trop clair pour qu'il soit nécessaire de le démontrer par des exemples, combien il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, qui, non-seulement châtie et épure, par les guerres, les mœurs corrompues des hommes, mais encore qui écrase les Etats pour les péchés des rois et des peuples, et les enlève à leurs anciens maîtres pour les soumettre à des maîtres nouveaux (38). »

Ce langage, assez clair pour être compris, n'était pourtant pas encore aussi explicite que plus tard du temps de la Ligue. Dans une lettre du 14 août le pape conjura le cardinal de Lorraine dont la sagesse, comme il dit, dirige le royaume, d'employer toute son autorité pour détourner le coup qui menace l'Eglise (39). Ce fut trop tard; le cardinal ne dirigeait

Digitized by Google

plus l'Etat, et la paix était signée depuis six jours. Tout ce que la cour crut devoir donner au pape, ce fut une assez froide excuse, basée sur la nécessité des faits accomplis, et accompagnée d'une protestation de soumission au saint-siége; les reproches de Pie V devenant plus vifs, on lui répondit que le roi était majeur et pouvait faire ce qui lui semblait bon. Là-dessus le pape se plaignit amèrement aux cardinaux de Bourbon et de Lorraine; il appela la paix un traité honteux, par lequel les hérétiques vaincus ont imposé au roi des lois abominables, infâmes, pernicieuses pour la foi; les deux prélats, et tous ceux qui avaient à cœur les intérêts de l'Eglise, devaient s'engager à une lutte sans trêve contre les ennemis de Dieu (40).

On se tromperait en cherchant à établir un rapport entre ces appels du saint-père et les horreurs commises deux années plus tard. Le cardinal de Bourbon n'a jamais été accusé d'avoir participé à la Saint-Barthélemy; quant au cardinal de Lorraine, dont on ne nie pas la haine pour le protestantisme, il est certain qu'à l'époque de la paix il était sans influence, et que loin d'être l'auteur ou le provocateur des mesures qu'on était habitué à considérer comme les préparatifs de la terrible catastrophe, il en a été bien plutôt le zélé adversaire : cette circonstance suffirait à elle seule pour envisager ces mesures à un autre point de vue.

La position de la cour vis-à-vis des deux puissances, qui avaient été ses alliées, se trouvait ainsi changée par la paix de Saint-Germain; il en était de même de la position respective des partis en France. Le 29 août, Walsingham écrit à Londres : « Montmo-

Digitized by Google

rency est à présent le tout-puissant à la cour, et on lui a rendu le gouvernement de Paris (41). » En même temps il parle du désir personnel du roi de vivre en paix, de son penchant pour les plaisirs, incompatible avec la guerre, de son aversion pour les Guise, qui avaient été les principaux instigateurs des derniers troubles. L'hiver suivant, Charles IX lui-même écrivit à d'Humières, gouverneur de Péronne et ancien confident du roi, que la tranquillité étant rétablie, il songerait à diminuer son armée pour réaliser des économies ; et l'on peut croire que c'est plus qu'une simple formule, si dans cette lettre il remercie Dieu du bon état où sont maintenant les affaires de son royaume (42).

Mais, pourrait-on demander, qu'importe ici l'opinion du roi? On s'est habitué à le laisser disparaître presque complétement derrière sa mère, son frère Anjou et les Guise. Cependant, à l'époque dont nous parlons, sa volonté n'était pas aussi nulle qu'on le pense. Il avait dépassé sa vingtième année, et commençait, dans ses paroles et dans beaucoup de ses actes, à se montrer très jaloux de son autorité royale. A la vérité, il resta faible, sans caractère, incapable d'indépendance, mais il ne voulut plus souffrir qu'on disposât de lui malgré lui, comme cela était arrivé au commencement de la dernière guerre. Pour le mener, il fallut se rencontrer avec ses sympathies ou exciter ses passions ; le système pacifique des Montmorency lui convint, parce que, plus que tout autre, il lui laissa le temps de se livrer à ses bruyantes distractions.

Comme dans beaucoup de localités l'esprit de persécution animait encore les prêtres et le peuple, Charles IX trouva des occasions fréquentes de mani-

Digitized by Google

fester la sincérité de son désir de paix. C'est ainsi qu'il fit rétablir l'ordre à Orange (43), et qu'à Rouen il fit punir par Montmorency les gardes qui avaient insulté et attaqué les protestants (44). En janvier 1571, il chargea le maréchal de Cossé de s'entendre, à La Rochelle, avec Jeanne de Navarre, Coligny et les autres chefs des huguenots, sur quelques difficultés d'interprétation et d'exécution de l'édit de Saint-Germain (45). Tous les griefs qu'il trouvait fondés, il s'empressait de les réparer; ceux qui lui paraissaient manquer de fondement, il les repoussait, mais sans aigreur. Le printemps suivant, il autorisa les protestants à tenir à La Rochelle un synode, où, sous la présidence de Théodore de Bèze, on délibéra sur une union plus intime entre les Eglises, sur des points de discipline et de dogme (46). Pour la nomination aux emplois, Charles ne voulut plus qu'on fît une distinction de culte. Il ordonna au gouverneur de Metz de n'appeler aux fonctions publiques en Lorraine, où l'influence des Guise ne cessait d'être nuisible au protestantisme, que les hommes les plus capables, les plus amis de la paix et de l'ordre, sans s'informer de leur religion (47). Fier de cet état des choses, dont il se flattait d'être l'auteur, il appelait le traité de Saint-Germain « *son traité et sa paix* (48); » souvent il répétait, avec ses jurements habituels, qu'on l'avait trompé en lui disant que les huguenots avaient attenté à sa vie; il les considérait, disait-il, comme de bons et loyaux sujets. Cette conduite n'échappa pas aux soupçons des catholiques moins tolérants; on se scandalisa en le voyant choisir le carême pour faire avec sa jeune épouse son entrée dans la capitale; on y vit avec indigna-

Digitized by Google

tion une preuve de son penchant pour la liberté protestante.

Le duc d'Anjou ne cachait pas le mécontentement que lui inspiraient les actes de son frère (49). Son front était orné des lauriers peu mérités de Jarnac et de Moncontour, où le vieux maréchal de Tavannes avait été obligé de convertir ses fautes en victoires ; sous le titre de patron de l'Eglise, il touchait du clergé de France une pension de 200,000 francs. Comment aurait-il pu voir de bon œil la paix accordée à ses adversaires ? Il traitait les protestants avec colère, et se brouilla à cause d'eux avec le roi. « Ceux que le Roy aimoit, dit un auteur contemporain, sembloyent hays de Monsieur ; ceux que Monsieur aimoit, n'estoyent en apparence guère bien veus du roy (50). » Pour les historiens qui croient à la dissimulation de Charles, ces rapports entre les deux frères entrent dans le plan général de tromper les huguenots (51) ; dans cette supposition, le duc d'Anjou, le caractère le plus repoussant parmi les Valois, qui plus tard dans un moment de trouble intérieur s'est avoué lui-même un des auteurs de la Saint-Barthélemy, joue au moins un rôle qui ne le forçait pas de faire violence à sa vraie nature.

La reine mère, quoique prête à tous les méfaits chaque fois qu'elle les croyait nécessaires ou utiles, trouvait son profit à suivre le système du roi ; son autorité personnelle n'y perdait rien. Elle donnait de bonnes paroles à tout le monde, observait soigneusement les formes, était polie même avec Philippe II, qu'elle aidait à tromper, parce qu'elle éprouvait contre lui un profond ressentiment.

En s'éloignant de l'Espagne, la politique française

Digitized by Google

devait naturellement se rapprocher de l'Angleterre. A cet effet on projeta, immédiatement après la paix de Saint-Germain, le mariage de la reine Elisabeth avec le duc d'Anjou (52). La première idée de ce projet appartient à deux huguenots aussi zélés qu'influents, à l'ancien cardinal Odet de Châtillon, frère de Coligny, et au vidame de Chartres (53). Ces deux personnages séjournaient alors à Londres, dans l'intérêt des affaires de leur parti; peu de temps auparavant ils avaient essayé de recommander à Elisabeth un mariage avec le prince Henri de Navarre (54). Lorsque Catherine reçut les secrets avis de Châtillon, qui promettait un succès assuré, elle s'empara vivement de cette idée; mais toute désireuse qu'elle était de trouver des couronnes pour ses fils, elle éprouvait quelque méfiance à l'endroit de la capricieuse reine d'Angleterre, qui venait d'éconduire, après de longues négociations, l'archiduc Charles d'Autriche, comme d'autres avant lui. Toutefois l'ambassadeur français à Londres, La Mothe Fénelon, fut chargé de prendre en main la conduite de cette affaire; on lui recommanda d'agir avec une extrême prudence et indépendamment de Châtillon; quant à ce dernier, on le laissa travailler de son côté, et il n'y manqua point (55). Fénelon s'assura du concours du comte de Leicester; celui-ci fit à la reine quelques ouvertures, qui ne furent pas positivement repoussées; un banquet à la cour fournit l'occasion de se rapprocher. Élisabeth dit à Fénelon, que dans l'intérêt de son peuple, elle songeait à se marier, pour avoir des enfants et pour tranquilliser le pays; là-dessus l'ambassadeur français parla, en souriant, du duc d'Anjou, et de l'espoir de voir dans un an la reine, mère

Digitized by Google

d'un bel enfant; cette allusion ne fut pas accueillie sans complaisance (56). La dépêche qui mandait à Paris ce premier succès, se croisa en route avec une lettre désespérée écrite de la propre main de Catherine. A son grand chagrin, Anjou venait de lui déclarer qu'il ne consentirait jamais à s'unir avec la reine d'Angleterre, parce que par ce mariage il perdrait son honneur et toute son autorité. Catherine recommande à son ambassadeur la plus grande circonspection, pour qu'Elisabeth, blessée par ce refus, ne se venge pas par la guerre; elle déplore que par l'obstination d'Anjou la couronne d'Angleterre soit perdue pour la famille royale de France; elle charge enfin Fénelon de proposer adroitement, au lieu du duc d'Anjou, le jeune duc d'Alençon (57). Mais avant que l'ambassadeur pût agir d'après ces instructions, Elisabeth avait déjà manifesté dans son conseil d'Etat l'intention d'épouser le duc d'Anjou; des voix s'étaient fait entendre pour l'appuyer, d'autres pour la combattre (58). On a douté de la réalité de sa propre intention; il paraît pourtant que cette fois elle la prenait au sérieux. Un mariage était devenu pour elle une nécessité politique; il lui fallait un héritier, pour l'opposer à Marie d'Ecosse, à la fois sa prisonnière et l'héritière de sa couronne. C'est ce qu'avaient parfaitement reconnu ses ministres; ses caprices durent céder aux arguments de Burghley et de Leicester (59). Or si elle était décidée à se marier, elle l'était aussi à choisir Anjou; car il n'y avait pas de temps à perdre.

Mais qu'est-ce qui a pu engager le duc d'Anjou à se refuser à un mariage, aussi conforme à l'ambition de sa mère qu'à la politique du roi? (60) Sans doute

Digitized by Google

les charmes vieillissants d'une reine de trente-huit ans le séduisaient peu ; mais cette considération ne suffit pas plus pour expliquer son refus, que la prétendue crainte de souiller son honneur. Le motif était plus grave ; derrière Anjou se trouvaient le pape, l'Espagne et les Guise.

Malgré le mystère dont on les entourait, la diplomatie avait eu vent des négociations entre la cour de France et Elisabeth (61) ; le duc d'Albe appréhendait une attaque du duc d'Anjou contre la Flandre française, qui, disait-on, devait agrandir l'apanage de ce prince (62). Aussitôt le roi d'Espagne, de concert avec le pape et les Guise, résolut une descente en Irlande, dont les populations révoltées avaient sollicité Philippe II de prendre possession de l'île. On commença par envoyer aux rebelles de l'argent espagnol. A Paris le nonce s'efforça de gagner pour cette entreprise le duc d'Anjou, auquel il promit un secours de 100,000 couronnes. Walsingham apprit par un bruit public, qui n'était peut-être pas sans fondement, que le pape destinait à Anjou la main de Marie Stuart, s'il aidait à la délivrer. On caressa son ambition par l'espoir du commandement supérieur de l'expédition dirigée par l'Espagne et le pape contre les Turcs, dans laquelle, la même année, Don Juan d'Autriche remporta la victoire de Lépante. En même temps Philippe II fit représenter à Charles IX une intervention armée en faveur de Marie Stuart comme une affaire d'honneur ; tandis que le Florentin Ridolfi, l'agent secret du pape à Londres, engageait Fénelon à travailler à une alliance entre la France et l'Espagne dans ce but. L'archevêque de Glasgow, l'agent de la reine d'Ecosse à Paris, fit entendre de son côté des

Digitized by Google

plaintes sur le peu de sympathie qu'inspirait à Charles IX le sort de son infortunée belle-sœur (63).

Ces circonstances expliquent parfaitement le refus du duc d'Anjou d'épouser Elisabeth : on lui ouvrait la perspective de succès nouveaux, et il avait à garder sa position dans le monde catholique. Quant à la cour, abstraction faite de toutes les autres considérations, elle était d'autant moins disposée à se laisser entraîner dans une guerre avec l'Angleterre, qu'à cette époque Charles IX et Catherine se sentaient plus vivement indisposés contre le roi d'Espagne.

Vers la fin de 1570 Charles IX était devenu une seconde fois beau-frère de Philippe II ; ils s'étaient mariés, presque en même temps, avec deux filles de l'empereur Maximilien (64). Ces unions ne servirent guère à modifier les relations entre les deux rois, troublées par la paix de Saint-Germain. Des ambassadeurs furent envoyés de part et d'autre, pour apporter les félicitations d'usage ; l'envoyé de Charles IX, Malicorne, fut reçu à Madrid avec une froideur visible, et en rapporta des nouvelles peu agréables. Dans une dépêche du 18 janvier 1571 Walsingham écrit au chevalier Cécil : « Pour grossir le mécontentement, le roi de Portugal à qui la sœur du roi (Marguerite de Valois) a été offerte en mariage, a fait répondre par Malicorne qu'ils étaient tous deux jeunes, et qu'en dix-huit ans d'ici on pourrait plus convenablement parler de cette affaire. Cette réponse dédaigneuse a été fort mal prise ici, et l'on croit qu'elle n'a pas été faite sans le conseil de l'Espagne. Personne entre autres n'en est plus touché que la reine mère, qui ne se croit pas peu offensée, attendu l'amitié qu'elle a témoignée tout de nouveau pour l'Es-

Digitized by Google

pagne (65). » Marguerite elle-même confirme ce rapport, quand elle dit dans ses Mémoires : « Cependant le roy d'Espagne, qui ne veut que les siens s'allient hors de sa maison, rompit tout le mariage du roy de Portugal, et ne s'en parla plus (66). »

Et c'était pourtant Philippe II lui-même qui, à peu près deux ans auparavant, avait entrepris de négocier ce mariage, quoique bientôt après il l'eût entravé en élevant des difficultés de toute sorte (67). La nouvelle de la rupture, apportée par Malicorne, fut d'autant plus blessante pour Catherine, que le prétexte allégué était moins plausible ; car Sébastien de Portugal avait dix-sept ans, et Marguerite en avait dix-neuf. Aussi la reine mère n'oublia-t-elle jamais cette offense. Habituée jusque-là à couvrir du voile de l'amitié ses intrigues secrètes contre l'Espagne, elle ne put s'empêcher, dès que l'occasion s'en présenta, de faire sentir à Philippe la vivacité de son ressentiment. Lorsque, l'année suivante, le mariage de Marguerite fut sur le point de s'accomplir, le roi d'Espagne et le pape tentèrent de nouveau de l'empêcher par des propositions en faveur de Sébastien. Mais cette fois-ci Catherine se montra fière ; elle ne répondit pas à la lettre de Philippe, et excusa plus tard son silence en rappelant avec ironie que Sa Majesté catholique « se devoit bien souvenir de la response qu'elle nous avoit faict faire par les lettres du sieur de Fourquevaux, lors ambassadeur auprès de Vostre Majesté, que de dix ans le roy de Portugal ne se pouvoit marier, comme les lettres que nous avons encore en font foy (68). »

Si Philippe II empêcha le mariage de don Sébastien, c'est qu'apparemment il convoitait déjà l'acqui-

Digitized by Google

sition du Portugal, par l'extinction de la maison régnante.

Outre l'offense dans l'affaire de ce mariage, la cour de Charles IX avait encore un autre motif pour se méfier de l'Espagne; c'était la guerre que celle-ci, conjointement avec le pape, faisait à la Turquie; on disait qu'après les Turcs viendrait le tour des hérétiques, ce qui aurait livré la France à de nouveaux troubles civils. Il ressort des dépêches de Walsingham que, dès les premiers jours de 1571, Charles IX, pour se prémunir contre cette éventualité, songeait à se rapprocher de l'Angleterre et des Etats protestants de l'Allemagne; une ambassade de ces Etats, venue pour le féliciter au sujet de son mariage, l'avait exhorté déjà à persévérer dans la tolérance religieuse (69). Le même jour que Walsingham annonça au ministre Cécil la rupture du mariage portugais, il lui écrivit: « Le pape, le roi d'Espagne et le reste des alliés, soupçonnant qu'il se négocie un mariage entre la reine ma maîtresse et Monsieur (le duc d'Anjou), emploient tous les moyens qu'ils peuvent pour tâcher d'en dissuader et détourner ce prince. Ils lui offrent d'être le chef et le principal exécuteur de la ligue contre le Turc; chose à laquelle il y a longtemps qu'on a songé, et qu'on reprend tout de nouveau. On croit que le cardinal de Lorraine ne s'est rendu de Reims en cette ville que pour cela. Le roi qui, à ce qu'on a dit depuis peu au sieur... (nom chiffré), en paraît fort mécontent, lui a parlé comme je vais vous dire: Si la chose va plus loin, il est nécessaire de faire une contre-ligue. Je vois, a-t-il dit, que les Allemands sont bien intentionnés pour moi; et pour la reine d'Angleterre, je sais qu'elle a juste sujet de n'approuver

Digitized by Google

pas cette ligue non plus que moi, et ainsi je suppose qu'elle sera bien aise de se joindre à moi (70). » Walsingham ajoute que Charles IX a décidé d'envoyer en Allemagne un agent chargé de nouer des relations, et qu'on lui a demandé à lui-même, sous main, si Elisabeth serait disposée à s'unir avec la France.

Pendant que la cour s'apprêtait ainsi à former les alliances nouvelles, si contraires aux précédentes, les Guise, le roi d'Espagne et le pape mettaient tout en œuvre pour les empêcher ; le refus du duc d'Anjou d'épouser la reine d'Angleterre dut être le principal moyen de déjouer les projets de Charles IX et de sa mère. Il s'agissait donc de savoir si Anjou et les Guise l'emporteraient à la cour. Les faits ne tardèrent pas à prouver qu'en ce moment ils n'étaient pas les plus forts. Seize jours après sa lettre à La Mothe Fénelon, Catherine lui manda qu'Anjou avait fini par « condescendre » au mariage ; elle le pressa d'en amener la conclusion aussi secrètement et aussi promptement que possible (71). Elle rendit Walsingham attentif aux projets de l'Espagne contre l'Irlande, dont Fénelon l'avait informée (72) ; elle renvoya l'archevêque de Glasgow avec l'assurance que sans doute on n'oublierait pas sa reine captive, mais qu'on avait déjà fait pour elle plus que ne comportait la situation de la France (73). Elisabeth, de son côté, annonça à l'ambassadeur français que le duc d'Anjou avait repoussé les propositions que les Guise, le nonce du pape et l'archevêque de Glasgow lui avaient faites au sujet de l'Irlande ; Fénelon eut l'air de n'en rien savoir, mais la reine l'affirma en termes positifs (74).

Désormais il ne fallait plus que quelques démarches insignifiantes pour s'assurer des dispositions récipro-

Digitized by Google

ques d'Anjou et d'Elisabeth ; le comte de Leicester et le huguenot Téligny y mirent tant de zèle (75), que dès le 24 mars, la reine envoya à Walsingham des instructions à la suite desquelles des négociations formelles furent ouvertes sans plus de retard (76). Quand on étudie les correspondances des ambassadeurs, on ne peut méconnaître ni l'activité que Catherine, Charles IX et leurs ministres déployèrent dans cette affaire, ni l'ardeur avec laquelle les huguenots eux-mêmes désiraient l'union projetée. Il est vrai que, dans le même temps, la France, pour ne pas voir son influence en Ecosse anéantie, soutenait secrètement le parti de Marie Stuart, tandis qu'Elisabeth travaillait pour le jeune roi Jacques (77) ; mais au point de vue de la politique d'alors, ce n'était pas incompatible avec les projets de mariage des deux cours. Les difficultés ne vinrent que du duc d'Anjou. Après avoir eu, pendant quelque temps, l'air de songer avec une grande joie à sa royale fiancée (78), il se rabattit tout à coup sur un point, qui effectivement dut rendre la conclusion impossible. Elisabeth, mue par des scrupules religieux et politiques, ne put se décider à accorder formellement à son futur époux le libre exercice du culte catholique ; elle refusa même de lui garantir, par un article secret, la tolérance « pour lui et ses domestiques, » alléguant que c'était contraire aux lois anglaises (79). Catherine fit tout pour obtenir des deux partis des concessions, mais son fils persista dans sa demande, et la reine d'Angleterre dans son refus ; il en résulta que dès le mois de juillet Catherine songea de nouveau à substituer au duc d'Anjou le duc d'Alençon, « qui se montrerait moins difficile » (80). Cependant elle tenta encore quelques efforts en faveur

Digitized by Google

d'Anjou lui-même; ce n'est que quelques mois plus tard qu'elle les vit échouer, à son grand regret, contre l'obstination des deux parties, sans que toutefois il y eût rupture formelle (81).

Dans ces entrefaites, le parti espagnol et papal n'était pas demeuré inactif. Ridolfi n'avait pas tardé à s'apercevoir que le projet contre l'Irlande était éventé; il montra dès lors vis-à-vis de Fénelon une réserve extrême (82). Le duc d'Albe essaya, par l'entremise de Fiesco, de faire agréer l'archiduc Rodolphe comme prétendant d'Elisabeth (83). Un peu plus tard, Walsingham écrivit en Angleterre, que le cardinal de Lorraine, pour détourner Anjou du mariage, lui avait promis 400,000 écus du clergé, mais que le roi s'était opposé avec humeur à ce qu'il les acceptât (84). C'était à l'époque où Anjou avait donné à sa mère son second refus.

Ce qu'on vient de voir d'après les dépêches des ambassadeurs, sur la position des personnes et des partis dans l'affaire du mariage anglais, est confirmé, dans ses points essentiels, par les récits qu'on en trouve dans les Mémoires de Tavannes. Voici ce que dit cet auteur, aussi rigoureux dans son catholicisme qu'original dans son style : « Les huguenots cabalent en cour par ceux de Montmorency, intimident, jalousent le Roy du crédit et de l'honneur de son frère, proposent de le bannir de France par le mariage d'Angleterre, qu'un royaume ne peut souffrir deux roys; que c'estoit marier la France à l'Angleterre, les huguenots aux catholiques, pour partager le monde; en effect, prétendent de chasser leurs ennemis et, sous le nom du Roy d'Angleterre, rendre monsieur d'Anjou captif, sçachant ne se pouvoir rallier avec

Digitized by Google

luy, parce que de leur honte procède son honneur... La vieillesse, la laideur, et les articles de la Royne d'Angleterre, la haine, le soupçon des huguenots, glacent Monsieur d'Anjou, qui haste par courrier la venue du sieur de Tavannes, luy demande advis qu'il reçoit. Luy l'admoneste de regarder les mains sanglantes des Anglois et des huguenots, les réceptions, les affronts du Roy Philippe marié à Marie Royne d'Angleterre, leurs roys esleus plus prisonniers que roys, lui propose de se descoudre sans deschirer, cognoissant la furie et ambition de son frère, l'inclination de la Royne et de Madame au mariage de Navarre... Monsieur d'Anjou, conseillé du sieur de Tavannes, le tranche court, dit au Roy son frère, s'il luy commandoit qu'il s'y marieroit, mais qu'il sçavoit très bien qu'il n'y vivroit pas quatre mois, qu'il aymeroit mieux n'estre rien du tout en France et y mourir pour son service, que d'aller en Angleterre. Ceste response, et l'intermission de la Royne refroidit ce mariage. Le sieur de Tavannes le tourne en gausserie : l'ambassadeur couchoit avec la Royne sa maistresse (85) ; il dit à Monsieur : Le millort Robert vous veut faire espouser son amie, faites-luy espouser Chasteauneuf qui est la vostre, vous luy rendrez le pennache qu'il vous veut donner » (86).

En même temps que, pour consolider la nouvelle politique, on négociait le « mariage d'Angleterre, » on préparait dans le même but celui de Navarre. En 1562 déjà, la sœur du roi, Marguerite de Valois, avait été offerte par sa mère pour être un jour l'épouse de Henri de Béarn (87). C'était à l'époque critique, peu avant la première guerre civile, où Catherine était disposée à toutes les concessions pour maintenir la

Digitized by Google

paix; tandis qu'Antoine de Navarre, alors lieutenant général du royaume, séduit par les promesses de l'Espagne, était plus fanatique contre les huguenots que les triumvirs eux-mêmes. Les fiançailles de Marguerite avec son fils devaient adoucir son zèle; mais l'esprit d'Antoine était dominé par des motifs plus pressants que la perspective lointaine d'une union entre un prince et une princesse encore enfants : la guerre éclata, et le mariage fut oublié. Plus tard, Philippe II affecta de négocier un mariage entre Marguerite et Sébastien de Portugal; mais après avoir traîné la chose en longueur, il finit, comme on l'a vu plus haut, par la rompre avec un dédain blessant pour la France. Cette rupture eut lieu en janvier 1571. « Quelques jours après, dit Marguerite dans ses Mémoires, il se parla du mariage du prince de Navarre, qui maintenant est nostre brave et magnanime roy; et de moy. » Elle ajoute que c'étaient les Montmorency qui « en avoient porté les premières paroles. » Interrogée sur ses intentions, elle répondit qu'elle n'avait d'autre volonté que celle de sa mère, mais qu'elle la suppliait d'avoir égard combien elle était catholique, et qu'elle serait fort fâchée d'épouser quelqu'un qui ne fût pas de sa religion (88).

Quelques auteurs qui aiment à répandre sur les faits un certain intérêt romanesque, expliquent la réponse de la princesse par une passion qu'elle aurait eue pour Henri de Guise; ils prétendent même qu'encore devant l'autel, on a dû la forcer presque de donner son consentement. Mais il ne paraît pas qu'on doive insister là-dessus; Marguerite elle-même assure n'avoir jamais aimé le duc de Guise; si l'on n'admet pas son témoignage à cet égard, parce qu'elle a désavoué

Digitized by Google

sans doute plus d'un de ses amours, on ne doit pas oublier qu'à l'époque dont il s'agit Henri de Guise n'a pas pu être le rival de Henri de Navarre. Des relations avec le premier de ces princes, si tant est qu'elles aient existé, remontent à l'époque où Marguerite devait épouser Don Sébastien : en effet, elle raconte elle-même qu'elle eut un jour à essuyer la colère de sa mère, qui croyait qu'elle écoutait trop les sollicitations du cardinal de Lorraine en faveur de son neveu (89). Il est très possible que l'ambitieux prélat ait eu alors des projets pareils; mais Charles IX se fâcha de son outrecuidance, et on dit qu'il menaça de faire tuer Henri de Guise (90). Celui-ci fut-il averti à temps de ces menaces, ou céda-t-il aux instances de Marguerite, qui dit l'avoir fait prier par la duchesse de Lorraine de lui épargner de nouveaux embarras? Toujours est-il qu'il désarma la colère du roi par son prompt mariage avec Catherine de Clèves, veuve du duc Antoine de Portian. C'est en qualité d'homme marié qu'il parut, en novembre 1570, aux noces du roi (91). Il faudrait donc supposer chez Marguerite une profondeur de sentiment étrangère à son caractère, si on voulait prétendre que quelques mois après le mariage de Guise, et même deux années plus tard, lors de son propre mariage, elle ne résistait à l'union avec le prince de Navarre que par amour pour un homme depuis longtemps marié à une autre.

Ce n'est donc pas de là que venaient les difficultés; elles étaient ailleurs, et assez grandes. Le projet émané des Montmorency fut à peine connu, que les Guise cherchèrent à le déjouer en proposant pour Marguerite le cardinal d'Este; le duc régnant, son frère, étant sans enfants, on espérait obtenir pour le prélat la

Digitized by Google

dispense du pape (92). Le nonce et l'ambassadeur d'Espagne dressèrent également leurs machines (93) ; mais Catherine ne se laissa point détourner. Elle fit faire des ouvertures à la reine Jeanne, qui vivait à La Rochelle avec son fils. On voit sans peine combien, par cette union, la concorde entre les deux partis eût été consolidée; mais qui répondait aux huguenots, si souvent trompés, de la sincérité de la cour? Coligny, d'abord, ne s'y fiait pas trop (94); le chancelier Francourt s'opposa longtemps et énergiquement au mariage, quoique ce fût lui qui, après avoir vu ses craintes dissipées, fît le plus d'efforts pour y décider Jeanne (95). Les Montmorency ayant réussi à vaincre la méfiance, survinrent les scrupules religieux (96). Jeanne s'entretint longuement avec ses théologiens sur la question : Si un mariage mixte est un péché ou non. En août 1571, la religion seule était le dernier obstacle (97). Mais on apprit que Marguerite elle-même désirait ce mariage, qu'elle commençait à lire la Bible, qu'elle s'habituait à dire les mêmes prières que les réformés. Charles IX fit savoir à son ambassadeur à Londres que tout était décidé (98), et lorsqu'en septembre Catherine envoya à La Rochelle le maréchal Biron, qui avait la confiance des huguenots, elle était si sûre de la conclusion, qu'elle fit faire à Paris des commandes de bijoux et d'habits de noce (99). C'était un peu prématuré; mais la reine mère n'affecta cette assurance que pour sauver le mariage de Navarre en même temps que celui d'Angleterre; car pour rompre à la fois l'un et l'autre, les ambassadeurs espagnols à Paris et à Londres avaient fait répandre que Coligny formait le projet de marier Henri de Navarre avec la reine Elisabeth. Ce bruit inquiéta vivement la

Digitized by Google

reine mère; mais il ne tarda pas à être réfuté (100). Ce fut en vain que Tavannes essaya maintenant de changer les dispositions de la cour; Marguerite elle-même « avait inclinaison » au mariage, et son frère y consentit à son tour, « pour, par un petit mal, éviter le sien plus grand d'Angleterre » (101). Toutefois, il s'éleva de nouvelles difficultés, dont il sera parlé plus bas; par ce qui vient d'être rapporté, il est clair déjà que ces projets de mariage n'étaient pas un piége tendu aux Espagnols par les Guise; les Guise en ont été les constants et ardents adversaires. L'opinion que la Saint-Barthélemy a été préméditée dès la paix de 1570, perd, par l'exposé de ces faits, quelques-uns de ses principaux arguments.

Le duc d'Albe n'avait pas tardé à reconnaître ce qu'il y avait d'inquiétant dans les rapports entre les cours de France et d'Espagne. Voyant la France se refuser à la guerre contre la Turquie et à l'invasion de l'Irlande, voyant le duc d'Anjou disposé à demander la main d'Elisabeth et Gaspard de Schomberg envoyé en Allemagne pour entrer en relation avec les Etats protestants, le gouverneur des Pays-Bas fit un dernier effort pour maintenir Charles IX dans les liens de la politique espagnole. Vers la fin de février 1571 il lui demanda des troupes auxiliaires pour la guerre de Flandre, en retour des secours que dans la troisième guerre civile l'Espagne avait fournis à la cour; il réclama en même temps la confiscation de quelques vaisseaux qu'on préparait à La Rochelle pour le service du prince d'Orange. Charles IX répondit par un refus; quelques jours après, il fit à l'envoyé du roi d'Espagne, chargé de le complimenter sur son mariage, un accueil poli, mais froid (102). Il fit plus. Coligny et Louis de Nassau

Digitized by Google

ayant fait demander à Cosme de Florence un emprunt secret pour les insurgés flamands, Charles appuya cette demande auprès de l'ambassadeur florentin et en écrivit lui-même au duc. Mais celui-ci, qui aspirait à voir reconnaître par l'Espagne son nouveau titre grand-ducal, trahit la chose à Philippe, en se disant prêt à fournir de l'argent au duc d'Albe (103). Vers le même temps Philippe eut avis « de bonne part » que le roi de France, excité par quelques chefs huguenots, s'apprêtait à prendre possession des Etats basques; il recommanda à son ambassadeur à Paris, don François de Alava, d'observer avec la plus grande vigilance la conduite de la cour (104). D'un autre côté, Charles IX et la reine Elisabeth, se méfiant de la ligue formée en mai contre la Turquie, s'engagent à se prévenir réciproquement, dès que l'un ou l'autre serait informé que les alliés en veulent aussi à d'autres qu'aux Turcs (105). C'est ainsi que la situation politique s'embrouilla de plus en plus; les bruits de guerre, qui s'élevaient de temps à autre, ne se dissipèrent chaque fois que pour faire place à une méfiance plus profonde (106). Tout paraissait dépendre du mariage d'Anjou avec la reine d'Angleterre; et, au grand regret des protestants, Anjou laissait tout dans le doute (107).

L'été de 1571 se passa au milieu de ces incertitudes. Par l'entremise de Montmorency, Charles IX eut, vers la fin de juillet, à Fontenay-en-Brie, une entrevue secrète avec Louis de Nassau, frère du prince d'Orange. Louis sollicita des secours pour les Néerlandais, en faisant entrevoir la facile acquisition, pour la France, de l'Artois et de la Flandre; le Brabant, la Gueldre et le Luxembourg devaient revenir à l'Em-

Digitized by Google

pire, la Zéelande et les autres provinces des côtes à l'Angleterre, comme prix des secours attendus de ces Etats. Charles IX et sa mère entrèrent avec complaisance dans ces vues. Charles s'était aperçu que les conseillers, qui, avant la dernière guerre, l'avaient engagé à violer les édits en faveur des protestants, voulaient le mettre vis-à-vis de ses sujets dans la même situation où se trouvait Philippe II vis-à-vis des siens : mais Dieu lui ayant ouvert les yeux, dit-il, il ne se laisserait plus entraîner à d'aussi funestes mesures. Cependant, avant d'intervenir activement dans les Pays-Bas, une alliance avec l'Angleterre lui parut indispensable; il promit de s'en occuper sans délai, sauf à démentir encore ces projets, si on en parlait dans le public ou parmi les diplomates (108). Don François de Alava, informé de cette entrevue, demanda une audience à la cour. Il se plaignit de la permission accordée aux corsaires du prince d'Orange, de vendre à La Rochelle leurs prises; il parla de la conférence avec Louis de Nassau, et déclara solennellement que, si on ne se hâtait pas de changer de politique, une guerre avec l'Espagne devait nécessairement s'ensuivre. Charles éluda une explication catégorique; toutefois, il ne put s'empêcher de dire : « Si l'on s'imagine, que nous appréhendons la guerre, on se trompe; que chacun fasse en cela ce qu'il jugera le meilleur (109) ». La reine mère fit la même réponse, elle écrivit à Philippe, se plaignit d'être calomniée et demanda le rappel de l'ambassadeur (110).

Il faut en convenir, la situation était pleine d'embarras pour la cour. Elle était menacée de guerre, et n'avait fait encore ni alliance ni préparatifs; des deux mariages, qui devaient étayer le nouveau système

Digitized by Google

politique, l'un n'avançait pas, l'autre était sur le point de se rompre. Fallait-il céder à l'Espagne? C'eût été s'humilier, et n'ajourner sans doute la vengeance de Philippe II que jusqu'après la soumission des Pays-Bas. Devait-on attaquer? La guerre, il est vrai, promettait des avantages, et dirigée contre l'Espagne, elle eût été aussi populaire parmi les catholiques que parmi les huguenots, de même que dans les Pays-Bas les deux partis religieux indistinctement soupiraient après la délivrance du joug espagnol. Mais qui devait être le chef?

Dans ces circonstances, tous les yeux se portèrent sur Gaspard de Coligny. La cour avait besoin d'un capitaine distingué, d'un homme d'un caractère noble et intrépide, d'un grand nom, offrant des garanties à l'Angleterre et à l'Allemagne protestante. Elle trouvait tout cela en Coligny.

L'amiral vivait à La Rochelle, dans la retraite, mais observant la marche des choses. Une année s'était passée depuis l'édit de paix. Ce que pendant ce temps il avait vu lui-même, ce qu'il avait appris des chefs du tiers parti, de Montmorency, de Damville, de Cossé, de Biron, aussi bien que des envoyés des huguenots, de Cavaignes, de son propre gendre Téligny, lui avait inspiré de la confiance dans les intentions du roi. On avait redressé les griefs des protestants, jusqu'au point de mécontenter leurs adversaires; on avait accueilli favorablement Louis de Nassau, l'ami intime de l'amiral. Celui-ci reçoit l'invitation de venir à la cour; pour être plus près de lui, loin du tumulte de la capitale, on se rend à Blois, au commencement de septembre. Il ne peut pas hésiter; tous les partis, les Guise seuls exceptés, demandent sa présence (111). En ce mo-

Digitized by Google

ment, l'intérêt de la cour était identique avec celui des huguenots, et, comme on ne voulait que la paix à l'intérieur et l'indépendance au dehors, identique avec celui de la nation entière. Le 12 septembre 1571, Coligny parut à Blois, pour commencer le dernier, mais le plus mémorable acte du drame de sa vie. Les historiens qui ne voient en lui qu'un vieillard crédule, « fasciné par l'ambition du pouvoir, » se jetant avec une confiance aveugle dans le plus grossier des piéges, se sont rendus coupables d'un grand tort à son égard (112). Coligny marchait vers un but, dont il avait mesuré la hauteur et dont les difficultés ne le rebutaient pas, parce qu'il était digne de la France et de lui ; si au premier cri d'alarme il ne se retira point, s'il garda un poste où l'atteignirent la balle d'un assassin et les épées d'une bande de fanatiques, il ne faut pas en accuser son manque d'intelligence, mais louer plutôt son courage et sa grandeur d'âme, qui ne lui permettaient point de prévoir une pareille trahison.

Il est inutile de rappeler ici les distinctions et les marques d'amitié, dont Coligny se vit désormais comblé par la cour (113). Ceux qui ne voient en ces honneurs que l'exécution perfide d'un plan de tromper les protestants, et qui se fondent à cet effet sur des bruits et des anecdotes peu authentiques (114), sont réfutés non-seulement par les assertions formelles des acteurs mêmes (115), mais aussi, et plus encore, par l'ensemble des événements que nous voyons se dérouler à la cour. Les conseils de l'amiral, exprimés dans le cabinet de Charles IX, à Blois, ou envoyés par écrit du château de Châtillon, commencèrent à servir de règle, et l'on ne tarda pas à reconnaître partout les effets de cette influence. Cavaignes, un des principaux chefs des

Digitized by Google

huguenots, fut nommé maître des requêtes (116). Quelques articles du dernier édit de paix étaient encore controversés; d'autres, pas encore exécutés, avaient donné lieu à des plaintes : dès le 14 octobre, le roi donna à cet égard les explications les plus favorables, et envoya dans les provinces des commissaires pour veiller à l'exécution de ses ordres (117). Dans la capitale on voyait, depuis la dernière guerre, sur l'emplacement d'une maison démolie pour avoir appartenu aux frères Gastines, marchands huguenots condamnés à mort, un monument d'infamie, appelé par le peuple la Croix des Gastines. On l'avait laissé subsister, contrairement à un des articles du traité de Saint-Germain. Coligny s'en plaint; le roi apprend ou reconnaît le tort, Montmorency somme le prévôt des marchands de faire disparaître la croix; des maçons, soutenus de quelques mousquetaires, l'abattent devant la foule ébahie, qui se dédommage en pillant, dans un autre quartier, quelques maisons de huguenots; elle ne rentre dans l'ordre qu'après que Montmorency a fait pendre quelques-uns des plus forcenés (118). Dans la dernière guerre, beaucoup de Savoyards avaient combattu dans les rangs des protestants; Philibert Emmanuel les en ayant punis par l'exil, Charles IX sollicite maintenant leur grâce par une lettre autographe à leur souverain (119).

L'influence de l'amiral n'est pas moins visible dans les négociations entamées pour renforcer la politique française contre l'Espagne et contre le parti ultramontain. En octobre, Schomberg est à Dresde, en novembre il est à Berlin, chargé d'offrir aux protestants une alliance avec le roi (120); Coligny posait comme bases la liberté religieuse et la garantie de la paix de 1570

Digitized by Google

contre toute intervention du dehors (121). Schomberg reçut en Allemagne des promesses bienveillantes. Quant à l'Angleterre, le mariage entre Elisabeth et le duc d'Anjou, sans être rompu, était devenu fort douteux. Prévoyant la rupture, Cavaignes avait proposé, dès les premiers jours de septembre, une alliance purement politique (122) ; on y travailla désormais avec autant de zèle qu'au mariage. Coligny, avec Montmorency, était l'âme de ces négociations ; Elisabeth avait mis toute sa confiance en lui ; elle n'aimait pas à le voir quitter le roi pour soigner, au château de Châtillon, ses propres affaires (123). Ce fut lui enfin qui fit avancer rapidement le mariage de Henri de Navarre, au grand mécontement des Guise (124) : réfutant ainsi le bruit répandu par les agents de l'Espagne, qu'il recherchait une union entre le prince et la reine d'Angleterre. C'est d'accord avec lui, que Catherine envoya le maréchal Biron en Béarn, pour amener l'affaire à son terme.

Peu après l'arrivée de Coligny à Blois, don Juan d'Autriche remporta la victoire de Lépante, le 7 octobre. La première nouvelle de cet événement produisit à la cour de France quelque trouble ; Catherine, « naturellement peureuse, » parut vouloir « dissimuler les outrages » qu'elle avait reçus de Philippe II ; on craignit un retour de l'influence espagnole (125). On vit avec plaisir, il est vrai, le départ de l'intrigant Alava, qui quitta Paris secrètement, sans audience d'adieu (126) ; mais redoutant une rupture, on se contenta de voir dans la conduite de l'ambassadeur une impolitesse personnelle, et on accepta son successeur. Toutefois, la tendance générale ne fut pas modifiée ; Coligny et le tiers parti ne furent pas renversés par

Digitized by Google

la victoire de Lépante, bien qu'ils fussent encore loin de leur but.

Les négociations commencées en Allemagne, où Schomberg avait trouvé presque partout un bon accueil, se traînèrent en longueur, parce que la cour de France, toujours ambitieuse, élevait des prétentions qui allaient considérablement au delà des propositions primitives. Celles-ci, émanées de Coligny, n'avaient eu pour objet que la défense réciproque en cas d'attaque pour cause de religion (127). La cour, au contraire, nourrissait l'arrière-pensée de dépouiller la maison d'Autriche de la dignité impériale pour en revêtir, au moment opportun, soit le duc d'Anjou, soit Charles IX lui-même (128). Louis de Nassau, dans l'entrevue de Fontenay, avait le premier éveillé ce désir orgueilleux (129). Pour le réaliser, les protestants allemands devaient être entraînés dans une ligue plus politique que religieuse, qui les eût éloignés de l'Autriche en les rattachant plus étroitement à la France. Mais ces projets n'étaient guère dans l'intérêt des princes protestants; comme ils ne voulaient s'en tenir qu'aux propositions de Coligny, il en résulta qu'à l'époque de la Saint-Barthélemy, les négociations étaient encore au même point qu'à leur origine (130). Peu avant la catastrophe, le comte palatin Jean Casimir, le plus zélé parmi les chefs protestants de l'Allemagne, écrivit à Schomberg que, pour espérer un secours des princes allemands, il fallait que Charles IX leur fît entendre « que le roi d'Espaigne est en terme de l'assaillir » (131).

Par rapport à l'Angleterre, l'envoi du chevalier Thomas Smith à Paris dut convaincre la cour que le mariage du duc d'Anjou avait échoué définitivement

Digitized by Google

contre les difficultés religieuses. Elisabeth en témoigna du regret, mais sans en paraître irritée. Burghley, Smith, Walsingham, insistèrent auprès d'elle en faveur du duc d'Alençon (132); mais elle le trouva trop jeune et trop marqué de la petite vérole. Il fallut du temps pour qu'elle se familiarisât avec l'idée de consentir à ce choix; cependant, lors de la Saint-Barthélemy, les négociations étaient assez avancées pour qu'Elisabeth exprimât le désir de voir personnellement le prince (133).

L'alliance *politique* avec l'Angleterre, quoique entravée de diverses manières, fit des pas plus rapides. La reine était si mal avec l'ambassadeur d'Espagne, qu'en décembre elle lui fit remettre ses passeports; elle se plaignit amèrement à La Mothe Fénelon des intrigues faites par les Espagnols pour soulever ses sujets (134). A Blois, Coligny et Montmorency désiraient l'alliance; mais à la cour, on cherchait avec embarras en quels termes on promettrait à l'hérétique anglaise des secours en cas de guerre de religion, sans scandaliser le monde catholique. Charles IX désirait que le traité d'alliance ne s'exprimât à cet égard que d'une manière générale, s'offrant à donner, dans une lettre autographe, des explications plus positives. Cette réserve ne parut pas satisfaisante à Londres. D'un autre côté, la France ne voulait pas abandonner complétement la cause de Marie Stuart. Charles IX, pour maintenir son influence, accordait en secret quelques secours au parti de la reine captive (135); mais comme ils étaient trop peu efficaces, Marie forma le projet d'épouser don Juan, pour gagner l'appui plus énergique de l'Espagne (136). L'intérêt aussi bien que l'honneur commanda donc au roi d'insister pour qu'on

Digitized by Google

insérât dans le traité une clause favorable à sa belle-sœur d'Ecosse; il dut comprendre, néanmoins, que demander sa liberté, ce serait demander une chose qu'Elisabeth n'eût jamais accordée (137). Toutes ces difficultés furent aplanies par le zèle actif du maréchal de Montmorency, et le 29 avril 1572 fut signé à Blois un traité de défense mutuelle qui, tout en étant rédigé en termes généraux, était évidemment dirigé contre Philippe II (138). Montmorency se rendit avec une suite brillante à Londres, pour la ratification de cette alliance nouvelle entre un roi catholique et une reine protestante; il fut reçu avec de grands honneurs. Il eut en même temps la mission de proposer formellement à Elisabeth le mariage avec le duc d'Alençon (139); Coligny lui-même avait approuvé ce projet favori de Catherine : Elisabeth hésita, mais ne refusa point. Pour mieux s'assurer du concours de Leicester, on lui ouvrit la perspective d'un brillant mariage avec une grande dame de la cour de France. L'amitié entre les deux pays parut consolidée; Elisabeth se déclara même disposée à adoucir le sort de sa captive, en déclarant qu'elle le ferait par égard pour la France (140).

Le mariage de Navarre avait également rencontré de grands obstacles. A peine les calvinistes s'étaient-ils tranquillisés au sujet du mariage mixte, qu'arriva une protestation du pape. Son neveu, le cardinal Alessandrino, envoyé comme légat aux cours de Madrid, de Lisbonne et de Paris, était chargé de protester contre le prince hérétique de Béarn et de renouveler les propositions en faveur de Sébastien de Portugal (141). Ce dernier, auprès duquel le légat fit ses premières démarches, ne donna pas un refus positif. Au milieu de l'hiver, Alessandrino se rendit en toute hâte à Blois.

Digitized by Google

Charles IX le reçut avec déférence, mais lui déclara que le mariage de Navarre était indispensable à la pacification du pays; il ajouta, en termes généraux, que cela ne l'empêchait pas d'être dévoué au pape et à la religion catholique, et que celle-ci n'aurait à souffrir aucun dommage par l'union projetée. Des écrivains, jugeant et amplifiant cette entrevue au point de vue des événements postérieurs, mettent dans la bouche du roi des paroles où perce assez clairement la préméditation du massacre de la Saint-Barthélemy (142). Pour se convaincre du peu de probabilité de leur récit, il suffit de lire un passage écrit par le légat lui-même : « Bien que je n'aie obtenu de ces majestés ni quant à la ligue (contre les Turcs), ni quant au mariage aucune résolution conforme aux vœux de Sa Sainteté, je puis dire pourtant qu'à cause de quelques particularités que je rapporterai oralement à notre saint père le pape, je ne pars pas comme quelqu'un qui n'aurait fait rien que de mauvaises affaires » (143).

Après le départ du cardinal, d'autres difficultés amenèrent de nouveaux délais (144). Charles IX demandait qu'en vertu de l'édit de Saint-Germain, le culte protestant fût interdit même à son futur beau-frère, dans les lieux où séjournerait la cour; la fiancée, au contraire, devait librement pratiquer le catholicisme, même en Béarn. Jeanne voulait que les noces ne fussent célébrées ni selon le rite catholique, ni dans la capitale, toujours disposée aux troubles; Catherine, au contraire, dont on connaît le faste, insistait sur l'ancienne coutume de ne pas célébrer les noces d'une princesse royale ailleurs qu'à Paris, et Marguerite ne voulait pas être traitée, sous ce rapport, moins bien

Digitized by Google

que ses sœurs aînées; Charles, enfin, fit valoir que la capitale était le théâtre le plus propre, pour manifester aux yeux du monde le rétablissement de la paix intérieure. Les soucis et les doutes ne manquèrent donc pas. « On croit que tout est rompu, » écrivit le 29 mars Walsingham, qui recevait des communications directes de Jeanne; lui, toutefois, ne le croyait pas; il voyait dans le mariage une nécessité politique. Il ne se trompa point : peu de jours après, le 11 avril, le contrat, contenant pour les deux parties des réserves équitables, était prêt pour la signature (145). Il ne restait qu'à obtenir de Rome la dispense pour cause de parenté : Pie V la refusa obstinément; son successeur, Grégoire XIII, ne céda pas davantage. Il est vrai que le cardinal de Lorraine qui, appelé à Rome pour l'élection du pape, s'était chargé des démarches pour la dispense, n'était pas le meilleur avocat dans cette cause. Le pape demandait que le fiancé abjurât au moins en secret, qu'il sollicitât lui-même la dispense, qu'il accordât aux catholiques du Béarn pleine liberté de culte, qu'il se soumît lors du mariage au cérémonial catholique (146). Charles IX en témoigna beaucoup d'impatience : « Et sur ce, le Roy faisant semblant de se fascher de tant de remises, blasphémant et despitant, jura qu'il vouloit que le mariage se consommast sans plus tarder, que si le cardinal de Bourbon ne les vouloit espouser, il les mèneroit luymesme à un presche des huguenots, pour les y faire espouser à un ministre; et que par la mort-dieu il ne vouloit pas que sa Margot fust plus longtemps en ceste langueur » (147). En effet, le mariage se fit sans dispense, seulement la reine Jeanne n'y assista pas. Pour faire quelques préparatifs, elle s'était rendue de

Digitized by Google

Blois à Paris : elle tomba subitement malade, et mourut le 2 juin. Comme on soupçonna un empoisonnement, le roi ordonna l'autopsie ; des médecins impartiaux déclarèrent que la reine était morte de mort naturelle (148).

Il résulte de ce qui précède que, dès le mois d'avril 1572, tout ce qui devait servir à consolider le nouveau système politique de la France était arrêté ou près de l'être. Le contrat de mariage avec le prince de Navare , et le traité d'alliance avec l'Angleterre, étaient signés l'un et l'autre ; au lieu de l'union d'Elisabeth avec le duc d'Anjou, on en négociait une avec le duc d'Alençon, et on espérait des alliances avec les princes protestants de l'Allemagne. Tout semblait prédire que Charles IX romprait ouvertement avec l'Espagne, en secourant les Néerlandais. Ceux-ci avaient commencé l'année par des succès rapides ; les gueux de mer s'étaient emparés de Brielle, Flessingue s'était révoltée, toute la Zéelande était en armes; la Hollande se disposait à se lever à son tour ; les esprits irrités étaient poussés au désespoir. Le duc d'Albe, malade et chagrin, avait demandé son rappel ; il était sur le point d'être remplacé par le duc de Médina-Céli. Jamais la France n'avait été dans une position plus favorable pour se mêler des affaires de Flandre ; on le comprit, et on se décida à sortir de l'inaction. Avec le consentement du roi et en partie avec son argent, Louis de Nassau, La Noue, Genlis réunirent, sur le territoire français, des troupes pour venir au secours des insurgés. A Brouage, non loin de La Rochelle, une armée destinée à l'embarquement se concentra sous Strozzi et La Garde, sous le prétexte de partir pour l'Inde. Le bruit que Strozzi ferait la chasse à la flottille

Digitized by Google

espagnole revenant du Mexique chargée d'argent, lui amena des troupes nombreuses de protestants et de catholiques; en peu de temps il se vit à la tête de 8,000 hommes (149), qui en réalité devaient faire une descente en Flandre (150). Tous ces préparatifs éveillèrent les soupçons de l'Espagne. Médina-Céli, plein de méfiance, ajourna d'un jour à l'autre son départ pour les Pays-Bas, le duc d'Albe fit demander formellement si on méditait une entreprise contre son roi. Cependant comme, le 10 mai, l'ambassadeur français donna à Philippe II des explications rassurantes (151), on peut se demander pourquoi Charles IX hésitait encore à se déclarer. Plusieurs raisons motivaient cette politique : le projet sur la Flandre, quoique appuyé par le roi, était combattu par une partie de son conseil comme inopportun et dangereux; l'alliance avec les princes allemands demeurait en suspens; enfin, la participation active de l'Angleterre était ajournée de mois en mois, Elisabeth ne paraissant pas disposée à rompre avec Philippe II qui, précisément à cette époque, cherchait ouvertement à se rapprocher d'elle (152). A la cour de France, le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes étaient pour le maintien des anciennes relations avec l'Espagne; le roi lui-même penchait du côté de Montmorency et de Coligny, qui parlaient en faveur de la guerre; Catherine hésitait, elle n'était, comme dit Tavannes, qu'à moitié chemin (153). « Quand vous aurez pris deux villes de la frontière belge, le roi pourra délibérer de nouveau sur la guerre, » dit un jour Tavannes à Louis de Nassau, et le duc d'Anjou l'approuva (154). Louis partit en mai. Bientôt arrive la nouvelle qu'il a pris Mons et Valenciennes; des Français, commandés par La Noue,

Digitized by Google

lui avaient aidé à les prendre. L'ambassadeur espagnol fit mine de vouloir quitter la cour; on le calma ainsi que le duc d'Albe. Les gueux de mer firent éprouver des dommages au duc de Médina-Céli à son entrée dans l'Escaut; des volontaires anglais se rendirent à Flessingue, au vu et au su de la reine, quoiqu'en apparence contre son gré; leur nombre s'éleva bientôt à 2,000 (155).

Dans le conseil de Charles IX les délibérations suivaient leur cours (156). Anjou et Tavannes parlaient du mauvais état des finances, des forces supérieures de l'Espagne, de l'injustice d'une attaque contre un ancien bienfaiteur. L'ambassadeur espagnol ayant demandé, au mois de juillet, la dissolution de l'armée de Strozzi, ils appuyèrent cette demande en alléguant que la saison trop avancée n'était plus favorable à l'expédition de ce chef. « C'est assez rompre un voyage que le retarder, » disait Tavannes. Catherine, ballottée entre ses désirs et ses craintes, ne s'était pas encore prononcée contre la guerre (157). Mais le roi mit secrètement à la disposition de l'amiral des sommes considérables et le chargea de réunir, pour les Néerlandais, des troupes que Genlis devait commander. L'urgence est grande, car le duc d'Albe vient de reprendre Valenciennes et assiége Mons. A cause des hésitations de l'Angleterre, le but des armements doit rester secret. On presse l'ambassadeur Fénelon d'amener Elisabeth à une résolution (158); Walsingham lui-même représente à la reine la nécessité de son concours actif (159). Burghley n'avait pas vu de bon œil les premiers progrès des Flamands; il craignait que l'influence française ne nuisît au commerce des marchands anglais (160). Cherchant un dédom-

Digitized by Google

magement, il chargea Walsingham de profiter des pourparlers relatifs au mariage du duc d'Alençon, pour faire allusion à la restitution de Calais ; Coligny y répondit par un refus formel, mais offrit la coopération de la France pour soumettre à l'Angleterre Flessingue, « qui lui seroit plus avantageuse que dix Calais. » C'est précisément ce que voulait le ministre d'Elisabeth (161). Le temps se passait au milieu de ces lenteurs diplomatiques, au lieu desquelles Walsingham ne cessait de demander des actes. Charles IX, obligé de faire un bon accueil à l'ambassadeur d'Espagne, rappela même les sujets français accourus à Mons ; on voulait attendre le départ de la flotte espagnole pour les eaux de la Turquie, où elle devait achever ce qu'avait préparé la victoire de Lépante (162). Dans cet état des choses arrive une nouvelle, qui modifie profondément les dispositions de la cour (163). Genlis qui, avec ses 4,000 hommes, devait débloquer Mons et assurer au prince d'Orange le passage de la Meuse, a été battu et fait prisonnier le 11 juillet ; 1,200 morts couvrent le champ de bataille (164) ; les Espagnols répandent qu'il y en a près du triple (165). Les huguenots sont consternés ; la reine mère, saisie d'effroi, ne doute plus que l'insurrection néerlandaise ne soit comprimée ; son fils Anjou et ses partisans ne cessent de le lui assurer (166). Et cependant on venait de recevoir presque en même temps la nouvelle que Guillaume d'Orange avait passé le Rhin avec 7,000 cavaliers et cinquante compagnies de fantassins, et qu'il s'avançait vers Ruremonde.

Le moment était venu pour Coligny de tenter les plus grands efforts. Il représenta au roi que tout,

Digitized by Google

même le repos intérieur de la France, dépendait de l'entreprise sur la Flandre ; si le duc d'Albe est victorieux, il ne sera plus au pouvoir de Charles d'observer l'édit de Saint-Germain, la guerre civile s'allumera une quatrième fois ; la défaite de Genlis ne doit être imputée qu'à ceux qui ont empêché le roi de se déclarer hautement pour cette cause (167). D'un autre côté, le duc d'Anjou, jaloux de l'influence de l'amiral, propose de faire lever des troupes par des officiers du roi, afin que les soldats ne prennent pas le parti des huguenots. Mais Coligny le prévient ; sûr du roi et ayant un crédit ouvert sur ses caisses, il fait lever 3,000 hommes sous Villars ; il espère réunir des troupes plus nombreuses encore (168). Tout va s'embrouillant de nouveau, l'ardeur des partis se rallume ; la guerre contre l'Espagne enflamme les esprits, les uns la demandent, les autres s'y opposent avec une égale vivacité. On s'agite autour du roi, les uns avec énergie, d'autres en intriguant ; le sort du pays va dépendre du parti auquel il s'arrêtera. Quant à Catherine, elle est désormais du côté de son fils Anjou. Dans cette position périlleuse, où Coligny rencontre dans la reine une nouvelle et puissante adversaire, où il entrevoit plus clairement que jamais l'alternative irrévocable de la guerre civile ou de la guerre extérieure, il donne à penser à Charles qu'il ne sera pas vraiment roi, aussi longtemps qu'il n'aura pas restreint l'autorité de sa mère ni éloigné son frère de la France ; la vacance du trône de Pologne lui parut une occasion pour arriver à cette fin. Deux conseillers de Charles, le sieur de Sauve et le comte de Retz, instruments de Catherine, chargés de surveiller et d'épier le roi, rapportent à la reine le danger qui

Digitized by Google

menace son influence. Elle court trouver le roi, qui chassait à Montpipeau, lui fait une scène de désespoir et de larmes, l'accuse d'ingratitude envers une mère qui a défendu sa couronne contre les huguenots et contre les catholiques, se plaint de l'amiral, de son ascendant dangereux, des projets insensés contre l'Espagne, des huguenots qui ne veulent cette guerre que pour arriver au pouvoir et asservir la France; elle demande à la fois la permission de se retirer à Florence, pour ne pas être témoin de cette honte, et l'éloignement d'Anjou, assez malheureux d'avoir exposé sa vie pour sauver celle du roi. « Cette harangue artificielle esmeut, estonne, espouvante le Roy, qui s'esmerveille de ses conseils révellez, les advoue, demande pardon, promet obéissance (169). » Mais revenu de son trouble, il ne peut se résoudre à renoncer à une guerre qui lui promet de la gloire, et se remet tout entier sous la puissante influence de l'amiral.

La scène jouée à Montpipeau a eu lieu, sans doute, peu avant le 10 août; cela paraît résulter d'une dépêche de Walsingham, écrite sous cette date : « Pour ce qui est des affaires de Flandre, le Roi se seroit hautement déclaré, s'il n'avoit pas reçu avis d'Angleterre, que Sa Majesté (la reine Elisabeth) a dessein de rappeler ceux de ses sujets qui sont à présent dans les Pays-Bas. Sur cela ceux du conseil qui sont dans le parti d'Espagne ont fait si grand'peur à la reine mère, en lui disant que l'entreprise des Pays-Bas ne pouvoit que misérablement échouer sans le secours de Sa Majesté, que ses larmes ont fait changer le Roi, qui étoit autrement fort résolu (170). » Mais l'amiral ne se laissa pas décourager. Coligny, dit l'ambassadeur anglais dans une autre lettre du même jour,

Digitized by Google

« prévoit les malheurs qui arriveront, à moins qu'il ne vienne du secours du ciel. Aussi est-il certain, pour dire les choses comme elles sont, qu'il n'a jamais fait paroître plus de grandeur d'âme, et n'a jamais été ni plus suivi, ni plus estimé de ceux de la Religion qu'à présent, ce qui n'épouvante pas peu les ennemis. Dans cette tempête il n'abandonne point le gouvernail; il représente au Roi et à son conseil le danger qui menace l'Etat, et quoiqu'il n'obtienne pas tout ce qu'il voudroit, il en obtient néanmoins une partie » (171). Dans le reste de cette dépêche, adressée au comte de Leicester, Walsingham joint ses instances à celles de l'amiral, qu'Elisabeth veuille hâter son concours actif, ou suspendre au moins le rappel des Anglais qui sont en Flandre, ce rappel ayant produit le plus mauvais effet en France. Sir Thomas Smith répondit que la reine, loin de songer à ce rappel, avait donné au duc d'Albe, qui l'avait exigé, des explications évasives; mais cette lettre, écrite le 22 août, n'arriva à Paris qu'après la Saint-Barthélemy (172). Smith ajoutait qu'on doit être bien timide en France, pour tergiverser si longtemps et pour n'avoir pas le courage de se déclarer (173). C'est ainsi que chacune des deux puissances cherchait à faire avancer l'autre, aucune ne voulant faire le premier pas (174). Cependant le grand-maître de l'artillerie Biron, ami des huguenots, reçut l'ordre de faire un relevé des canons et des munitions disponibles en France (175); et d'un autre côté, le duc d'Albe envoya demander une explication sur la contradiction entre les paroles et les actes du roi, et ne cacha pas ses menaces de guerre (176).

Telle était à l'époque de la catastrophe du 24 août la situation de la France vis-à-vis des puissances

Digitized by Google

étrangères. A l'intérieur, la pacification commençait à se consolider et à porter ses fruits (177); la méfiance diminuait; les huguenots restituèrent au roi, parce qu'il avait tenu sa parole, trois de leurs places de sûreté, même avant la fin des deux années stipulées par le traité de paix (178). Ils ne conservèrent que La Rochelle, qui jouissait de l'ancien privilége de rester sans garnison royale. Le départ de Strozzi du port de Brouage s'ajournant de plus en plus, les Rochelois soupçonnèrent qu'on méditait d'occuper leur ville; ils en manifestèrent leurs alarmes à Coligny (179). Il leur fit répondre, ainsi qu'à d'autres amis qui lui avaient exprimé leurs doutes, que le roi était bien disposé, qu'Anjou, bien qu'hostile, pouvait être adouci par de bons services, qu'on s'alliait à l'Angleterre, à la Flandre, à l'Allemagne, que l'agent du roi auprès du duc d'Albe avait des relations avec le prince d'Orange, que Strozzi devait attaquer la flotte espagnole pour se rendre ensuite à Flessingue et faire la guerre à découvert; « l'homme, ajoutait-il, n'auroit jamais repos s'il vouloit interpréter toutes occurrences à son désavantage; et vaudroit mieux mourir cent fois, que vivre en perpétuel soupçon, notamment sous ceux qui ont toute-puissance sur nous (180). »

Pour mettre le sceau à l'union, il ne manquait plus que le mariage de Henri de Navarre avec la sœur du roi; cet acte avait dû être retardé, d'abord par suite de la mort de la reine Jeanne, puis à cause d'une maladie de la duchesse de Lorraine, sœur de la fiancée. Enfin s'approcha le jour des noces. De tous côtés les gentilshommes protestants, invités aux fêtes, se rendirent à la capitale. Le roi avait ordonné « de faire observer l'édit de pacification plus que ja-

Digitized by Google

mais (181) ; » défense était faite de porter des armes, à tous ceux qui n'en avaient pas le droit (182); la municipalité de Paris était rendue responsable du maintien de l'ordre (183). Mais la haine des Guise pour Coligny n'était pas éteinte ; pour eux, il était toujours le complice de l'assassin du duc François ; ni la généreuse déclaration de l'amiral, ni les sentences des juges, ni la parole du roi n'avaient étouffé leur ressentiment. La réconciliation faite en 1566 à Moulins, par l'intervention du roi, n'avait été que pour la forme ; le personnage principal, Henri, le fils de la victime, avait trouvé moyen de s'y soustraire. A Blois, les Guise, peu aimés de la cour, avaient évité Coligny ; mais aux fêtes de Paris ils devaient le retrouver. Le roi, ayant obtenu des deux parties le serment solennel de ne rien entreprendre qui pût troubler la paix publique, dit à l'amiral qu'il ne doutait pas de sa fidélité, mais qu'il n'avait pas la même confiance dans les Guise ; il proposa de faire venir une partie de ses gardes pour veiller à l'ordre ; Coligny y consentit, et on appela à Paris douze cents hommes (184).

Henri de Béarn, roi de Navarre depuis la mort de sa mère, fit son entrée solennelle ; il était accompagné du jeune Henri de Condé, son cousin, et suivi de nombreux gentilshommes huguenots de toutes les provinces de la France. La cérémonie eut lieu le 18 août, à Notre-Dame, avec une grande pompe, quoique sans la dispense du pape (185), et sans que Henri assistât à la messe. Paris ne bougea point (186). Des fêtes, des tournois, des mascarades remplirent les jours suivants, au grand regret de l'austère Coligny qui voyait avec peine qu'au milieu des plaisirs on ou-

Digitized by Google

bliait les affaires plus importantes ; il dut céder aux instances du roi, qui « le pria de luy donner quatre jours pour s'esgayer et esbattre, promettant à foy de Roy, qu'il ne bougeroit de Paris, qu'il ne l'eust rendu content et tous ceux qui avoyent affaire à luy (187). » Le matin du 22 août Coligny assista à une conférence avec le duc d'Anjou et les conseillers du roi ; il vit ce dernier un instant au jeu de paume, au Louvre ; puis, rentrant chez lui pour dîner, il est frappé, dans la rue Béthisy, non loin de son logement, du coup fatal qui, parti d'une fenêtre voilée, le blesse grièvement aux bras (188). Dans la nuit du 23 au 24, au son de la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, éclate la catastrophe, dont nous nous appliquons à rechercher les causes ; les protestants deviennent les victimes du plus odieux guet-à-pens ; le massacre détruit la paix, l'honneur, la politique nationale, les projets d'agrandissement de la France, et deux heures suffisent pour renverser les résultats et les espérances des deux années de laborieux efforts du tiers parti.

Après ce que nous avons exposé sur la situation de la France, il nous paraît impossible de croire encore à une longue préméditation de ces crimes. Admettre cette préméditation, c'est admettre chez la cour l'intention d'un suicide politique ; c'est oublier que ce qui aurait dû servir de piége pour prendre les huguenots, était proposé par eux-mêmes ou par leurs amis, tandis que leurs adversaires le combattaient obstinément ; c'est attribuer à la cour une sagacité presque surhumaine, dans la conception et dans l'exécution de projets secrets qui en définitive ne l'ont engagée que dans des embarras inextricables ;

Digitized by Google

c'est lui refuser, d'autre part, cette prudence toute vulgaire qui aurait dû lui conseiller de ne pas laisser dans l'ignorance de ses plans, les puissances intéressées, au lieu de s'attirer leur méfiance et de s'exposer à se brouiller avec elles.

Mais dans ce cas, ne faut-il pas se ranger de l'avis de M. Capefigue ? ne doit-on pas considérer la Saint-Barthélemy, non pas comme un acte résolu par la cour, mais comme un mouvement spontané des masses fanatiques de la capitale, toléré forcément et sanctionné après coup par le roi ? Nous ne croyons pas qu'en présence des faits, cette opinion puisse se soutenir. Nous laisserons certes « aux confréries, aux marchands, aux halles » de la bonne ville de Paris, toute la part que, dans le cours des événements, ils ont prise au crime ; mais leur fanatisme ne suffit pas pour en expliquer la cause. M. Capefigue a oublié sans doute que, parmi ses propres documents, il se trouve une « remontrance faite au roi par le prévôt des marchands et les échevins, » au sujet des excès commis le jour de Saint-Barthélemy par les archers et les soldats de la garde (189) ; il a oublié en outre que le maréchal de Tavannes atteste qu'à minuit il manquait la moitié « du peu de catholiques parisiens advertis » par ordre de la cour (190) : fait d'autant plus significatif, que, encore le dimanche avant le mariage, les prêtres avaient plus vivement excité le peuple contre les huguenots et contre le roi leur protecteur (191). Ce ne sont pas des ordres partis de l'Hôtel de Ville, c'est uniquement l'exemple des troupes royales qui entraîna la populace au pillage et au meurtre.

Nous laisserons donc à M. Capefigue son opinion, qu'à défaut de documents authentiques, il n'appuie

Digitized by Google

que sur des déclamations peu généreuses sur la cruauté de la bourgeoisie. Au lieu des archives de Simancas, des manuscrits de Béthune, des registres de l'Hôtel de Ville que cet écrivain cite avec plus de luxe que de critique historique, nous consulterons sur l'origine du massacre un témoin mieux informé et d'autant plus irrécusable, qu'ayant été un des principaux complices, sa déposition le charge personnellement plus que tous les autres. C'est le duc Henri d'Anjou lui-même. Son témoignage, confronté avec ce que nous avons dit plus haut et avec ce que nous dirons encore d'après d'autres sources, sur la position des partis et les revirements de la politique en France, répandra sur les auteurs et les causes de la Saint-Barthélemy une lumière qui ne laissera plus aucune ombre sur tout le cours de cette tragédie.

Au printemps de 1573 Henri d'Anjou fut élu roi de Pologne ; malgré l'impression produite en ce pays par la Saint-Barthélemy, les artifices et les séductions des agents de Catherine avaient obtenu ce résultat. Hésitant et presque forcé, Henri ne quitta la France qu'en automne ; la santé délabrée de son frère faisait prévoir une prochaine vacance du trône. Pendant son voyage, on lui témoigna fréquemment, outre l'honneur dû à son rang, l'horreur et le mépris qu'inspiraient son caractère et ses actes. En passant par Heidelberg, où il fut reçu par l'électeur Frédéric III, il dut subir les reproches énergiques de ce prince auxquels il opposa vainement ses excuses hypocrites (192). Plusieurs fois il passa la nuit dans des chambres, où des tableaux représentant le massacre du 24 août, lui faisaient reconnaître au premier coup d'œil les victimes et leurs assassins. A peine arrivé à

Digitized by Google

Cracovie, sa nouvelle résidence, tourmenté tour à tour d'insomnies pleines de remords et de rêves affreux, il fit appeler, sur les trois heures du matin, son médecin Miron qui dormait dans une chambre à côté de lui; il lui révéla que les fantômes de la Saint-Barthélemy l'empêchaient de dormir, et essaya d'alléger le poids qui écrasait sa conscience, par le récit de ce qui s'était passé alors. Voici cette relation, telle qu'elle a été recueillie par Miron, de la bouche même de son maître (192 *bis*). Celui-ci raconte d'abord comment Catherine et lui avaient remarqué, à plusieurs reprises, qu'après ses conférences confidentielles avec l'amiral, le roi leur témoignait une répugnance à laquelle ils n'étaient pas habitués. Un jour, peu avant la Saint-Barthélemy, le duc d'Anjou entra inopinément chez son frère. Le roi, qui venait d'avoir une entrevue avec Coligny, le reçut fort mal, « le regardant souvent de travers et mettant parfois la main sur sa dague. » Anjou, craignant pour sa vie, se hâta de sortir et de se rendre auprès de sa mère. Persuadés « que l'admiral estoit celuy qui avoit inspiré au Roy quelque mauvaise et sinistre opinion » d'eux, ils résolurent de se défaire de lui. Ce projet ne fut communiqué qu'à la duchesse de Nemours, veuve de François de Guise, et remplie de haine pour Coligny qu'elle accusait d'être l'instigateur de l'assassinat de son époux. On s'adressa à un capitaine gascon, mais le trouvant impropre au service qu'on lui demandait, on fit venir Montravel (193), qui, précédemment déjà, avait suivi Coligny pour gagner les 50,000 écus promis à son meurtrier, et qui n'avait réussi qu'à tuer Mouy, le brave et fidèle ami de l'amiral. Montravel, pressé par des promesses et des menaces, se décide à

Digitized by Google

faire le coup; par l'entremise de la duchesse de Nemours, il trouve à se poster dans une maison appartenant à un des gens du duc de Guise; c'est d'une fenêtre de cette maison que, le 22 août, il lâche le coup d'arquebuse qui atteint l'amiral sans lui donner la mort. Mais laissons parler le duc d'Anjou lui-même. « Ce beau coup failly, continue-t-il, et de si près, nous fit penser à nos affaires jusques à l'après-disnée que le Roy mon frère le voulant aller voir à son logis, la Royne ma mère et moy délibérasmes d'estre de la partie pour l'accompagner, et voir aussi la contenance de l'admiral. Et estans là arrivez, nous le vismes dans son lict fort blessé; et comme le Roy et nous luy eusmes donné bonne espérance de guarison et exhorté de prendre bon courage, l'ayans aussi asseuré que nous luy ferions faire bonne justice de celuy ou ceux qui l'avoient ainsi blessé, et de tous les autheurs et participans, et qu'il nous eut respondu quelque chose, il demanda au Roy de parler à luy en secret : ce qu'il lui accorda très volontiers, faisant signe à la Royne ma mère et à moy de nous retirer : ce que nous fismes incontinent au milieu de la chambre, où nous demeurasmes debout pendant ce colloque privé qui nous donna un grand soupçon; mais encores plus que, sans y penser, nous nous vismes tous entourez de plus de deux cens gentilshommes et capitaines du party de l'admiral, qui estoient dans la chambre et dans une autre auprès, et encores dans une salle basse : lesquels, avec des faces tristes, des gestes et contenances de gens mal contens, parlementoient aux oreilles des uns des autres, passans et repassans souvent et devant et derrière nous, et non avec tant d'honneur et respect qu'ils devoient, comme il nous

Digitized by Google

sembla pour lors, et quasi ils avaient quelque soupçon que nous avions part à la blessure de l'admiral. Quoy que c'en fut, nous le jugeasmes de la façon, considérans possible toutes leurs actions plus exactement qu'il n'estoit besoin. Nous fusmes donc surpris d'estonnement et de crainte de nous voir là enfermez, comme depuis me l'a advoué plusieurs fois la Royne ma mère, et qu'elle n'estoit oncques entrée en lieu où il y eust tant d'occasion de peur, et d'où elle fust sortie avec plus d'ayse et de plaisir. Ce doute nous fit rompre promptement ce discours que l'admiral faisoit au Roy, sous une honneste couverture que la Royne ma mère inventa, laquelle, s'approchant du Roy, luy dit tout haut qu'il n'y avoit point d'apparence de faire ainsi parler si longtemps M. l'admiral, et qu'elle voyoit bien que ses médecins et chirurgiens le trouvoient mauvais, comme véritablement cela estoit bien dangereux et suffisant de luy donner la fiebvre, dont sur toute chose il se falloit garder, priant le Roy de remettre le reste de leur discours à une autre fois, quand M. l'admiral se porteroit mieux. Celá fascha fort le Roy, qui vouloit bien ouyr le reste de ce qu'avoit à luy dire l'admiral. Toutefois, ne pouvant résister à une si apparente raison, nous le tirasmes hors du logis. Et incontinent la Royne ma mère, qui désiroit surtout sçavoir le discours secret que l'admiral luy avoit communiqué, duquel il n'avoit voulu que nous fussions participans, pria le Roy, et moi aussi, de nous le dire : ce qu'il refusa par plusieurs fois. Mais se sentant importuné et par trop pressé de nous, comme il sembloit, et plus par manière d'acquit qu'autrement, nous dict brusquement et avec desplaisir, jurant par la mort-dieu, « que ce que lui disoit l'admiral estoit vray

Digitized by Google

et que les roys ne se recognoissoient en France qu'autant qu'ils avoient de puissance de bien ou mal faire à leurs sujets et serviteurs, et que ceste puissance et maniement d'affaires de tout l'Estat s'estoit finement escoulée entre nos mains ; mais que ceste superintendance et authorité me pouvoit estre quelque jour grandement préjudiciable et à tout mon royaume, et que je la devois tenir pour suspecte et y prendre garde : dont il m'avoit bien voulu advertir, comme l'un de mes meilleurs et plus fidèles sujets et serviteurs, avant que mourir. Eh bien, mon Dieu, puisque vous l'avez voulu sçavoir, c'est ce que me disoit l'admiral. » Cela ainsi dit de passion et de fureur, dont le discours nous toucha grandement au cœur, que nous dissimulasmes le mieux qu'il nous fut possible, nous excusant toutes fois l'un et l'autre, amenans beaucoup de justifications à ce propos, y adjoustant tout ce que nous pouvions de nos raisons pour le desmouvoir et dissuader de ceste opinion, continuant toujours ce discours depuis le logis de l'admiral jusques au Louvre, où, ayant laissé le Roy dans sa chambre, nous nous retirasmes en celle de la Royne ma mère, piquée et offensée au possible de ce langage de l'admiral au Roy, et encore plus de la créance qu'il sembloit en avoir, craignant que cela n'apportast quelque altération et changement en nos affaires et au maniement de l'Estat. Et pour n'en rien desguiser, nous demeurasmes si despourveuz et de conseil et d'ententement, que, ne pouvans rien résoudre à propos pour ceste heure-là, nous nous retirasmes, remettans la partie au lendemain, que j'allay trouver la Royne ma mère, qui estoit desjà levée. J'eus bien martel en teste, et elle aussi de son costé ; et ne

Digitized by Google

fut pour lors prins autre délibération que de faire, par quelque moyen que ce fust, dépescher l'admiral. Et ne se pouvant plus user de ruses et finesses, il falloit que ce fust par voye découverte ; mais qu'il falloit, pour ce faire, amener le Roy à ceste résolution, et que l'après disnée nous l'irions trouver dans son cabinet, où nous ferions venir le sieur de Nevers, les mareschaux de Tavanes et de Retz, et le chancelier de Birague, pour avoir seulement leur advis des moyens que nous tiendrions à l'occasion, laquelle nous avions desjà arrestée, ma mère et moy. Si tost que nous fusmes entrez au cabinet où le Roy mon frère estoit, elle commença à luy remonstrer que le party des huguenots s'armoit contre luy à l'occasion de la blessure de l'admiral, qui avoit faict plusieurs dépesches en Allemagne pour faire levée de dix mille reistres, et aux cantons des Suisses avec une autre levée de dix mille hommes de pied ; et que les capitaines françois partisans des huguenots estoient desjà la plupart semblablement partis pour faire levée dans le royaume, et les rendez-vous du temps et du lieu desjà aussi donnez et arrestez. Que une si puissante armée une fois jointe aux forces françoises (chose qui n'estoit que trop faisable), ses forces n'estoient pas bastantes à moitié près d'y pouvoir résister, veu les pratiques et intelligences qu'ils avoient, dedans et dehors le royaume, avec beaucoup de villes, communautez et peuples (dont elle avoit de bons et certains advis), qui devoient faire révolte avec eux sous prétexte du bien public, et que luy estant foible d'argent et d'hommes, elle ne voyoit lieu de seureté pour luy en France. Et si il y avoit bien davantage une nouvelle conséquence dont elle le vouloit advertir : c'est que tous les catholiques, ennuyez d'une si longue

Digitized by Google

guerre, et vexez de tant de sortes de calamitez, estoient délibérez et résolus d'y mettre une fin. Et où il ne voudroit pas de leur conseil, il estoit aussi arresté entr'eux d'élire un capitaine général pour prendre leur protection, et faire ligue offensive et deffensive contre les huguenots : et ainsi demeureroit seul enveloppé en grands dangers, sans puissance ni authorité. Qu'on verroit toute la France armée de deux grands partis, sur lesquels il n'auroit aucun commandement et aussi peu d'obéissance. Mais qu'à un si grand danger et péril éminent de luy et de tout son Estat, et à tant de ruines et calamitez qui se préparoient, où nous touchions desjà du doigt, et au meurtre de tant de millions d'hommes, un seul coup d'espée pouvoit remédier et détourner tous les malheurs, et qu'il falloit seulement tuer l'admiral, chef et autheur de toutes les guerres civiles. Que les desseins et entreprises des huguenots mourroient avec luy, et les catholiques, satisfaits et contents du sacrifice de deux ou trois hommes, demeureroient toujours en son obéissance. Cela ainsi dict, et beaucoup d'autres inconvénients qui luy furent représentez, lesquels il ne pouvait esviter s'il n'usoit de ce conseil, y amenant encores les persuasions plus à propos, et d'autres raisons que la Royne ma mère y adjousta et moy aussi ; et les autres n'oubliant rien qui y pust servir. Tellement que le Roy entra en si extresme cholère et comme en fureur, mais ne vouloit au commencement aucunement consentir qu'on touchast à l'admiral ; enfin ainsi picqué et grandement troublé de la crainte du danger que nous lui avions si bien peint et figuré, esmeu de la considération de tant de practiques et menées dirigées contre luy et son Estat, comme il creut par l'impression que nous luy en

Digitized by Google

avions donnée, voulut bien néantmoins, sur une affaire d'une telle importance, sçavoir si par un autre moyen l'on y pourroit remédier, et en avoir sur ce nostre conseil et advis, et que chacun en dict présentement son opinion. Or ceux qui opinèrent les premiers furent tous d'advis qu'il en falloit ainsi user que nous l'avions proposé pour le plus expédient. Mais quand ce fut au rang du mareschal de Retz à parler, il trompa bien nostre espérance et n'attendions point de luy une opinion toute contraire à la nostre (194), commençant ainsi : Que s'il y avoit homme dans le royaume qui deust haïr l'admiral et son party, c'estoit luy, qu'il avoit diffamé toute sa race par de salles impressions qui avoient couru par toute la France et aux nations voisines; mais qu'il ne vouloit pas, aux dépens de son Roy et de son maistre, se venger de ses ennemis particuliers par un conseil à luy si dommageable et à tout son royaume, voire qui regardoit la postérité, au grand déshonneur des roys et de la nation françoise, qui estoit descheuë de son ancienne splendeur et réputation. Que nous serions à bon droict taxez de perfidie et desloyauté, et que par ce seul acte nous perdrions toute la créance et confiance qu'on doit avoir en la foy publique et à celle de son Roy, et par conséquent le moyen de traicter cy-après de la pacification de ce royaume, advenant qu'il tombast encores aux guerres civiles, comme infailliblement il y seroit bientost; et que si par une sinistre action nous le pensions libérer des armes étrangères, nous nous trompions bien fort : et n'y en eut jamais tant, ny tant de calamitez et ruines, desquelles nous, ny peut-estre nos enfants, ne verroient jamais le bout. Et pour le vous faire plus court, il nous paya de tant d'autres et de si apparentes raisons, qu'il nous

Digitized by Google

partit à tous la cervelle, nous osta les paroles et répliques de la bouche, voire la volonté de l'exécution, tant il nous sceut bien persuader. Mais n'estant secondé d'aucun, et après avoir ramassé et repris nos esprits, revenans à nous-mesmes et reprenans tous la parole en combattans tous fort et ferme son opinion, nous l'emportasmes et recognusmes à l'instant une soudaine mutation et une merveilleuse et estrange métamorphose au Roy, qui se rengea de nostre costé et embrassa nostre opinion, passant bien plus outre et plus criminellement; car il avoit esté auparavant difficile à persuader, ce fut alors à nous à le retenir; car, en se levant et prenant la parole, nous imposant silence, nous dict de fureur et de cholère, et jurant par la mort-dieu, puisque nous trouvions bon qu'on tuast l'admiral, qu'il le vouloit, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeurast pas un qui lui peust reprocher après, et que nous y donnassions ordre promptement. Et sortant furieusement, nous laissa dans son cabinet, où nous advisasmes le reste du jour, le soir et une bonne partie de la nuict, ce qui sembla à propos pour l'exécution d'une telle entreprise. Nous nous asseurasmes du prévost des marchands, des capitaines du quartier, et autres personnes que nous pensions les plus factieux, faisans un département des quartiers de la ville, desseignans les uns pour exécuter particulièrement sur aucuns, comme fut M. de Guise pour tuer l'admiral. Or après avoir reposé seulement deux heures la nuict, ainsi que le jour commençoit à poindre, le Roy, la Royne ma mère et moy allasmes au portail du Louvre joignant le jeu de paulme, en une chambre qui regarde sur la place de la Bassecourt, pour voir le commencement de l'exécution; où nous ne fusmes pas

Digitized by Google

longtemps, ainsi que nous considérions les événemens et la conséquence d'une si grande entreprise, à laquelle, pour dire vray, nous n'avions jusques alors guères pensé, nous entendismes à l'instant tirer un coup de pistolet; et ne sçaurais dire de quel endroict, ny s'il offença quelqu'un. Bien sçay-je que le son nous blessa tous trois si avant en l'esprit, qu'il offença nos sens et nostre jugement, espris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors commettre; et pour y obvier envoyasmes soudainement et en toute diligence un gentilhomme vers M. de Guise, pour luy dire et expressément commander de nostre part qu'il se retirast à son logis, et qu'il se gardast bien de rien entreprendre sur l'admiral, ce seul commandement faisant cesser tout le reste, parce qu'il avoit esté arresté qu'en aucun lieu de la ville il ne s'entreprendroit rien qu'au préalable l'admiral n'eust esté tué. Mais tost après le gentilhomme retournant nous dit que M. de Guise luy avoit respondu que le commandement estoit venu trop tard, et que l'admiral estoit mort, et qu'on commençoit à exécuter par tout le reste de la ville. Ainsi retournasmes à nostre première délibération; et peu après nous laissasmes suivre le fil et le cours de l'entreprise et de l'exécution. Voilà, Monsieur tel, la vraye histoire de la Sainct-Barthélemy, qui m'a troublé ceste nuict l'entendement. »

Tel est le récit du duc d'Anjou, conservé par son médecin Miron. Il s'accorde, quant aux traits généraux, avec celui de Tavannes, quoique en cet endroit les Mémoires du maréchal ne suivent pas une chronologie exacte (195). L'opinion de Tavannes est la suivante : il n'y a pas eu de préparation de longue main; Catherine de Médicis se brouille avec

Digitized by Google

l'amiral au sujet de la guerre de Flandre; inquiète pour son influence, elle décide, de concert avec Anjou, la mort de Coligny, et confie aux Guise l'exécution de ce plan. Montravel, chargé de l'assassinat, manque le coup. Ce crime irrite le roi, mais Catherine détourne adroitement sa colère sur les huguenots, dont on lui rapporte des menaces dangereuses. Six personnes réunies en conseil décident, en l'absence de Charles, de se débarrasser de l'amiral et des autres chefs protestants; dans une seconde conférence, on désigne les victimes; la fureur populaire et la soif de pillage changent en massacre général un projet qui ne devait frapper qu'une demi-douzaine de têtes.

Marguerite de Valois, l'épouse de Henri IV, rapporte à son tour qu'après la blessure de l'amiral, Catherine, Anjou et Guise, inquiétés par les menaces des huguenots, résolurent de les prévenir par un coup hardi; qu'ils firent accroire au roi qu'il s'agissait de sa couronne et de sa vie; que la reine lui fit l'aveu qu'elle-même et son fils Anjou avaient formé le projet de faire tuer Coligny, « afin d'oster ceste peste de ce royaume; » que là-dessus seulement le roi donna son consentement au massacre, la veille du 24 août (196).

L'authenticité du récit de Miron n'a jamais été sérieusement contestée (197); Capefigue (198) et Sismondi (199) le citent dans ses détails; mais, au détriment de leurs opinions extrêmes, ils ont négligé de s'en servir pour l'intelligence de l'ensemble des faits. Albéri est presque le seul qui ne l'admette pas comme vrai (200). Mais ses objections sont si faibles, qu'elles n'ont pas besoin d'être réfutées. Selon lui, Miron a voulu faire l'important; s'il avait eu réellement la confiance de Henri d'Anjou, celui-ci n'aurait pas at-

Digitized by Google

tendu l'arrivée à Cracovie pour lui ouvrir son cœur ; aucun autre historien ne parle de remords qu'aurait causés au prince un acte couvert de l'absolution du pape ; d'ailleurs, certain d'arriver au trône de Pologne, quelle raison aurait-il eu d'être jaloux de Coligny ? N'aurait-il pas dû bien plutôt ménager les huguenots ? Si malgré cela on admet la véracité de Miron, Albéri se tire d'affaire en accusant le duc d'Anjou de n'avoir parlé de la participation de sa mère que pour se disculper lui-même ; l'innocence de Catherine de Médicis doit être sauvée, quoi qu'il en coûte. Le zèle de l'historien florentin ne connaît pas de bornes, quand il s'agit de sa compatriote ; il faut qu'elle soit innocente, quand même son fils, quand même sa fille, qui pourtant n'avait pas de crime à excuser, soutiennent hautement sa culpabilité.

La découverte qu'Albéri prétend avoir faite, savoir que Henri de Guise est le seul auteur de la Saint-Barthélemy, se réduit à rien ; la dépêche secrète de l'agent Cavriana, sur laquelle il se fonde, ne prouve qu'une chose dont on n'a jamais douté, c'est-à-dire que Henri de Guise a été un des complices du crime (201).

Le récit de Miron se rattache le plus naturellement du monde à ce que nous avons exposé, d'après les documents authentiques, sur la situation intérieure et extérieure de la France ; il est confirmé et complété d'une manière tout aussi naturelle, par ce que nous enseigneront la suite des événements et les conséquences immédiates du massacre. Si les actes qui ont précédé la Saint-Barthélemy ne nous permettent pas de croire à un complot perfidement ourdi pendant deux années, les actes qui l'ont suivie nous oblige-

Digitized by Google

ront à rejeter l'opinion d'une explosion spontanée du fanatisme des masses; il s'ensuit qu'une simple combinaison des faits suffirait pour conduire sur la voie indiquée par le médecin Miron; cette combinaison pourrait même s'appuyer sur quelques témoignages de seconde main, mais elle manquerait de certitude historique. Or, c'est précisément le récit de Miron qui remplit cette lacune et qui donne cette certitude. D'une authenticité et d'une crédibilité incontestables, il est le document le plus sincère et le plus complet sur les causes secrètes de la Saint-Barthélemy; il révèle, avec une précision parfaite, la première pensée et les progrès du crime, l'époque et l'étendue des résolutions des coupables, la part de culpabilité qui revient à chacun d'eux. Tout s'accorde avec l'état général des choses, comme avec le caractère particulier de chacun des complices.

Mais revenons au récit même des faits. Lorsque le roi, occupé au jeu de paume, eut appris la blessure de Coligny, il jeta, plein de colère, sa raquette à terre, en s'écriant : « N'aurai-je donc jamais de repos ? » Puis il quitta le jeu pour chercher sa mère. Le blessé avait été transporté dans sa demeure; une balle lui avait fracassé l'index de la main droite, une autre était entrée dans la partie supérieure du bras gauche. Le roi de Navarre, le prince de Condé, le comte de La Rochefoucault et d'autres amis allèrent le voir; des gentilshommes catholiques vinrent également lui témoigner leur sympathie. Le chirurgien du roi, Ambroise Paré, lui amputa le doigt fracassé au moyen d'un instrument mal aiguisé; Coligny supporta ce tourment avec le courage et la pieuse résignation qui lui étaient habituels. Peu après entrèrent les maréchaux de Cossé

Digitized by Google

et de Damville; ce dernier demanda, avec surprise, qui a pu commettre cet odieux attentat, et offrit ses meilleurs services. « Je ne soupçonne personne, dit l'amiral, si ce n'est le duc de Guise; toutefois je ne voudrais pas l'affirmer. » La maison d'où était parti le coup appartenait au chanoine Villemur, ancien précepteur du duc de Guise; la personne qui l'habitait n'y était entrée que depuis la veille, et avait été introduite par Chailly, l'intendant du duc. Lorsqu'on eut enfoncé les portes, le meurtrier était déjà loin; sorti par une porte de derrière, il avait trouvé un cheval tout prêt; à la porte Saint-Antoine, un autre cheval l'attendait pour hâter sa fuite. Son domestique, qui prétendit ne l'avoir connu que sous le nom de Bolland, affirma que les chevaux avaient été fournis par l'écuyer du duc de Guise (202).

Le roi de Navarre et le prince de Condé, saisis de terreur et de colère, coururent trouver le roi. Celui-ci plaignit l'amiral de son malheur, « jura et promit de faire du coulpable, des consentans et fauteurs, si mémorable justice, que l'amiral et ses amis auroyent de quoy se contenter[1]. » La reine mère parut partager ces sentiments. On chargea trois membres du parlement d'instruire l'affaire, on donna l'ordre de fermer les portes de la ville, à l'exception de deux, et d'arrêter Chailly partout où on le trouverait; mais il ne se trouva plus.

Cependant Coligny, prévoyant sa fin prochaine, fit prier le roi, par Téligny et par le maréchal de Damville, de lui accorder une dernière entrevue; il voulait lui dire « choses importantes et concernantes son

[1] Mém. de l'E. de Fr. 274 *b*.

Digitized by Google

salut, lesquelles il est asseuré qu'homme de son royaume ne luy oseroit descouvrir [1]. » A deux heures de l'après-midi, Charles IX, accompagné de sa mère, du duc d'Anjou (203) et de plusieurs seigneurs de la cour, se rendit à la demeure de Coligny. C'est alors que se passa la scène qui, suivant le récit de Miron, fit sur Catherine et Anjou une impression si inquiétante. D'après un contemporain bien informé, qui ne fait pas mention d'une entrevue secrète entre le roi et l'amiral, les conseils donnés par ce dernier eurent pour objet la guerre de Flandre et l'observation consciencieuse de l'édit de paix. Charles jura de nouveau de punir le crime, et consentit au vœu de Coligny d'adjoindre à la commission d'enquête, le maître des requêtes Cavaignes, zélé huguenot, et deux autres protestants (204).

Après le départ du roi, les nombreux amis de l'amiral, réunis chez lui, délibérèrent sur la conduite à tenir. La plupart étaient inquiets pour la sûreté des protestants; personne ne doutait que le coup ne fût parti des Guise; plusieurs proposèrent de transporter le blessé à Châtillon, dès que son état le permettrait, et de quitter en masse la capitale. Le principal défenseur de cet avis était Jean de Ferrières, vidame de Chartres, qui considérait la blessure de Coligny comme la première scène d'une tragédie plus grande. Téligny et Briquemaut s'y opposèrent; noblement confiants en la parole royale, ils ne voulaient pas que, par de la méfiance, on offensât Charles (205). On se borna à prier le roi de décider lui-même si on devait éloigner l'amiral, ou se loger dans le voisi-

[1] Mém. de l'E. de Fr., 276 *a*.

Digitized by Google

nage de sa demeure, pour le protéger contre des périls ultérieurs. Le roi accorda ce dernier point; il fit assigner aux huguenots des quartiers dans la rue Béthisy; il offrit même de faire transporter Coligny au Louvre (206).

Le même jour, Charles IX fit écrire à ses ambassadeurs à l'étranger et aux gouverneurs des provinces, pour les informer du crime et pour leur en manifester son profond mécontentement; il annonça son intention d'exercer une justice sévère, et recommanda le plus strict maintien de l'ordre. « Je ne veux pas oublier de vous dire, écrivit-il à Fénelon, à Londres, que cette action infâme a sa cause dans l'inimitié qui existe entre la famille de Coligny et celle des Guise; mais j'aurai soin qu'ils n'entraînent pas mes sujets dans leurs querelles; car je veux que mon édit de paix soit observé de point en point (207). »

La municipalité ne resta pas non plus oisive. Le prévôt des marchands et les échevins étaient réunis à l'Hôtel de Ville, lorsqu'arriva la nouvelle de l'attentat contre Coligny. On voit par leurs protocoles qu'ils prirent aussitôt des mesures pour prévenir les troubles auxquels la propagation de cette nouvelle pourrait donner lieu. Le même jour ils envoyèrent aux capitaines des archers, des arquebusiers et des arbalétriers de Paris, l'ordre écrit de paraître avec leurs hommes devant l'Hôtel de Ville, d'occuper les portes et les principaux postes, d'empêcher les bourgeois de sortir en armes et de fermer leurs boutiques (208).

C'est ainsi qu'arriva le samedi 23 août. L'amiral se trouvait mieux; les médecins le déclarèrent hors de danger. Les quarteniers parcouraient la ville, désignant des maisons pour loger les huguenots. Charles IX

Digitized by Google

ne cessait de demander des nouvelles du malade; la jeune reine de Navarre alla personnellement le voir (209). Les domestiques présents dans la maison de Villemur au moment du crime furent interrogés par les juges, et on arrêta un serviteur des Guise. Vers midi, le duc d'Aumale et Henri de Guise se présentèrent devant le roi, disant que depuis quelque temps il leur semblait qu'il ne voulait plus de leurs services; s'ils avaient su que cela lui serait agréable, ils se seraient retirés de la cour. Charles, les apostrophant avec véhémence, leur dit « qu'ils s'en allassent où ils voudroyent, et qu'il les auroit bien tousjours s'il se trouvoit qu'ils fussent coulpables de ce qui avoit esté faict à l'amiral. » Là-dessus ils montèrent à cheval, accompagnés d'une suite nombreuse; comme s'ils voulaient quitter la ville, ils se dirigèrent vers la porte Saint-Antoine, mais n'en sortirent point (210).

Ce fut une journée d'embarras et d'angoisses pour Catherine et son fils Anjou. L'amiral est en voie de guérison, le roi lui témoigne plus d'attachement que jamais, la complicité des Guise est à peu près découverte : seront-ils assez dévoués pour se charger tout seuls du danger et de la honte? Tout est perdu, sans des mesures énergiques, immédiates.

Après le dîner, Catherine et Anjou ont, au jardin des Tuileries, une conférence avec leurs confidents Gonzagues, Tavannes, Retz. Les historiens qui croient à la préméditation du massacre, nomment aussi le roi parmi les membres de ce conciliabule (211); cela ne s'accorde pas avec les aveux de son frère. C'est dans cette réunion sans doute qu'on imagina le grand mensonge, qui devait arracher au roi surpris le consentement au meurtre de Coligny et de ses amis huguenots.

Digitized by Google

Vers quatre heures, Anjou se montra dans les rues de Paris, en carrosse, accompagné de son frère bâtard, le chevalier d'Angoulême. Le bruit se répandit que le maréchal de Montmorency, qui venait de partir pour sa campagne, avait reçu l'ordre du roi d'entrer dans Paris avec des forces considérables; les bourgeois, ajoutait-on, devaient être sur leurs gardes (212). On a vu, plus haut, que les autorités municipales avaient convoqué les troupes de la ville; dans les circonstances du moment, l'intérêt de l'ordre public justifiait suffisamment cette mesure; mais elle excita la méfiance des amis de Coligny, et ils lui persuadèrent de demander au roi une garde de sûreté. Charles IX envoya cinquante arquebusiers, commandés par le capitaine Cosseins, qu'Anjou avait proposé pour ce poste (213). On a voulu voir dans le choix de ce chef, personnellement hostile à Coligny, une preuve qu'à ce moment déjà, Charles IX avait résolu le massacre. Mais cette preuve n'est pas plus suffisante que les autres; car, malgré sa haine, Cosseins n'eût rien osé entreprendre contre l'amiral sans un ordre du roi, et nul autre ne l'eût défendu plus longtemps que ne l'eût voulu le roi. On ne peut pas non plus fonder un soupçon sur le fait que, dans la soirée, Cosseins, invoquant une défense royale, refusa l'entrée à un page portant des hallebardes, et qu'il ne retira son refus que sur l'intervention du roi de Navarre; aucune garde n'eût laissé pénétrer un inconnu, portant des armes, dans la maison de son protégé.

Le soir, le vidame de Chartres était à peu près le seul qui insistât encore sur le prompt départ des protestants; la plupart des autres amis de Coligny exprimèrent leur confiance dans la justice du roi; ils se

Digitized by Google

bornèrent à décider qu'on demanderait l'éloignement des Guise, à cause de leur dangereuse influence sur les masses. Un seul gentilhomme, Bouchavannes, demeura silencieux. Plus tard, on lui a fait le reproche d'avoir rapporté à la reine, non-seulement tout ce qu'on avait dit, mais aussi des choses qui n'avaient pas été dites (214). Coligny, rassuré lui-même, fit écrire des lettres rassurantes aux protestants dans les provinces; ils devaient rester calmes, les assassins étaient poursuivis, ses blessures n'étaient pas à la mort, et « combien que le bras fust blessé, le cerveau ne l'estoit pas (215). » Téligny n'accepta pas la proposition de quelques amis de veiller près du malade; il resta lui-même auprès de lui jusqu'à minuit, le laissa ensuite aux soins des médecins et des domestiques, et alla chercher le repos dans sa demeure voisine. Cinq Suisses de la garde du roi de Navarre restèrent dans la cour intérieure, tandis qu'à la porte veillaient les arquebusiers de Charles (216).

Dans l'intervalle, le complot tramé par Catherine et Anjou avait fait des progrès rapides. C'est dans l'appartement même du roi que fut jouée la scène odieuse (217), où par un mensonge infâme on bouleversa l'esprit du monarque, et qu'on obtint son consentement au meurtre; on lui représenta Coligny et les huguenots trompant sa confiance trop facile; on lui parla de l'imminence d'une quatrième guerre civile, on excita les plus mauvaises passions de cette âme impressionnable et faible; furieux, il veut exercer une vengeance exemplaire, dépassant de bien loin les projets de ses tentateurs, et devant envelopper dans un massacre général tous les protestants de France. « Par la mort-dieu, s'écria-t-il en quittant précipitam-

Digitized by Google

ment la salle, qu'on tue l'amiral et tous les huguenots, afin qu'il n'y en ait pas un pour me le reprocher après; donnez-en les ordres sur-le-champ! » Catherine de Médicis et le duc d'Anjou passèrent toute la soirée en délibération avec le maréchal de Tavannes, le duc de Nevers, et le sieur de Retz. Ce qui se passa dans ce conseil de sang, est resté pour l'histoire un mystère profond; le duc d'Anjou n'en a rien dit dans sa nuit d'angoisse à Cracovie; à cet endroit les mémoires de Tavannes ne paraissent pas être un guide exact. Selon le maréchal, on ne voua à la mort que les chefs du parti huguenot; il s'attribue à lui-même le mérite d'avoir sauvé, par ses instances, les Montmorency, le prince de Condé et le roi de Navarre (218). D'autres assurent que le duc de Guise, qui fut placé à la tête de l'entreprise, insista pour qu'on n'exceptât ni Condé ni Navarre; ce dernier, disent-ils, ne dut la vie qu'à l'intercession de sa belle-mère Catherine, Condé la dut à son beau-frère Nevers (219). Il n'est pas croyable qu'un des conjurés ait eu alors un intérêt assez pressant ou une audace assez féroce pour mettre les deux jeunes princes sur la liste des proscrits. Les auteurs protestants ne sont pas ici des témoins plus sûrs que Tavannes, le fils, qui, lorsqu'il rédigea sous Henri IV et Louis XIII les mémoires du vieux maréchal, profita de toute occasion pour se plaindre de l'ingratitude des rois envers sa famille qui leur avait rendu de si grands services. Si les conjurés ont pris pour un ordre formel les dernières paroles échappées à la fureur du roi, la honte n'en serait pas moins pour eux; mais il est permis d'en douter, quand on songe à la déclaration souvent réitérée de Catherine, qu'elle ne prenait sur sa conscience que le sang de six des morts (220). Il se peut

Digitized by Google

que, pour satisfaire sa haine, il n'ait pas fallu un massacre général ; elle voulait se débarrasser de Coligny et de ceux qui eussent été assez influents pour prendre sa place, ou pour venger sa mort ; si Montravel n'avait pas manqué son but, elle n'eût pas demandé peut-être d'autres victimes. Mais était-on sûr de frapper les six têtes désignées au meurtre, sans passer par-dessus des monceaux d'autres cadavres ? Savait-on si on pourrait arrêter à temps le fanatisme déchaîné des soldats et des masses ? Il n'est pas possible que Catherine, cette femme si perspicace, ne se soit pas posé ces questions redoutables ; pour deviner la réponse qu'elle a dû y faire, il suffit de se rappeler l'état de la capitale et de la France en ce moment critique, et l'on se convaincra que Catherine et Anjou, les premiers auteurs du crime, ne sont pas coupables seulement de six meurtres, mais du massacre dans toute son étendue.

Le soir du 23 août, très tard, le président Le Charron, prévôt des marchands, fut mandé au Louvre ; le roi lui déclara, en présence de la reine et du duc d'Anjou, qu'il venait d'être averti d'une conspiration des huguenots contre sa personne et son royaume. Le Charron reçut l'ordre de faire fermer les portes de la ville, de faire retirer tous les bateaux de la rive droite de la Seine et de les mettre à des chaînes à la rive gauche, d'appeler les bourgeois sous les armes pour recevoir et exécuter des instructions ultérieures de Sa Majesté (221). Pendant la nuit, le prévôt fit expédier des ordres écrits aux quarteniers et aux autres officiers de la ville ; mais ces ordres, tous datés du dimanche 24 août, n'ont pu être portés à leurs adresses que dans la matinée de ce jour (222). En ce moment les troupes royales, commandées par le duc de Guise, étaient déjà

Digitized by Google

en pleine activité. Le premier acte de la Saint-Barthélemy n'a donc rien à faire ni avec les passions de l'Hôtel de Ville ni avec l'effervescence des masses catholiques.

Personne ne sait ce qui s'est passé dans le Louvre, au moment où fut donné le signal par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois; personne n'a été témoin des combats qui se sont livrés peut-être dans l'âme des conjurés, des dernières hésitations de ces meurtriers fameux, des dernières résolutions qu'ils prirent. Quelques mots seulement du récit du duc d'Anjou nous apprennent que, pendant un moment, le roi et la cour ont été en proie à ce trouble qui s'empare des malfaiteurs quand, sur le point de commettre leur crime, ils en mesurent une dernière fois l'accablante énormité.

Vers minuit, les rues voisines du Louvre s'éclairent; les troupes, sous les armes, entourent le vieil édifice; les ducs de Guise, d'Aumale, le maréchal de Tavannes, le bâtard d'Angoulême sont les chefs. Il était convenu qu'une heure avant le lever du jour, le signal serait donné par la cloche de l'horloge du palais, qui ne retentissait qu'aux occasions solennelles (223); mais Catherine, de peur que le roi ne changeât d'idée, fit sonner, avant l'heure fixée, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis du Louvre (224).

Les événements qui suivirent sont assez connus pour que nous puissions être bref dans l'exposé de ces scènes d'horreur. Henri de Guise présida en personne à l'assassinat de Coligny; Charles IX mit aux arrêts son beau-frère et le prince de Condé, qui demeuraient au Louvre, et les pressa d'abjurer. Par la mort de Coligny et l'apostasie des princes, le parti des huguenots se-

Digitized by Google

rait resté sans chefs; cette victoire eût peut-être suffi à la cour. Mais la fureur des catholiques ignorant ces calculs ou les méprisant, ne connut plus de bornes. On fait courir le bruit que les protestants ont conspiré la mort du roi et des siens; aucun par conséquent ne doit rester en vie. Autour du Louvre, ce sont les gardes royales, les gardes suisses et françaises qui, commandées par les seigneurs, « commencent la besogne (225); » bientôt des masses de peuple s'y joignent, courent de maison en maison, se répandant jusque dans les quartiers les plus éloignés; on s'exalte par la vue du sang, on assouvit des haines personnelles, sans s'enquérir de la religion des adversaires (226). Le sacrifice que l'ambition de Catherine et d'Anjou réclamait pour sauver leur influence menacée, et que la vengeance de Henri de Guise croyait devoir aux mânes de son père, la fureur du roi, enflammée par l'exécrable mensonge de sa mère, le change en un massacre général que Charles, quand même il l'aurait voulu, ne peut plus arrêter. Le fanatisme, le désir du pillage, la soif du sang, les rancunes personnelles, toutes les passions sévissent dans les rues étroites de l'immense ville; une fois excitées, elles poursuivent seules leur route fatale, sans se soucier des intrigues et des subtilités de la politique.

Il importe peu qu'au milieu du carnage, commandé par lui, Charles IX ait tiré lui-même sur ses sujets ou non. La chose n'est ni prouvée ni suffisamment réfutée. Le plus ancien document qui en parle est un pamphlet protestant, écrit à peu près un an après les faits. Voici ce qu'on y trouve : Le comte de Montgomery, le vidame de Chartres, les seigneurs de Caumont et de Fontenay, et d'autres gentilhommes huguenots, logés

Digitized by Google

au faubourg Saint-Germain, ne furent réveillés que vers les cinq heures du matin du 24 août. Ils coururent au rivage, virent le tumulte aux abords du Louvre, et se jetèrent dans des nacelles pour se mettre sous la protection du roi, ou pour lui offrir leurs services et « mourir à ses pieds, » si l'émeute était dirigée contre sa propre personne. Mais « il ne tarda guères qu'ils virent sur la rivière, et venir droict à eux jusqu'à deux cens soldats armez de la garde du Roy, crians : Tue, tue, et leur tirans harquebousades à la veue du Roy, qui estoit *aux fenestres de sa chambre*, et pouvoit estre alors en viron sept heures du dimanche matin. Encores *m'a-on dict* que le Roy prenant une harquebouse de chasse entre ses mains, en reniant Dieu, dit : Tirons, mort-dieu, ils s'enfuyent. A ce spectacle, ne sachans les huguenots des fauxbourgs que croire, furent contrains qui à pied, qui à cheval, qui botté, qui sans bottes ni esperons, laissans tout ce qu'ils avoyent de plus précieux, s'enfuir pour sauver leur vie, là où ils cuidoyent avoir lieu de refuge plus asseuré. Ils ne furent pas partis que les soldats, les Suysses de la garde du Roy, et aucuns des courtisans, saccagèrent leurs logis, tuans tous ceux qu'ils trouvèrent de reste. Encores vint-il bien à propos, que le duc de Guyse voulant sortir par la porte de Bussy, se trouva avoir esté pris une clef pour l'autre, ce qui donna tant plus de loisir de monter à cheval aux paresseux. Et ne laissèrent pourtant d'estre poursuyvis par le duc de Guyse, le duc d'Aumale, le chevalier d'Angoulesme et par plusieurs gentilshommes tueurs, environ huict lieues loin de Paris (227). »

Le bruit, rapporté dans ce passage, sur la conduite du roi, qui croyait avoir affaire à des rebelles, se con-

Digitized by Google

cilie parfaitement avec la violence de son caractère; pour le réfuter, il ne suffit pas de dire que le balcon du Louvre où la tradition populaire plaça plus tard la scène, n'existait pas encore en 1572. L'ouvrage huguenot qui contient la première mention de ce fait est, à la vérité, plus ancien que ce « fameux balcon, » mais il ne dit pas que le roi s'est trouvé avec son arquebuse sur un balcon, mais « aux fenêtres de sa chambre (228). »

Selon d'anciens témoignages, un soldat porta au roi la tête de Coligny, séparée du cadavre odieusement outragé et mutilé (229). D'autres ajoutent qu'elle fut envoyée à Rome, pour être mise sous les yeux du cardinal de Lorraine et du pape (230). Si ce dernier fait est vrai, il a eu lieu sans le consentement de Charles. Ayant appris que quelqu'un s'était mis en route pour Rome avec la tête de l'amiral, le roi fit ordonner à Mandelot, gouverneur de Lyon, d'arrêter ce personnage et de lui faire enlever son sanglant fardeau; le 5 septembre, Mandelot répondit qu'il n'était passé « ces jours icy par ceste ville pour s'en aller du costé de Rome, *que ung escuyer de M. de Guyse*, nommé Paule, » lequel avait quitté Lyon quatre heures avant l'arrivée de l'ordre du roi (231).

Le dimanche, vers midi, le prévôt des marchands se plaignit au roi des pillages et des meurtres commis par les gardes, les seigneurs de la cour et des gens du peuple mêlés à leur foule; Charles l'autorisa à monter à cheval, et à se mettre à la tête des troupes de la ville pour s'opposer aux désordres (232). En conséquence, le prévôt publia l'ordre à tous les bourgeois qui, dans la matinée, avaient pris les armes suivant le commandement du roi, de les déposer et de se re-

Digitized by Google

tirer dans leurs demeures; les troupes de la ville furent chargées de protéger les maisons des réformés contre les violences des gardes du roi (233).

Le même jour, l'on envoya aux gouverneurs des provinces des dépêches et des mandements royaux dont voici le sens : pendant que le roi faisait son possible pour poursuivre l'attentat commis contre Coligny, les Guise, avertis que les amis de l'amiral étaient décidés à se venger sur eux, s'étaient assemblés dans la nuit dernière, avaient forcé la garde à l'entrée de la maison de Coligny, et avaient tué celui-ci et massacré les huguenots dans divers quartiers de la ville, le tout « avec telle furie » que le roi, hors d'état d'intervenir, avait eu assez à faire pour se maintenir en sûreté dans son château du Louvre. D'ailleurs, dit encore le roi dans ses lettres, cette querelle particulière entre les Châtillon et les Guise ne doit inspirer aucune inquiétude au sujet de l'édit de paix, lequel doit être exécuté « autant que jamais; » et s'il devait y avoir des troubles, les gouverneurs ont l'ordre de les réprimer incontinent à main armée (234). Les ambassadeurs à l'étranger furent informés des événements, ainsi que des intentions du roi, en termes tout à fait analogues (235).

Que penser de la teneur étrange de ces lettres du roi? Y avait-il assez de sang versé, et voulait-il en effet protéger les réformés des provinces, ou ne songeait-il qu'à les endormir par ses assurances? Il n'avoue pas encore sa part au crime, mais n'accuse pas non plus les protestants; c'est aux Guise tout seuls qu'il laisse la responsabilité, médiocrement mitigée par les prétendus projets de vengeance des amis de Coligny. L'édit de paix doit rester en vigueur, bien

Digitized by Google

que Charles ait déclaré avec menaces, au roi de Navarre et au prince de Condé, qu'il n'y aurait plus qu'une seule religion en France. Dans les lettres royales, il n'est pas parlé d'un massacre des *protestants;* elles semblent atteindre aussi bien les turbulents parmi les catholiques que ceux parmi les huguenots; mais tout gouverneur de province qui voulait faire tuer des huguenots pouvait se fonder en toute assurance sur ces lettres du roi. Les nouvelles des événements de Paris devaient jeter l'agitation et la terreur dans les rangs des protestants; il était à prévoir qu'il y eût des réunions, des discussions orageuses, des résolutions pour se défendre contre des attaques possibles; c'étaient des motifs suffisants pour quiconque voulait sévir; on n'avait qu'à invoquer l'ordre royal de réprimer les troubles. Il est avéré du reste que les gouverneurs reçurent des instructions secrètes et orales qui, prises à la lettre ou non, faisaient dépendre le sort des huguenots de ce que le parti victorieux appelait l'intérêt de l'ordre public. C'est ainsi que Charles IX écrivit à Matignon de faire prendre Montgomery, qui était parvenu à s'échapper, et dont on redoutait l'influence en Normandie; le roi ajouta à cet ordre : « Mais que l'on ne sçache que je vous en ay escript (236). »

Après ce qui s'était passé à Paris, une prise d'armes générale, une quatrième guerre civile était imminente; il était dans l'intérêt de Charles de chercher à la prévenir autant par des promesses de justice et de paix que par des mesures de police publiques ou secrètes; s'il n'y réussissait pas, le massacre de tous les réformés du pays, auquel ni lui ni sa cour n'avaient pensé peut-être deux jours auparavant, devait leur

Digitized by Google

paraître dans le moment actuel le seul moyen d'éviter les chances de la guerre. C'était là la conséquence maudite du plus odieux des crimes.

Le 24 août, malgré la défense du roi, le massacre continua dans la capitale. Il s'étendit aux réformés habitant la campagne; le même jour déjà il eut lieu à Meaux. Cependant les quarteniers, munis d'un ordre royal, parcouraient les rues de Paris, dressant les listes nominales des huguenots, de leurs femmes et de leurs enfants, et enjoignant aux maîtres des maisons, « sur peine de la vie, » de veiller à ce qu'il ne leur fût fait aucun tort (237).

La cour, toutefois, comprit que l'excuse employée la veille devenait insoutenable. Dans les papiers de l'amiral et de son gendre Téligny on n'avait rien trouvé qu'on eût pu mettre à la charge des protestants; ce qu'on y découvrit n'était propre qu'à embarrasser le roi et sa mère. On trouva une lettre du maréchal de Montmorency, annonçant à Téligny qu'il considérait l'outrage fait à l'amiral, son cousin, comme s'il était arrivé à sa propre personne, et qu'il en tirerait une vengeance d'autant plus éclatante, qu'il savait mieux combien la blessure de Coligny avait indigné le roi (238). Que faire en présence d'une pareille déclaration? Renier l'amiral ou laisser tomber les Guise? Mais les Guise n'étaient pas assez privés de sens pour prendre à leur unique charge la responsabilité d'un forfait dont on ne connaissait pas même encore toute l'étendue. Dès le premier jour, où ils avaient fait publier dans les rues la volonté du roi de faire mourir tous les huguenots, ils avaient accordé à quelques-uns d'entre eux un asile dans leur propre palais; ils voulaient faire croire au monde que, quant

Digitized by Google

à eux personnellement, ils n'avaient affaire qu'à l'ennemi de leur maison, à Coligny. Le roi ne tarda pas à en être informé; il en témoigna du mécontentement, mais son embarras n'en diminua point. Il ne lui resta qu'à prendre tout sur lui-même; ce parti, d'ailleurs, parut à la cour le plus conforme à la position du roi. Dès le soir du 25 août, on envoya en Allemagne et en Angleterre des dépêches, disant qu'on venait de découvrir et de déjouer une conspiration des huguenots contre le roi, sa mère et ses frères; on ajouta que sous peu on en connaîtrait tous les détails (239).

Le mardi matin, 26 août, après la messe, Charles IX se rendit avec toute sa cour au Parlement, pour tenir un lit de justice. Dans un long discours il exposa que l'amiral, payant d'ingratitude la confiance qui lui avait été trop longtemps témoignée, s'était ligué avec d'autres scélérats pour tuer le roi et toute la race des Valois, y compris Henri de Navarre; que le prince de Condé devait être proclamé roi, probablement dans l'intention secrète de l'éloigner à son tour du trône pour y mettre Coligny lui-même; que la découverte de ces horreurs avait commandé l'emploi de moyens extrêmes; que tout ce qui était arrivé aux huguenots avait été fait sur ses ordres à lui; qu'il demandait maintenant d'intenter à l'amiral et à ses complices un procès de haute trahison et de les juger selon le droit (240). Le premier président du Parlement, Christophe de Thou, le père de l'illustre historien, commit la bassesse de recevoir l'annonce de ces mensonges, comme les appelle Tavannes (241), avec une humble reconnaissance et en louant la haute sagesse de Sa Majesté (242). Le procureur général Pibrac demanda au roi s'il voulait que sa déclaration fût inscrite sur les re-

Digitized by Google

gistres du Parlement, et s'il ne croyait pas devoir arrêter les massacres qui ne discontinuaient pas. Charles IX affirma l'un et l'autre; le même jour encore le meurtre et le pillage furent défendus à son de trompe et sous peine de mort (243). A Paris il ne restait plus que peu de huguenots; mais au même moment où la défense, devenue à peu près superflue, fut proclamée dans les rues de la capitale, le massacre commença à Orléans. La défense fut encore renouvelée à Paris le 29 août; le roi jugea même nécessaire d'instituer à l'Hôtel de Ville une commission en permanence, chargée de veiller au complet rétablissement de l'ordre (244).

Pendant que le malheureux Charles IX déclarait au sein de son Parlement que l'ordre du massacre n'était émané que de lui seul, il désavoua cet ordre dans un écrit qui, presque simultanément, fut envoyé en Angleterre. Vis-à-vis de la protestante Elisabeth, dont l'alliance contre l'Espagne et l'union avec Anjou avaient été recherchées avec tant de zèle, on donna aux événements une tournure différente. On lui fit savoir que l'amiral blessé, sans attendre la justice promise par le roi et sans s'en tenir aux coupables présumés, avait formé avec Téligny, La Rochefoucault, Cavaignes et d'autres de ses amis, le projet de tuer Charles IX, la reine mère et les princes; ce plan ayant été révélé, le roi, pressé par le danger, avait dû « lascher la main à messieurs de la mayson de Guyse; » le 24 août, ceux-ci, suivis de quelques soldats, tuent l'amiral et plusieurs gentilshommes de son parti; le bruit du complot tramé contre le roi se répand parmi le peuple; furieuses, les masses se précipitent sur les huguenots dont elles massacrent les chefs; le roi déplore ces

Digitized by Google

actes, quoique les protestants en aient fourni eux-mêmes le premier motif; il proteste enfin contre l'idée d'y voir une rupture de l'édit de paix (245). Des instructions analogues furent transmises à Schomberg, pour calmer l'indignation inévitable des cours allemandes (246).

Le 28 août, on publia une déclaration au peuple, portant que le châtiment qui, par ordre du roi, avait frappé l'amiral et ses partisans, n'était pas motivé par leur religion, mais par leur conspiration contre la cour; que les protestants devaient vivre, comme par le passé, sans inquiétude, sous l'édit de Saint-Germain; mais que, pour éviter les troubles, on avait dû leur interdire, jusqu'à nouvel ordre, la prédication et les assemblées; que les personnes arrêtées devaient être remises en liberté, à l'exception de celles qui avaient pris part à la direction des affaires huguenotes, et dont le roi se réservait le jugement (247). En même temps les gouverneurs des provinces furent invités à courir sus aux huguenots qui s'obstineraient à ne pas reconnaître la « *douceur* » des moyens employés à leur égard, et à « les faire tailler en pièces comme ennemis de la couronne (248). » Une de ces instructions, envoyée à Bourges sous la date du 30 août, se termine par un passage digne de remarque, parce qu'il met hors de doute l'existence et la portée de ces ordres secrets communiqués oralement, dont nous avons parlé plus haut : « Au surplus, y est-il dit, quelque commandement verbal que nous ayons peu faire à ceux que nous avons envoyés, tant devers vous qu'en autres endroits de nostre royaume, lorsque nous avions juste cause de craindre quelque sinistre événement, ayans sceu la conspiration que faisoit à

Digitized by Google

l'encontre de nous ledit Amiral, nous avons révoqué et révoquons tout cela, ne voulans que par vous ou autres en soit aucune chose exécutée; car tel est nostre plaisir (249). » Il existe en outre une lettre du duc de Guise, du 31 août, où il révoque les ordres qu'il avait donnés d'attaquer à main armée les protestants de son gouvernement de Champagne et de Brie. Ces ordres, dit-il, avaient été expédiés après la découverte de la conspiration de l'amiral et sous l'influence de la colère du roi; la déclaration de ce dernier les rend inutiles, la tranquillité se rétablira d'elle-même sans nouvelles mesures de rigueur (250). Mais dans les provinces la tranquillité était déjà profondément troublée; les événements de la capitale y avaient trouvé un retentissement terrible. Presque partout la marche des choses fut la même. La nouvelle du massacre arrive, exaltant les uns, terrifiant les autres; les ordres royaux, concernant le maintien de la paix, mais accompagnés d'instructions secrètes, donnent pleine carrière aux gouverneurs hostiles aux protestants, surtout depuis que l'ordre du 30 août met hors la loi les huguenots rencontrés hors de leurs maisons ou tenant des assemblées (251). Les portes se ferment, les protestants sont arrêtés, là sous le prétexte de leur sûreté personnelle, ailleurs sous celui de la sûreté des villes. La populace, avide de butin et de sang, excitée par les fanatiques, pénètre dans les maisons, enfonce les cachots, et tue des masses de huguenots. Les autorités ferment les yeux et trouvent même moyen de prendre part au pillage et aux meurtres.

Le jour même de la Saint-Barthélemy, un messager de la reine mère, qui était comtesse de Meaux,

Digitized by Google

arrive en cette ville; aussitôt on arrête les protestants, le lendemain on pille leurs maisons, le troisième jour on massacre les prisonniers (252).

A Orléans, où le carnage, commencé le mardi, dura jusqu'à la fin de la semaine, les massacreurs ont avoué eux-mêmes 1,200 hommes tués, sans compter les enfants et les femmes. Sorbin, le confesseur du roi, avait excité par ses lettres le fanatisme du peuple; ceux des protestants dont la terreur avait ébranlé la foi, furent réunis dans une église où, en présence de la foule en armes, ils subirent les injures d'un franciscain qui reçut leur abjuration et leur dit enfin la messe (253).

Le 26 août, les premières nouvelles de Paris se répandirent à Bourges. Les deux célèbres jurisconsultes, François Hotman et Hugues Doneau, se hâtèrent de quitter la ville pour se soustraire au sort qu'ils prévoyaient pour les protestants. Un officier vint annoncer qu'Orléans suivait l'exemple de la capitale, et que le roi s'attendait à ce qu'on le suivît partout. Le pillage et les meurtres commencent; mais des catholiques bienveillants prennent fait et cause pour les persécutés; l'édit du roi, destiné à calmer les esprits, arrête pendant quelques jours la foule; on se borne à fermer les portes; l'édit du 30 août, proclamé le 3 septembre, rallume l'espoir des fanatiques; les lettres venues de la cour provoquent l'explosion, le 8 et le 9 septembre on arrête les protestants, que deux jours après on massacre dans les prisons de l'archevêché (254).

A Troyes on ferma les portes dès le 27 août; trois jours après, le bailli fit faire quelques arrestations, et il y eut déjà quelques meurtres. Le 3 septembre, le marchand Belin, revenu de Paris, remit au bailli les

Digitized by Google

édits du roi et lui communiqua secrètement des instructions des Guise. Le lendemain le sang coula à flots dans les prisons de la ville; le surlendemain seulement, le bailli fait annoncer que le roi ordonnait, dans ses édits, de ne pas molester les protestants! Le bourreau lui-même avait refusé ses services pour l'exécution des victimes (255).

A Lyon, le gouverneur Mandelot fit fermer les portes, ordonna aux huguenots de se tenir chez eux, et ne fit arrêter d'abord que ceux qu'on rencontra dans les rues; bientôt il les fit prendre dans leurs maisons même; plusieurs furent massacrés avant d'arriver aux prisons. Le 29 arriva Du Vérat, citoyen de Lyon, apportant des lettres de plusieurs échevins de la ville, qui avaient été envoyés à la cour pour agir contre les huguenots; selon ces lettres, la reine mère avait dit que par les événements de Paris les griefs des catholiques de Lyon étaient devenus sans objet; qu'ils n'avaient qu'à faire ce qu'on avait fait dans la capitale. Là-dessus Mandelot fit réunir les huguenots, les emprisonna par masses dans de vastes bâtiments et confisqua leurs biens; le reste il l'abandonna à la foule et à ses meneurs. Le massacre commence; nulle part il n'est plus affreux que dans le palais de l'archevêque. Mandelot, pour avoir l'air d'ignorer ce qui se passait, s'était rendu à la Guillotière sous prétexte d'y maintenir l'ordre. A son retour il désapprouva l'émeute; mais personne ne crut à sa sincérité. Il insinua au roi qu'il désirait ne pas être oublié lors du partage des biens confisqués sur les protestants. On élève le nombre des tués à Lyon à 1,500 ou 1,800. Les populations riveraines du Rhône virent des masses de cadavres, entraînés par le fleuve tout rouge de sang; à Arles,

Digitized by Google

où l'on buvait l'eau du Rhône, les habitants, saisis d'horreur et de dégoût, durent s'en abstenir pendant plusieurs jours (256).

Dans la ville de Rouen, où couvait encore l'ancienne haine contre les protestants, le gouverneur Carrouges réussit pendant trois semaines à maintenir l'ordre. Lorsqu'il lui fut devenu impossible de résister davantage, il se retira dans le château; le 17 et le 18 septembre, des masses de peuple, conduites par un prêtre, tuèrent près de 500 hommes. Une instruction, ordonnée par le Parlement, ne fut qu'une vaine formalité (257).

A Toulouse, l'orage éclata plus tard encore; pendant quelques semaines on se contenta de faire des arrestations; enfin des étudiants et des hommes du peuple pénétrèrent dans la prison, et 300 victimes tombèrent sous leurs mains (258).

Ce serait aussi affligeant que superflu de poursuivre davantage le cours de ces horreurs, à travers les grandes et les petites villes de la France. Partout on rencontrerait les mêmes scènes, la même cruauté et la même perfidie. Cependant, au milieu de ce déluge de crimes, on est heureux de pouvoir nommer quelques gouverneurs qui refusèrent d'exécuter les instructions secrètes de la cour, si contraires aux édits publics du roi; dans leurs provinces il y eut peu de sang versé, et les conversions forcées furent peu nombreuses. Parmi ces hommes de loyauté et de courage, nous citerons le comte de Tende en Provence, le sieur de Gordes en Dauphiné, le maréchal de Damville en Languedoc, le sieur de Saint-Héran en Auvergne, le comte de Charny en Bourgogne (259). La Picardie et la Bretagne demeurèrent également tranquilles (260). Les populations

Digitized by Google

catholiques elles-mêmes offrirent quelques exemples de modération et de charité chrétienne; beaucoup d'entre les persécutés furent cachés par des catholiques ou reçurent d'eux les moyens de se sauver par la fuite.

On n'est pas d'accord sur le nombre total des victimes dans toute la France. Le catholique Papire Masson parle de 12,000, le protestant La Popelinière de 20,000, De Thou de 30,000, Sully de 70,000, l'évêque Péréfixe, qui écrivit la vie de Henri IV pour le jeune Louis XIV, va jusqu'à 100,000 (260 *bis*). L'abbé Caveirac qui, tout en se disant indigné des excès commis, cherche néanmoins à en diminuer l'horreur, admet l'évaluation de Masson comme la plus vraisemblable, en faisant la remarque que le chiffre des personnes tuées s'accroît à mesure que les historiens s'éloignent de l'époque de l'événement (261). Incapable aujourd'hui de démêler la vérité exacte, nous devons observer pourtant que la remarque de Caveirac est plus spécieuse que fondée. Le chiffre de 100,000, indiqué par Péréfixe, se trouve déjà dans une des plus anciennes relations de la Saint-Barthélemy, dans le Réveil-Matin des Français qui, publié d'abord en 1573, est antérieur de plusieurs années à la Vie de Charles IX par Papire Masson. Quoi qu'il en soit, le chiffre de 100,000 nous paraît être exagéré; peut-être provenait-il d'une confusion avec les 100,000 veuves et orphelins de notables huguenots, dont une ancienne relation de la Saint-Barthélemy déplore le sort (262).

Suivant Papire Masson, il y eut à Paris 2,000 tués; suivant Capilupi, 3,000; suivant Brantôme, plus de 4,000. L'abbé Caveirac trouve aussi ces chiffres trop forts. Il s'appuie sur un extrait d'un livre de

Digitized by Google

comptes de l'Hôtel de Ville, d'après lequel on paya aux fossoyeurs du cimetière des Innocents une somme de 35 livres, pour avoir enterré 1,100 cadavres aux environs de Saint-Cloud, d'Auteuil et de Challuau; admettant que les fossoyeurs, « peu délicats par état et par nature, ne se sont pas fait scrupule de grossir le nombre des enterrés pour augmenter leur salaire, » le consciencieux abbé réduit les 1,100 à 1,000 (263). Mais il oublie que beaucoup de cadavres ont pu descendre la Seine sans être repêchés aux environs de Paris, et que d'autres ont pu être enterrés ailleurs ou pas du tout.

Le crime du 24 août sauva l'influence de Catherine de Médicis et de son fils Anjou, satisfit la vengeance des Guise, et assouvit la fureur des populations fanatiques; il leur importait peu que l'honneur du roi fût souillé, que la seule politique nationale du pays fût renversée, que la paix fût plus gravement compromise que jamais encore. A l'intérieur, on essaya tour à tour de calmer les huguenots, ou de les opprimer; on n'obtint ni l'un ni l'autre, on ne réussit qu'à provoquer une nouvelle guerre civile. Au dehors, on usa d'une misérable duplicité; vis-à-vis de l'Espagne et de Rome on se vanta d'avoir longuement prémédité le massacre; vis-à-vis de Londres et de Vienne, des protestants allemands, des Suisses et des Polonais, on protesta contre la supposition d'un plan préparé d'avance, en se donnant l'air de l'innocence outragée.

Les huguenots n'étaient nullement anéantis. Il est vrai, leurs chefs les plus respectés étaient morts ou fugitifs, leurs deux princes étaient retenus captifs à la cour. Henri de Navarre céda, sans trop de résistance, à ce qu'il s'imaginait être une nécessité de sa position;

Digitized by Google

il se déclara pour le catholicisme et défendit le culte réformé dans le Béarn (264); Condé, qui hésita plus longtemps, ne consentit à un acte d'abjuration que lorsqu'aux menaces du roi, qui ne lui laissait le choix qu'entre la messe et la mort ou la Bastille, se joignirent les arguments du ministre apostat Du Rosier (265). Les deux princes écrivirent humblement au pape pour lui annoncer leur soumission; ils reçurent en retour l'absolution du saint-père, et la dispense pour leurs mariages (266).

Cependant beaucoup de huguenots avaient trouvé en Angleterre, dans le Palatinat, à Strasbourg, à Genève des asiles, où leur présence inquiétait vivement la cour; d'autres, en plus grand nombre, s'étaient retirés dans les provinces du midi et de l'ouest de la France elle-même; quant à la conversion forcée de beaucoup d'autres, on ne pouvait pas s'y fier à la longue. A Sancerre, à Montauban, à Nîmes on prépara déjà la résistance; elle s'organisa surtout à La Rochelle, dont la situation avait une si grande importance.

On se souvient que, depuis le printemps, Strozzi et le baron de La Garde avaient réuni, près de La Rochelle, une armée assez considérable, destinée à être embarquée pour la guerre contre les Espagnols. Les Rochelois, voyant dans la présence de ces troupes une menace contre l'unique place de sûreté des protestants, en avaient exprimé leurs craintes à Coligny, qui ne les avait pas rassurés sans peine. Maintenant, après le massacre des huguenots, le projet de la guerre de Flandre étant abandonné et le rassemblement de troupes à Brouage n'ayant plus de but ostensible, les choses prirent une tournure différente. La possession

Digitized by Google

de La Rochelle était d'une extrême importance pour la cour (267). Il s'établit une correspondance entre les habitants et les chefs des troupes; mais les assurances de Strozzi et de La Garde ne purent dissiper la méfiance des Rochelois (268). C'est alors que le roi leur fit savoir qu'il leur enverrait, comme gouverneur, Biron, son grand-maître de l'artillerie, chargé de leur faire entendre plus amplement sa volonté (269). Ce choix était habile; Biron passait pour avoir des sympathies pour le protestantisme, et s'était trouvé en grand danger le 24 août. Du reste, il ne s'agissait en apparence que de reconnaître l'autorité royale. Mais la nouvelle venait de se répandre dans la ville, qu'à Castres un gouverneur, reçu sans opposition par les habitants, avait ordonné le massacre des réformés. On répondit donc au roi qu'on n'admettrait Biron qu'après l'éloignement des troupes ou après le rétablissement de la tranquillité dans tout le royaume. Charles IX promit de rappeler l'armée et de respecter le privilége de la ville d'être sans garnison royale; le baron de La Garde renouvela ses assurances d'amitié et de protection. Ce fut en vain, Biron ne fut pas admis à la Rochelle. De toutes parts, les huguenots affluèrent vers cette ville, leur boulevard principal. Aussitôt après la Saint-Barthélemy, ceux de l'armée de Strozzi y étaient entrés avec armes et bagages; Strozzi lui-même était mécontent, il ne renonçait qu'à regret à l'expédition maritime dont il attendait plus de gloire que d'une guerre civile (270). Dans le cours des trois mois suivants, 50 gentilshommes, 55 pasteurs, 1,500 soldats du Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis, de Paris, d'Orléans, de Bordeaux, de Tours, se réunirent à La Rochelle (271). Les huguenots comprirent que désormais

Digitized by Google

leur sûreté ne dépendait plus que de leur prudence et de leur courage. Quelle confiance pouvaient-ils avoir dans ce gouvernement perfide qui, quand il parlait de paix, n'entendait que l'oppression du protestantisme ?

Le roi avait défendu, sous prétexte de sûreté publique, les assemblées religieuses des protestants; c'était une première violation de ce traité de Saint-Germain, dont le maintien était si hautement annoncé dans les édits royaux et dans les dépêches diplomatiques. Le 14 septembre, le sieur de la Guiche, gouverneur de Mâcon, reçut l'ordre de retenir captifs plusieurs habitants qui, dans les guerres précédentes, avaient livré Mâcon aux huguenots (272); nouvelle violation du même traité, qui avait promis l'oubli du passé. Enfin Charles IX, en bon père de famille « désireux de ne pas laisser souffrir plus longtemps ses sujets fugitifs, » les invita à rentrer dans leur patrie; mais ce bon père de famille ajouta la menace de confisquer les biens de ceux qui ne seraient pas rentrés dans un temps déterminé (273).

Dans l'intervalle, on avait commencé d'instruire le procès contre l'amiral et ses prétendus complices; cette procédure devait servir de manteau pour couvrir l'opprobre de la cour; on voulait l'opposer aux doutes exprimés par le gouvernement anglais au sujet de la justice des sanglantes mesures ordonnées par Charles IX et sa mère. Les deux amis de Coligny qu'on choisit pour servir de victimes, furent Cavaignes, le maître des requêtes auquel le roi avait confié l'enquête de l'attentat de la rue Béthizy (274), et Briquemaut, vieillard septuagénaire, arrêté dans l'hôtel de l'ambassadeur anglais, où, pendant le massacre, il s'était réfugié. Menacés des plus horribles tortures s'ils n'a-

Digitized by Google

vouaient pas le complot de l'amiral et leur propre complicité, ils demeurèrent inébranlables. Les premiers juges, ayant refusé de les condamner, furent remplacés par d'autres plus accommodants. Par sentence du 27 octobre, Cavaignes et Briquemaut furent pendus en place de Grève; le roi, sa mère et Henri de Navarre assistèrent au supplice. Encore sur l'échelle fatale, on engagea Briquemaut à faire des aveux pour obtenir la grâce du roi; il répondit qu'innocent et incapable de mentir, il n'avait pas besoin de la grâce du roi, mais que celui-ci avait besoin de celle de Dieu. On pendit avec eux un mannequin représentant Coligny. Coligny avait été déclaré coupable de conspiration contre le roi; sa mémoire devait être livrée à une honte éternelle, ses biens confisqués, son château de Châtillon démoli pour servir de place à un poteau d'infamie (275).

A cette même époque des lettres patentes du roi furent envoyées à toutes les autorités, pour leur enjoindre de donner protection aux protestants persécutés (276); mais des lettres closes, adressées peu de jours après aux gouverneurs, leur annoncèrent le principe que le roi ne tolèrerait jamais d'autre culte que le culte catholique, que par conséquent tous les protestants exerçant des fonctions, devaient être destitués (277). Ainsi, l'édit de 1570 était violé successivement dans tous ses points. Comme dans l'intervalle ni Strozzi, ni La Garde, ni Biron n'avaient pu vaincre la résistance de La Rochelle, le roi fit sommer la ville, le 6 novembre, de se soumettre, en la menaçant de l'y forcer par une armée sous les ordres du duc d'Anjou (278). Antérieurement déjà on avait attaqué Sancerre, quoique sans succès.

Digitized by Google

Pendant que de cette manière la Saint-Barthélemy et les perfidies qui la suivirent, préparaient pour la France une nouvelle guerre civile, la diplomatie de la cour s'efforçait de résoudre les problèmes les plus contradictoires, pour justifier le roi aux yeux des gouvernements étrangers. Il s'agissait de se montrer innocent et entouré de l'éclat d'une action méritoire; mais ce qui pour les uns devait paraître un mérite, était une honte au point de vue des autres.

Avant tout il était urgent de rassurer l'Espagne, que naguère on menaçait d'attaque, et qui, il y a peu de jours à peine, avait demandé, par le duc d'Albe, des explications sur la position hostile de la France. La chute de Coligny, des huguenots et du tiers parti extraîna celle du projet contre la Flandre; il fallut même le désavouer. Voici ce que la reine mère écrivit à M. de Saint-Goard, son ambassadeur à Madrid : « Après les changements survenus à Paris, nous nous sommes embarqués avec l'Espagne pour le même but; les succès de l'un assurent ceux de l'autre; et l'amitié est aisée à rétablir. Les réformés voulaient un bouleversement de l'Etat; en présence de l'ascendant que leurs chefs avaient pris pendant les troubles, il était impossible de remédier au mal. Désormais, avec l'aide de Dieu, le roi sera partout obéi, et ceux qui par leurs artifices s'étaient faits ses compagnons, ne pourront plus lui résister et n'agiteront plus son royaume (279). »

Philippe II, qui avait reçu les premières nouvelles de la Saint-Barthélemy par son ambassadeur, en témoigna, contrairement à ses habitudes sombres, une joie éclatante. Le lendemain il reçut M. de Saint-Goard; Charles IX eut le front de lui faire dire que les projets qu'avait redoutés l'Espagne, n'avaient eu

Digitized by Google

d'autre but que l'extermination des hérétiques. Philippe, qu'on n'avait jamais vu rire, ne put s'en empêcher cette fois. Il commença par louer le roi de France de son titre de majesté très-chrétienne ; aucun monarque, dit-il, ne lui est égal en prudence et en courage ; il le vanta d'avoir pu cacher si longtemps une si grande entreprise, en ajoutant que personne au monde ne pourra comprendre qu'elle ait pu s'accomplir, au moment propice, contre l'attente de tous les gens de bien, à une époque où les uns redoutaient une guerre désastreuse, tandis que les autres s'apprêtaient à satisfaire leur arrogante ambition (280).

Il ne faut pas d'autres preuves pour nous convaincre que le roi d'Espagne n'a pas été dans le secret du massacre. Il ordonna des processions et des actions de grâces solennelles, en l'honneur du roi de France. Il eut même la politesse de témoigner son mécontentement à ceux qui voulaient lui faire accroire que la Saint-Barthélemy était arrivée à l'improviste et non sur l'ordre du roi (281). Saint-Goard, saisissant son point de vue, s'efforça de dissiper les doutes qu'on élevait çà et là sur la préparation du massacre, et qui amoindrissaient la gloire de son maître et ses mérites à l'égard de l'Espagne ; chez les uns il se plaignit de l'ingratitude des grands, chez d'autres il invoqua le témoignage de gens qui ne savaient rien, si ce n'est que Catherine de Médicis leur avait fait part, en termes plus ou moins généraux, de son humeur contre les huguenots (282). Malheureusement il se trouvait parmi les sceptiques deux hommes, assez rapprochés du théâtre des événements pour s'en former une opinion ; c'étaient le duc d'Albe et don Diégo Zuniga, l'ambassadeur de Philippe II à Paris (283). Le duc

Digitized by Google

d'Albe déclara, avec toute l'apparence d'une profonde indignation, qu'il préférerait se faire couper les deux mains, plutôt que de consentir jamais à un acte aussi lâche et aussi insensé que le massacre du mois d'août; il ajouta, avec beaucoup de raison, que, selon lui, la cour de France n'était entrée dans cette voie que depuis l'effroi causé par la prise de Valenciennes et la défaite de Genlis à Mons. Aux yeux de Saint-Goard ces sentiments cachaient l'ingratitude d'un homme qui, sans la Saint-Barthélemy, aurait perdu les Pays-Bas par ses fautes, et qui s'appliquait à voiler celles-ci par ses attaques contre la France. Charles IX prétendait ainsi au mérite d'avoir conservé les Pays-Bas à l'Espagne, en ordonnant le massacre de ses propres sujets (284).

A Rome on reçut les premières nouvelles du fait tant par le nonce Salviati, que par la cour elle-même. Des deux parts, les documents prouvent que les événements se sont accomplis indépendamment de l'influence romaine; les relations de Salviati surtout s'accordent d'une manière remarquable avec les aveux du duc d'Anjou; elles excluent par conséquent l'hypothèse de la préméditation, ainsi que celle d'une entente préalable avec Rome.

Charles IX avait l'intention d'informer le pape du mariage de Henri de Navarre accompli sans dispense, et de lui donner des explications à cet égard; c'était parfaitement dans l'ordre. Cette mission fut confiée au sieur de Beauville, auquel on remit des instructions, datées du 24 août, jour du massacre. Beauville devait représenter au pape que depuis dix ans le pays était ruiné par des guerres civiles, que toutes les victoires des troupes royales n'avaient encore abouti qu'à un

Digitized by Google

édit de pacification, qu'il importait par conséquent d'aviser aux moyens de rétablir une paix plus solide, par le bénéfice de laquelle on pouvait espérer le retour des protestants dans le giron de l'Eglise; qu'à cet effet il n'y avait eu rien de plus utile à faire, que d'allier Henri de Navarre à la famille de France; placé si haut dans la faveur du roi, le jeune prince ne tarderait pas à embrasser avec ardeur la cause du parti conservateur (285). Sous la même date du 24 août on fit partir une dépêche pour Ferrail, chargé d'affaires à Rome. Le roi lui fit savoir que le pape persistant à refuser la dispense, il s'était résolu, dans l'intérêt de la paix et de la prospérité de ses Etats, à ne pas retarder le mariage; que celui-ci a été célébré à la satisfaction des Français, qui en ont témoigné une joie extrême. La dépêche se terminait par quelques mots sur la mort de l'amiral et le massacre des huguenots, dans le même sens que dans les autres lettres aux ambassadeurs, dont il a été parlé déjà (286).

Evidemment, on n'aurait pas écrit à Rome en ces termes, si la Saint-Barthélemy avait été le résultat d'un plan longuement combiné, et si le pape avait connu ce plan. Les dépêches du 24 août ne laissent aucun doute à cet égard. Charles IX fait célébrer le mariage de sa sœur, malgré le pape, dans le seul intérêt de l'Etat; pour mitiger l'impression que cette nouvelle devait produire à la cour de Rome, il exprime l'espoir que le mariage facilitera la conversion des huguenots. Quant à la Saint-Barthélemy, elle n'est mentionnée qu'en *post-scriptum*, pour ainsi dire; c'est une espèce de nouvelle locale qu'on communique à l'ambassadeur; on ne veut pas encore qu'on s'imagine qu'elle ait un rapport avec le mariage ou avec la

Digitized by Google

religion. Le 24 août on ne savait pas encore au Louvre comment, vis-à-vis du pape, on interpréterait le massacre ; on était dans l'embarras sur ce que diplomatiquement on devait en faire.

Dès le 22 août le nonce Salviati avait rapporté au secrétaire d'Etat la tentative d'assassinat sur Coligny (287). Il avait raconté les faits, tels qu'on les connaissait alors, les relations du propriétairede la maison avec le duc de Guise, la fuite du meurtrier, etc. Nulle trace dans sa dépêche qu'il ait su plus que tout autre diplomate, écrivant à sa cour sur un événement important. Le 24 il fait la relation du massacre commencé la nuit, continuant toujours, et accompagné de pillage ; c'est sur l'ordre du roi, dit-il, que les huguenots sont mis à mort ; le chevalier d'Angoulême, les ducs de Guise et d'Aumale commandent, au nom du roi, les meurtriers ; « dans le court espace de temps écoulé depuis la blessure de l'amiral, les huguenots ont été très arrogants dans leurs paroles et dans leurs délibérations ; Téligny surtout et La Rochefoucault ont tenu en présence de la reine les propos les plus insolents ; cependant si le coup de feu du 22 août avait tué l'amiral, je ne pense pas qu'on eût donné à la chose une telle extension (288). » Salviati observe ensuite qu'en voyant l'audace croissante de Coligny, il s'était convaincu depuis quelque temps qu'on ne tarderait pas à lui « frapper sur les doigts » ; il rappelle à ce sujet un passage d'une de ses dépêches antérieures, où il avait exprimé l'espoir de pouvoir annoncer bientôt à sa sainteté, « une nouvelle fort agréable. » En parlant du massacre des huguenots, le diplomate romain ne pouvait s'empêcher de songer aux conséquences favorables qu'il devait amener pour

Digitized by Google

le catholicisme. « Je vous prie, dit-il, de baiser en mon nom les pieds de notre saint-père. Je me réjouis de tout mon cœur avec lui, qu'au début de son pontificat il ait plu à la grâce divine de faire entrer les affaires de ce royaume dans une voie aussi bénie et aussi honorable, et de protéger le roi et la reine mère si bien qu'elle leur a donné assez de sagesse et de puissance pour extirper cette peste, à un moment où tous les rebelles étaient comme réunis dans une cage. La reine a l'intention, non-seulement de révoquer l'édit (de Saint-Germain), mais aussi de rétablir la foi catholique par les voies de droit; depuis la mort de l'amiral et de tant d'autres hommes de valeur, personne ne pourra plus douter de ces projets, conformes à ceux dont la reine m'entretint un jour à Blois, quand je conférai avec elle sur le mariage de Navarre et sur d'autres affaires; je puis l'attester devant notre saint-père et devant le monde entier (289). »

Le prudent Salviati accompagna cette dépêche d'une lettre chiffrée, où il s'explique plus clairement sur son allusion à un rapport entre la blessure faite à Coligny et le massacre général : « Pendant son séjour à la cour, l'amiral avait réussi, par ses ruses et ses manières hautaines, à régner bien plutôt que le roi lui-même. Dans toutes les délibérations son opinion avait fini par l'emporter; le secrétaire d'Etat Morvilliers, le comte de Retz et d'autres en éprouvaient un vif ressentiment, et la reine une profonde jalousie. Catherine conféra donc en secret avec le duc de Nemours, et, pour mettre fin à ses tourments, elle résolut de faire assassiner Coligny. Avant qu'on se fût décidé de charger du coup l'élève allemand du vieux Guise, madame de Nemours eut une entrevue avec le duc Henri, son fils, qui l'enga-

Digitized by Google

gea à tirer elle-même sur l'amiral pendant qu'il se trouverait auprès de la reine-mère; rien de plus facile, disait-il, que de lâcher un coup de fusil sur un homme qui, au milieu de dames, en présence de la reine, ne se douterait de rien. Mais après le coup tiré par l'Allemand, au su du duc d'Anjou mais à l'insu du roi, et la reine voyant que l'amiral ne mourait pas et de quels dangers elle était entourée, elle prévit des malheurs, tant à cause des remords de sa conscience, qu'à cause des propos arrogants des huguenots; ceux-ci ne voulaient pas croire, comme le leur assurait la reine, que l'amiral avait été blessé par des assassins au service du duc d'Albe. Elle se rendit auprès du roi, et l'engagea à donner l'ordre d'un massacre général » (290).

On voit par là que le premier jour Salviati apprit les faits principaux, exactement tels qu'une année plus tard Henri d'Anjou, agité de remords, les révéla à son médecin Miron. Les deux relations s'appuient l'une l'autre, de même qu'elles s'accordent avec tout ce que l'on sait de positif sur l'état des esprits à la cour.

Plus tard, à la vérité, Catherine invita Salviati à se souvenir, qu'un jour elle l'avait prié de faire savoir au défunt pape qu'il verrait comment elle se vengerait des huguenots; le nonce eut la politesse de le confirmer (291); mais cela ne change rien au vrai rapport des choses. L'assertion de Catherine est de peu d'importance, aussi longtemps qu'on ne connaît ni l'époque ni l'étendue des projets de vengeance qu'elle prétend avoir annoncés au pape. Si, comme il est possible, cette annonce a été faite pendant la troisième guerre civile, il est parfaitement inutile de

Digitized by Google

la rappeler ici, car on sait de reste combien à cette époque la reine était animée contre les huguenots. Dans ce cas, elle n'est dans aucun rapport avec la Saint-Barthélemy. Il n'appartenait pas à Salviati, dont la reine invoquait le témoignage, de lui contester en face l'application d'une assertion toute générale aux faits accomplis le 24 août.

Comme il importe beaucoup de connaître la manière dont le nonce du pape envisageait ces faits, nous ajouterons le passage suivant, tiré d'une dépêche chiffrée datée du 22 septembre : « Les divergences entre les récits qu'on lira sur la blessure et la mort de l'amiral, et ma propre relation, seront éclaircies avec le temps. La reine mère s'étant brouillée avec Coligny, ne résolut de se débarrasser de lui que peu de jours avant de faire exécuter le coup ; elle agit à l'insu du roi, mais de concert avec le duc d'Anjou, avec madame de Nemours et avec Henri de Guise ; si l'amiral avait été tué tout de suite, les autres seraient restés en vie ; comme il ne mourut point, on craignit qu'il ne s'appuyât sur le roi, dont on eût dû subir la colère ; on résolut donc de mettre la pudeur de côté, et de le faire assassiner avec tous les autres (292). »

Salviati était aussi bon courtisan dans ses relations avec la reine, que rapporteur sincère dans les dépêches qu'il envoyait à Rome. On voit par ses relations que, peu de jours après le 24 août, Catherine ne s'opposait plus à ce qu'on crût à Rome à la préméditation de son crime ; en faisant allusion à des paroles plus ou moins vagues, prononcées par elle dans d'autres circonstances, elle donna même à entendre qu'elle ne serait pas fâchée si le pape envisa-

Digitized by Google

geait les faits à ce point de vue. Les réjouissances ne manquèrent donc pas à Rome; on tira le canon du château Saint-Ange; les cérémonies religieuses se succédèrent dans les églises, en l'honneur du roi. Quelques écrivains catholiques voudraient faire accroire au monde qu'on ne fêtait ainsi qu'une victoire sur des rebelles; la meilleure preuve qu'on songeait aussi à un triomphe de l'Eglise sur les hérétiques, ce sont les solennelles actions de grâces, célébrées le 8 septembre par le cardinal de Lorraine, dans l'église de Saint-Louis, en présence du pape. Au-dessus du portail se voyait une inscription en lettres d'or, entourée de guirlandes, disant que presque tous les hérétiques et rebelles de France avaient été exterminés d'un seul coup, et qu'ainsi la renaissance de la religion était assurée (293). A Paris même, l'évêque d'Asti, Panigarole, put faire dans l'église de Saint-Thomas-du-Louvre, et en présence de toute la cour, le panégyrique du roi, qui avait exposé son honneur et sa vie pour purger de l'hérésie le royaume très chrétien (294).

Le courtisan romain Camille Capilupi s'empara de cette idée, qui prit de plus en plus racine dans le monde catholique, pour représenter la Saint-Barthélemy comme l'œuvre de la ruse la plus raffinée; dans son traité intitulé : *Le Stratagème de Charles IX contre les huguenots rebelles à Dieu et à lui*, le massacre est le triomphe de la dissimulation; la paix de Saint-Germain, le mariage de Navarre, la confiance accordée à Coligny et à Montmorency, l'amitié avec l'Angleterre, même la rupture avec l'Espagne et la désobéissance envers Rome, tout est un calcul adroit pour attirer les protestants dans le piége, afin d'obte-

Digitized by Google

nir par l'hypocrisie, ce qu'on n'avait pas obtenu par les armes. Au-dessus de ces machinations plane le Saint-Esprit, cachant miraculeusement le mystère aux amis comme aux adversaires, jusqu'à ce que l'heureuse exécution du projet permette à Charles de montrer au pape et au roi d'Espagne qu'il n'a pas cessé d'être leur allié fidèle et que, par ses manœuvres secrètes, il a voulu leur préparer la surprise la plus agréable. Dès la fin d'octobre, on vit circuler de nombreuses copies de ce panégyrique du crime ; le cardinal de Lorraine, qui l'approuva, ne fit surseoir à la publication par la presse, que parce que la cour de France avait des raisons pour ne pas trop répandre les singulières louanges dont on l'accablait dans ce livre (294 *bis*).

Car, tandis que la diplomatie française provoquait et nourrissait, à Rome et à Madrid, la croyance à la préméditation de la Saint-Barthélemy, il importait extrêmement de la combattre là où elle naissait, pour ainsi dire, d'elle-même ; en France où il fallait calmer l'exaspération des huguenots, en Suisse où l'on cherchait des troupes auxiliaires, en Angleterre et en Pologne où l'on convoitait des couronnes, en Allemagne où on allait jusqu'à aspirer au trône impérial, on avait besoin d'une réputation toute différente. Les Valois étaient singulièrement embarrassés de sortir du labyrinthe où ils s'étaient fourvoyés ; ce qu'ils respectèrent le moins pour s'en dégager, c'est la pudeur publique et la dignité de leur propre gouvernement.

La première impression produite par la Saint-Barthélemy en Angleterre était peu favorable à la cour de France. Les contradictions dans les différentes déclarations du roi ne firent qu'accroître les soupçons

Digitized by Google

qui commençaient à planer sur lui. Le projet de mariage entre Elisabeth et le duc d'Alençon était au point qu'on négociait une entrevue personnelle des deux futurs époux. Après l'arrivée des nouvelles de Paris, ce projet parut devenir impossible ; l'ambassadeur Fénelon se trouva dans un embarras extrême. Tout le monde crut que le massacre avait été préparé de longue main, et que le mariage de Navarre n'avait été que le moyen concerté avec Philippe II et avec le pape pour mieux surprendre les huguenots (295). Walsingham se plaignit, dans ses dépêches, du rétablissement de l'influence des Guise, du pape et du roi d'Espagne ; il s'inquiéta des massacres qui se succédaient dans les provinces, et donna même à entendre qu'après la chute de La Rochelle et l'extermination des huguenots, on pourrait bien tourner les armes contre l'Angleterre pour délivrer Marie Stuart (296). Charles et Catherine, au contraire, firent des protestations réitérées d'amitié sincère ; suivant eux, la Saint-Barthélemy n'était qu'un acte de défense légitime contre des conspirateurs, et les excès commis dans les provinces étaient contraires à la volonté du roi. Elisabeth écouta dans un morne silence et en habits de deuil, la fable du complot de Coligny. L'ambassadeur fut consterné de l'accueil qu'il reçut ; la reine ne lui cacha ni son horreur ni sa méfiance ; elle lui déclara qu'à ses yeux l'honneur du roi était souillé, aussi longtemps qu'une instruction judiciaire n'aurait pas mis hors de doute la culpabilité de l'amiral (297). C'est pour faire disparaître cette souillure, qu'aussitôt après on fit pendre, à Paris, Briquemaut et Cavaignes. Le conseil d'Etat d'Elisabeth et la voix du peuple anglais se prononcèrent plus hautement encore que la

Digitized by Google

reine (298). Fénelon vit avec inquiétude combien la politique anglaise tendait à s'éloigner de la France pour se rapprocher de l'Espagne, dont les agents à Londres représentaient les événements de Paris sous les couleurs les plus sombres (299). Philippe II recherchait plus que jamais l'alliance avec l'Angleterre; lui et le duc d'Albe adressèrent à la reine des lettres pleines d'amitié (300). D'un autre côté, les protestants français sollicitèrent son assistance (301); et le bruit se répandit qu'elle songeait à retirer ses troupes de Flessingue, et à secourir secrètement La Rochelle (302). Cependant on réussit encore à conserver les apparences de relations amicales; on continua même, quoique mollement, les négociations au sujet du mariage; on convint d'une entrevue, mais on ne parvint pas à s'entendre sur le lieu; on traita pour régler le culte domestique du duc d'Alençon, mais on finit par comprendre, des deux parts, que l'union était impossible; toutefois, Elisabeth consentit encore à être la marraine du premier enfant de Charles IX (303). Fénelon s'efforça d'empêcher le rapprochement entre l'Angleterre et l'Espagne; et Charles IX fit tout pour retenir les Anglais à Flessingue, au préjudice de son beau-frère Philippe, auquel il promit hypocritement de rester son allié fidèle (304).

Quant à l'Allemagne, la Saint-Barthélemy survint au moment où les princes protestants, tout en déclinant la ligue générale proposée par Schomberg, se montraient disposés à une alliance défensive pour le cas où Charles IX serait attaqué à cause de la tolérance accordée aux huguenots (305). Schomberg conseilla à la cour d'accepter cette alliance comme moyen d'éloigner les princes protestants de la maison d'Au-

Digitized by Google

triche, et de préparer l'exécution des plans de la France dans l'Empire. Le but de ces plans était de porter le duc d'Anjou au trône de Pologne, et Charles IX ou Anjou au trône impérial (306). Après le massacre, Schomberg fut chargé de persuader aux princes allemands qu'il ne s'était agi que de la répression d'un complot, et que la religion n'y était pour rien; mais les Etats protestants n'y ajoutèrent pas plus de foi que le loyal Maximilien II lui-même (307). Schomberg, plus habile que la cour, exhortait celle-ci en vain à s'arrêter dans la voie de la persécution. L'électeur de Saxe parla, avec une politesse assez froide, de la continuation des anciens bons rapports avec la France, mais repoussa toute alliance plus intime avec une cour qui venait de suspendre le libre exercice du culte et de forcer Navarre et Condé à entendre la messe, et dont on disait même qu'elle enverrait des troupes auxiliaires au duc d'Albe (308). L'électeur palatin déclara, à son tour, que, depuis la violation de l'édit de paix, tout rapprochement était impossible (309). A Vienne, l'ambassadeur français apprit de la bouche de l'empereur lui-même, qu'on lui avait mandé de Rome « que M. le cardinal de Lorraine avoit dit que tout le fait avoit esté délibéré avant qu'il partist de France; » l'ambassadeur eut beau répondre « que celuy qui l'avoit escrit pouvoit bien estre mal informé, ou que quelqu'un l'avoit possible faussement raporté pour calomnier le cardinal. » Les soupçons de l'empereur ne se dissipèrent point (310). Pour mettre le comble à l'embarras de la cour, elle vit arriver un légat du pape, le cardinal Orsini, et deux envoyés de Philippe, les comtes Agamonte et Aremberg, le premier pour négocier au sujet de la

Digitized by Google

guerre contre les Turcs, les deux autres pour apporter au roi les félicitations de leur maître. Charles IX en fut très désappointé; si l'arrivée de ces personnages n'avait pas pour but exprès de le brouiller avec l'Angleterre, avec l'Allemagne et avec la Suisse, elle devait produire au moins cet effet (311); il fallut donc protester de nouveau contre toute préméditation du massacre et contre toute intelligence avec le roi d'Espagne (312).

Vis-à-vis de la Pologne les difficultés n'étaient pas moindres. Encore du vivant de Sigismond-Auguste, Catherine de Médicis avait envoyé en ce pays Balagni, fils naturel de l'évêque Montluc de Valence; cet habile diplomate était chargé de vanter les talents et les mérites du duc d'Anjou, dans le but de préparer, par un mariage avec la sœur de Sigismond, sa succession au trône polonais. Mais le roi mourut avant qu'on fût parvenu à s'entendre, le 7 juillet 1572. Balagni apporta en toute hâte cette nouvelle en France; Montluc lui-même reçut alors la mission de se rendre en Pologne, pour travailler à l'élection du prince français. Il partit le 17 août, tomba malade en route, risqua d'être tué en Lorraine sur l'ordre du duc de Guise, resta huit jours prisonnier, et ne put continuer sa route que sur des ordres venus de la capitale. Il trouva la Pologne divisée par des partis divers dont chacun avait son candidat pour le trône; mais il y trouva surtout une horreur profonde pour la Saint-Barthélemy. Le nom d'Anjou était couvert de honte; la première et la plus difficile tâche de l'ambassadeur était de rétablir l'honneur du prince auquel il devait concilier les suffrages de la noblesse polonaise généralement protestante. A une époque où les nouvelles

Digitized by Google

n'arrivaient encore que lentement dans les pays plus éloignés, Montluc put espérer de réussir en faisant paraître le duc d'Anjou, le roi, la reine mère et le massacre sous des couleurs, sous lesquelles l'historien d'aujourd'hui, mieux instruit, ne les reconnaît plus. Non-seulement il protesta contre la préméditation, mais il osa soutenir, dans ses discours et dans ses mémoires écrits, que la Saint-Barthélemy n'était que l'œuvre du peuple et des soldats, exaspérés par l'arrogance de quelques conspirateurs; que le roi, qui ne l'avait pas ordonnée, ne l'avait approuvée qu'après coup, « ou pour le moins avoit fait semblant» de l'approuver; que les massacres dans les provinces avaient été commis contrairement à sa volonté; que le duc d'Anjou était étranger à tout (313).

A cette époque, plusieurs écrivains se mirent à l'œuvre en France, pour interpréter les événements dans un sens favorable à la cour. Pierre Carpentier, protestant douteux, publia une épître datée de Strasbourg, où il se disait réfugié, et adressée à François Portus, savant philologue de Genève; il y affirma que le roi n'avait jamais eu l'intention de violer la liberté accordée aux huguenots, mais que parmi ceux-ci se trouvait un parti politique qui, dirigé par un athée résidant en Suisse, avait conspiré contre l'ordre établi et parlé même de régicide; les hommes sages parmi les réformés s'étaient éloignés de cette faction qui, le 24 août, eut son juste châtiment; c'est à elle qu'il faut s'en prendre, si des innocents ont été entraînés dans la même ruine que les coupables (314). Charles IX envoya des exemplaires de ce pamphlet à son ambassadeur à Londres, pour les répandre en secret en les disant venus d'Allemagne (315). Portus eut peu de peine à réfuter les odieuses diffa-

Digitized by Google

mations d'un homme qui n'était qu'un ancien espion de Catherine, et qui fut récompensé de ses mensonges par une place d'avocat du roi au grand conseil (316).

Une autre apologie, destinée plus spécialement à la Pologne, fut publiée par Guy du Faur de Pibrac, ce même président du Parlement qui, à l'occasion de la fameuse mercuriale sous Henri II, avait parlé avec tant de franchise, et au concile de Trente avec tant de fermeté. Dans son pamphlet, qui parut sous un nom emprunté, il arrange les faits de la manière suivante : lors de la visite que fait Charles IX à l'amiral blessé, on entend déjà de sourdes menaces ; le lendemain, le complot contre le roi et la cour est résolu, mais trahi par un des conjurés ; la famille royale ne cède qu'en hésitant aux instances de ses vieux conseillers, qui la pressent de faire tuer les chefs de la conspiration ; l'intention de ne faire mourir que ceux-ci est dépassée par la fureur du peuple ; la reine et le duc d'Anjou, consternés du massacre, se montrent magnanimes envers les persécutés ; la cour et les catholiques sont des modèles de grandeur d'âme (317). Cette étrange défiguration des faits ne tarda pas à être solidement réfutée (318). L'évêque Montluc trouva également un rude adversaire ; le jurisconsulte Hugues Doneau, sous le pseudonyme de Zacharie Furnesterius, soutint contre ses calomnies officielles l'innocence des victimes, avec l'énergique indignation d'un homme de bien (319). En Suisse les mensonges contradictoires de la cour n'eurent pas un meilleur sort. Aussitôt après le massacre, l'ambassadeur, M. de Lafontaine, fut chargé d'exprimer aux confédérés les regrets du roi, de n'avoir pu empêcher « *l'inconvénient et accident* » arrivé à Paris « par querelles particulières, et

Digitized by Google

non pour altérer les édits de pacification donnés par Sa Majesté (320). » Peu après on changea de ton; on envoya en Suisse Pomponne de Bellièvre, qui passait pour modéré; celui-ci ne se contenta plus de parler d'une querelle privée entre les Châtillon et les Guise, mais dans une harangue solennelle il accusa Coligny et les huguenots d'avoir conspiré la mort du roi. Un réfugié protestant, du nom de Prisbac, réfuta victorieusement ces excuses diverses, qui n'avaient pas même le mérite de s'accorder ensemble (321).

C'est ainsi que se forma, dès les premiers mois après la catastrophe, une littérature considérable, à laquelle les années suivantes apportèrent un nombreux contingent (322). Dans les uns de ces écrits, tout est arrangé pour justifier et louer la cour; par conséquent tout y est faux. Dans les autres, bien qu'ils soient plus véridiques, on rencontre également des appréciations erronées; mais ces erreurs involontaires s'expliquent par la position des écrivains; proscrits et fugitifs, n'ayant pas à leur portée les moyens de démêler les causes secrètes du crime, ils se sont arrêtés à des suppositions qui ont dû leur paraître d'autant plus vraisemblables, qu'elles s'accordaient mieux avec les tendances générales des cours de France et de Rome. L'usage trop exclusif soit des uns de ces pamphlets, soit des autres, a beaucoup contribué, dans la suite, à égarer les historiens sur les véritables motifs des faits.

Sans avoir la prétention d'avoir définitivement résolu la question, pendante depuis trois siècles, nous croyons pourtant que nos recherches ont fait avancer la solution de quelques pas; nous serions heureux, si l'on trouvait qu'elles ne sont pas sans profit pour la science.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

(1) *Lo stratagemma di Carlo IX contra gli Ugonotti ribelli di Dio.* Ecrit à Rome en 1572. Traduction française de 1574, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, publiées par Cimber et Danjou, 1re série, t. VII, p. 404 et suiv.

(2) *Istoria delle guerre civili in Francia.* Lyon, 1644, in-4°, p. 263 et suiv.

(3) D'Aubigné, *Histoire universelle.* Amsterdam, 1626, in-fol., t. I, p. 523 et suiv. — * *Mémoires de Sully.* Amsterdam (château de Sully, 1638), in-fol., t. I, p. 4 et suiv. (Les additions et les notes marquées d'une croix sont du traducteur, qui s'est aussi permis une ou deux additions dans le texte).

(4) *Histoire de France.* Paris, 1830, t. XI, p. 161 et suiv.

(5) *Du massacre de la Saint-Barthélemy, et de l'influence des étrangers en France durant la Ligue.* Paris, an Ier de la liberté.

(6) *Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy*, à la suite de l'*Apologie de Louis XIV sur la révocation de l'Edit de Nantes.* Paris, 1758. Réimprimé dans les *Archives curieuses*, de Cimber et Danjou, t. VII, p. 475 et suiv.

(7) *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV.* Paris, 1834, t. III.

(8) O. c., t. III, p. 126.

(9) O. c., t. III, p. 138.

(10) *Vita di Caterina de' Medici.* Saggio storico. Florence, 1838.

(11) *Histoire des Français.* Paris, 1821 et suiv., t. XIX, chap. 21 et 22.

(12) *Die Pariser Bluthochzeit.* Leipzig, 1826.

(13) *Bemerkungen über Capefigue, Histoire de la Réforme, besonders über die Darstellung der Bartholomæusnacht in diesem Werke*, dans Ranke, *Historisch-politische Zeitschrift.* Berlin, 1835; t. II, p. 581 et suiv.

(14) *Frankreichs Einfluss auf, und Beziehungen zu Deutschland, seit der Reformation.* Stuttgardt, 1845; t. I.

(15) *Geschichte des Ursprungs und der Entwicklung des französischen Volks.* Leipzig, 1844.

Digitized by Google

(16) *History of the Huguenots*. Londres, 1840.

(17) *Geschichte der Unruhen in Frankreich, welche der Regierung Heinrichs IV vorangiengen, bis zum Tode Carls IX.* Dans le t. XVIII de ses Œuvres, édit. de Carlsruhe, 1822.

(18) *Histoire de France pendant les guerres de religion.* Paris, 1814; t. II.

(19) *Histoire de la Saint-Barthélemy*. Paris, 1826.

(20) *Die aufgehellte Bartholomæusnacht.* Leipzig, 1845.

(21) M. de Schütz prétend aussi avoir découvert que le massacre n'a pas commencé le 24 août, mais le 25; il s'en réfère à Sully; mais il a été assez malheureux de ne pas le comprendre.

(22) C'est par erreur que quelques historiens, entre autres Ranke (o. c., p. 594), citent les Mémoires de Tavannes comme des témoignages parfaitement authentiques. Ces Mémoires n'ont pas été rédigés par le père, mais par le fils. Celui-ci s'est servi, il est vrai, des récits du vieux maréchal; mais il n'en a inséré textuellement que très peu de chose, par exemple la relation de la bataille de Jarnac. Les faits ne sont indiqués en général que d'une manière sommaire; l'essentiel pour l'auteur, ce sont des digressions fort longues, mais ne manquant ni d'esprit ni d'intérêt. Dans le récit de la Saint-Barthélemy, il lui est arrivé de commettre une erreur chronologique qui, du reste, est de peu d'importance.

(23) Quoique contemporain, Brantôme place la Saint-Barthélemy sous le pontificat de Pie V.

(24) *Mémoires*, S. l. et a., in-fol. (édit. originale), p. 359.

(25) *Œuvres*. Paris, 1822; t. III, p. 456.

(26) Cimber et Danjou, *Archives curieuses*; t. VII, p. 412.

(27) *Commentarii de statu religionis et reipublicæ in regno Galliæ*. 1577, in-8°; t. IV, f. 6 *b*.—*Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*. Meidelbourg, 1578, in-8°; t. I, f. 17 *a*.

(28) « La troisième (paix) fut fort désirée, à cause des ruines survenues, des nécessitez présentes, et que chacun estoit las de travailler et souffrir. » Fr. de La Noue, *Discours politiques et militaires*. Bâle, 1587, in-4°, p. 706.

(29) En novembre 1570, l'ambassadeur français à Londres, La Mothe Fénelon, manda au roi qu'en Angleterre on prétendait avoir découvert que le pape, le roi d'Espagne et la république de Venise avaient conseillé à Charles IX de faire la paix, pour que, pendant la guerre avec les Turcs et les Maures, les huguenots ne prissent pas le dessus en France; après la fin de ladite guerre, on lui aiderait à exterminer les hérétiques. *Correspondance diplomatique* de La Mothe Fénelon, publiée par Cooper. Paris, 1838; t. III, p. 360.

(30) *Relazione del signor Giovanni Corero, ambasciator in*

Digitized by Google

Francia nell' anno 1569. Dans Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens*. Paris, 1838; t. II, p. 169.

(31) Brantôme, *OEuvres*; t. III, p. 274 et suiv.

(32) « Le premier (des maréchaux) est Montmorency, le principal protecteur des huguenots... C'est le plus notable ennemi que Votre Majesté ait en ce royaume.» Archives de Simancas. Chez Capefigue; t. III, p. 9.

(33) V. sur le maréchal de Damville, les additions de Lelaboureur aux *Mémoires* de Castelnau. Bruxelles, 1731, in-fol.; t. II, p. 131 et suiv.

(34) *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs, ou lettres et négociations* de Walsingham, ministre et secrétaire d'Etat sous Elisabeth, reine d'Angleterre. Amsterd., 1700, in-4°, p. 25.— Comp. Hubert Languet, à l'électeur de Saxe, 3 oct. 1570; dans Languet, *Epistolæ secretæ ad Principem Augustum*. Halle, 1699, in-4°; lib. I, p. 164.

(35) *Mémoires de l'Estat de France;* t. I, f. 16 *b*. — * V. aussi la lettre de Fourquevaulx, ambassadeur français à Madrid, à Charles IX, 5 janvier 1571, disant que le roi d'Espagne le prie instamment de n'écouter aucune proposition de faire la paix avec les rebelles, toute paix étant préjudiciable à la réputation du roi et dangereuse pour sa personne et sa couronne. Bibl. impér., Mss. Saint-Germain, vol. 790.

(36) *Correspondance diplomatique* de Fénelon; t. III, p. 332; dépêche du 16 oct. 1570.

(37) *Lettres de saint Pie V sur les affaires religieuses de son temps en France*. Traduit du latin par de Potter. Paris, 1826. Lettre du 29 janvier 1570, p. 83.

(38) L. c., p. 92.

(39) L. c., p. 96.

(40) L. c., p. 103 et suiv.

(41) *Mémoires*, etc., de Walsingham, p. 4.

(42) « ... Voyant maintenant les affaires de mon royaume réduitz au bon estat qu'ilz sont (Dieu mercy) après qu'il luy a pleu pacifier des troubles qui y estoient... » 13 février 1571. Bibl. impér., Mss. n° 8686, f° 202, original.

(43) (La Popelinière) *Histoire de France*. 1581, in-fol.; t. II, f° 8 *a*.

(44) O. c., f° 7 *b*. *Mémoires de l'Estat de France;* t. I, f° 57 *b* et suiv.

(45) La Popelinière, t. II, f° 5 et suiv.

(46) O. c., t. II, f° 8 *b*.

(47) Charles IX à M. de Thévalle, gouverneur à Metz, 26 juin 1571. Bibl. impér., Mss. Colbert n° 7, f° 445, original.

Digitized by Google

(48) « Le Roy nommoit ceste paix-là la sienne, et comme telle, il vouloit prendre un tel soin de la faire loyaument observer, qu'elle fût rendue perpétuelle. » *Mémoires de Sully*, t. I, p. 4.

(49) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 17 *a*. *Le tocsin contre les massacreurs*. Reims, 1579; p. 93.— *Le Réveille-matin des François*. Edimbourg, 1574; p. 29. — *Comment. de statu relig.*, t. IV, f° 6 *b*.

(50) *Réveille-matin*, p. 29.

(51) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 47 *b*.

(52) On en avait fait la proposition à Catherine dès le mois d'octobre 1570. V. sa dépêche secrète à Fénelon, 20 octobre. *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. VII, p. 143 et suiv.

(53) Dépêches de Fénelon du 29 décembre 1570 et du 6 février 1571. O. c., t. III, p. 413 et 466.

(54) Cette tentative avait été faite avant la paix de Saint-Germain, dans le but de détourner Elisabeth des négociations qui avaient lieu avec l'archiduc Charles; mais la reine n'y avait pas fait attention. O. c., t. IV, p. 224.

(55) Dépêches de Fénelon du 29 décembre 1570, et des 19 et 31 janvier 1571. O. c., t. III, p. 413, 438, 454.

(56) Dépêche de Fénelon à Catherine, 31 janvier 1571. O. c., t. III, 454.

(57) Catherine à Fénelon, 2 février 1571. O. c., t. VII, p. 178. La reine dit entre autres : « Et vous promets que, si elle dict à bon escient de se voulloir marier que j'ai grand regret de l'opinion qu'il a; et voudrois qu'il m'eust cousté beaucoup de sang de mon corps que je la luy eusse peu oster; mais je ne le puis gaigner en cessy, encores qu'il me soit obéissant. Or, monsieur de La Mothe, *vous estes sur le point de perdre un tel royaulme et grandeur pour mes enfans;* dont j'ay un très grand regret. Voyés s'il y auroit quelque aultre moyen. » Puis, après avoir fait de vagues insinuations en faveur du duc d'Alençon, elle ajoute : « Je ne vous mande cessy pour espérance que j'aye, mais c'est pour faire voir par quel moyen *nous pourrions avoir ce royaulme entre les mains d'un de nos enfans;* veu, outre leur grandeur, le bien et grand service pour le Roy et le royaulme. »

(58) Fénelon à Catherine, 6 février 1571. O. c., t. III, p. 461.

(59) Walsingham, p. 51, 71.

(60) O. c., p. 56. — Qui est-ce qui répondait à la reine que le projet de mariage entre Elisabeth et l'archiduc Charles ne serait pas repris un jour? Selon l'observation fort judicieuse du diplomate vénitien Corero, ce mariage eût resserré la France, de trois côtés, entre des membres de la maison de Habsbourg, et l'eût menacée

Digitized by Google

peut-être de la demande en revendication de Calais, de la Bourgogne et des trois évêchés lorrains. Tommaseo, t. II, p. 178.

(61) Fénelon à Catherine, 19 janvier 1571. *Corresp. diplomat.*, t. III, p. 438.

(62) Fénelon au roi, 6 février 1571. O. c., p. 462.

(63) Tous les faits relatifs à l'entreprise projetée contre l'Irlande, et aux tentatives faites pour y intéresser le duc d'Anjou, sont attestés par les correspondances diplomatiques. V. les dépêches de Fénelon à Charles IX, 6 février 1571. O. c., t. III, p. 458, 462, 466; celles de Walsingham à lord Cécil, 8 février 1571, et d'Elisabeth à Walsingham, 11 février 1571; dans Thomas Wright, *Queen Elizabeth and her times*. Londres, 1838; t. I, p. 386, 387.—Walsingham, p. 26.

(64) Depuis des années, Catherine désirait pour le roi, son fils, un mariage avec une fille de Maximilien II; mais l'Espagne y mettait constamment des obstacles. Philippe ne céda que pendant la dernière guerre; c'est par sa médiation même que fut fait, le 14 janvier 1570, à Madrid, le contrat de mariage entre Charles IX et Elisabeth d'Autriche. Léonard, *Recueil des traités*, t. II, p. 578.

(65) Walsingham, p. 27.

(66) *Mémoires* de Marguerite de Valois. Coll. Petitot, t. XXXVII, p. 46.

(67) Capefigue, t. III, p. 13. — *Mémoires* de Marguerite, l. c., p. 45.—Corero, chez Tommaseo; t. II, p. 174.— *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. VII, p. 40.

(68) Archives de Simancas. Capefigue, t. III, p. 116.

(69) Cette ambassade fut reçue avec beaucoup de bienveillance, vers Noël 1570, à Villers-Coterets, où se trouvait alors la cour. V. la harangue des envoyés et la réponse du roi, dans la *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. VII, p. 163 et suiv. — La Popelinière, t. II, f° 3 *a*.

(70) Dépêche du 28 janvier. Walsingham, p. 27. — L'auteur des *Mémoires de l'Estat de France*, zélé huguenot, atteste lui-même, t. I, f° 49 *a*, la mauvaise humeur de Charles IX contre l'Espagne.

(71) « Despuys, j'ay tout fait que mon dict fils d'Anjou *s'est condescendu* à l'espouser, si elle le veut, ce qu'il désire, à ceste heure, infiniment.» 18 février 1571. *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. VII, p. 183.

(72) Charles IX à Fénelon, 19 février 1571. O. c., p. 185.

(73) L. c.

(74) Fénelon au roi, 23 février 1571. O. c., t. III, p. 477.

(75) Catherine à Fénelon, 2 mars 1571. O. c., t. VII, p. 189. — Fénelon à Catherine, 12 mars; t. IV, p. 22.

(76) Walsingham, p. 67 et suiv. — Ce fut le 12 avril que Fénelon

Digitized by Google

fit à Elisabeth les premières ouvertures officielles au sujet du mariage. *Corresp. diplomat.*, t. IV, p. 61.

(77) *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. VII, p. 185, 206, 212, 216, 221 ; t. IV, p. 75, 118; t. VII, p. 258, 264 et suiv.

(78) O. c., t. IV, p. 99, 123 et suiv.

(79) Walsingham, p. 94 et suiv., p. 153. *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. IV, p. 175. — Burghley donna l'assurance que personne n'empêcherait le duc d'Anjou d'entendre la messe dans son appartement; mais il ajouta qu'on ne pouvait pas prendre à cet égard un engagement officiel, sans le Parlement, et qu'une pareille demande présentée à ce corps mettrait toute l'Angleterre en feu. *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. IV, p. 192; t. VII, p. 238.

(80) Le 3 juillet 1571, Catherine, envoyant en Angleterre deux portraits du duc d'Anjou, pressa l'ambassadeur de faire diligence, attendu que le prince était sous l'impression d'influences opposées. *Corresp. diplomat.*, t. VII, p. 229.— Le 25 juillet elle écrivit à Fénelon : « Je ne vous celleray point que l'humeur en laquelle est mon fils d'Anjou, me faict bien grande peyne; il est tellement obstiné à ne passer en Angleterre, sans avoir une publique assurance pour l'exercice de sa religion, que le Roy ni moy n'avons pu obtenir qu'il se soit fié à la parolle de la Royne d'Angleterre. » Elle attribue le refus du prince à l'influence de son entourage; cependant elle espère encore qu'il cédera. Sinon, elle travaillera pour le duc d'Alençon, « qui ne sera pas si difficile. » O. c., t. VII, p. 234.

(81) On ajourna l'arrangement définitif jusqu'à l'arrivée promise d'un envoyé extraordinaire d'Elisabeth. O. c., t. VII, p. 258, 261.

(82) En mars 1571. O. c., t. IV, p. 161.

(83) Dépêches de Fénelon du 20 juin et du 19 août 1571. O. c., t. IV, p. 148, 221.

(84) Fénelon à Catherine, 9 août 1571. O. c., t. IV, p. 213.— Comp. Hub. Languet à l'électeur de Saxe, 2 août 1571; lib. I, p. 175.

(85) C'est là une des inexactitudes assez fréquentes dans les Mémoires de Tavannes. Leicester, aux relations duquel avec Elisabeth on fait ici allusion, n'était pas ambassadeur en France. En Angleterre il soutenait lui-même le projet de mariage avec le duc d'Anjou.

(86) *Mémoires* de Tavannes, p. 376.

(87) Dépêche de l'ambassadeur espagnol Chantonnay, 23 mai 1562. *Mémoires de Condé*. Paris, 1743. in-4°; t. II, p. 42.

(88) « Quelques jours après il se parla du mariage du roi de Navarre... La maison de Montmorency étaient ceux qui en avaient porté les premières paroles. » *Mémoires* de Marguerite de Valois, p. 46.

(89) O. c., p. 42 et suiv.

(90) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 19 *b*.

Digitized by Google

(91) De Thou, *Histoire universelle*. Bâle, 1742, in-4°; t. IV, p. 330. — Hub. Languet à l'électeur de Saxe, 17 septembre 1570; lib. I, p. 163. — Les noces du duc de Guise eurent lieu le 17 septembre 1570, celles de Charles IX le 26 novembre. La Popelinière, t. II, f° 1 *b*.

(92) Walsingham, p. 45, dépêche du mois de février 1571. Le cardinal d'Este était l'oncle du jeune duc de Guise.

(93) La Popelinière, t. II, f° 21 *b*.

(94) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, p. 69 *a*.

(95) La Popelinière, t. II, f° 41 *b*.

(96) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, p. 201 et suiv.

(97) Le 12 août 1571 Walsingham écrit à lord Burghley : « Le mariage du prince de Navarre et de la princesse Marguerite n'est pas encore tout à fait conclu, la religion étant le seul obstacle. » P. 137.

(98) Charles à Fénelon, 25 août 1571. *Corresp. diplomat.*, t. VII, p. 241.

(99) Walsingham, p. 155, dépêche du 16 septembre.

(100) Dépêches de Fénelon du 7 et du 21 septembre, et lettre de Catherine, 27 septembre. *Corresp. diplomat.*, t. IV, p. 224, 237, 256.

(101) *Mémoires* de Tavannes, p. 377.

(102) Walsingham, p. 52, dépêche du 5 mars 1571.

(103) V. les instructions données par Cosme de Médicis à son ambassadeur Roselli, 16 avril 1571, chez Albéri, *Vita di Caterina de' Medici*, p. 321, Archives de Florence.

(104) Capefigue, t. III, p. 32, Archives de Simancas. — Hub. Languet à l'électeur de Saxe, 14 avril 1571; lib., I, p. 170.

(105) Fénelon à Charles IX, 20 juin. *Corresp. diplomat.*, t. IV, p. 147.

(106) « ...L'apparence qu'il y a que la France et l'Espagne entreront en guerre, si l'intrigue va plus loin... » Dépêche de Walsingham, 5 avril; p. 80. — Le 29 juin, Viglius, président du conseil privé à Bruxelles, écrivit au conseiller Hopper : « In confinibus gallicis magnus belli metus ab Hugonottis nobis injicitur. » Grœn van Prinsterer, *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*. Leyde 1837; t. III, p. 402. — Le 7 juillet, Walsingham mande à sa cour (p. 132) que Charles IX « n'est pas content de l'Espagne, » mais que, « le mariage se rompant, ... je ne crois pas que le roi entreprenne rien contre l'Espagne, quelque bonne volonté qu'il en ait. » — Le 12 juillet, don François de Alava écrit à Philippe II, en parlant des prises faites sur les Espagnols par les corsaires du prince d'Orange, qui se trouvaient au port de La Rochelle : « En aucune manière cela ne peut durer; il faut que Votre Majesté rompe avec le roi de France, ou que ce roi extermine les

Digitized by Google

rebelles et l'hérésie. » Capefigue, t. III, p. 30, Archives de Simancas.

(107) « S'il ne se fait ni mariage (avec Elisabeth) ni alliance, les pauvres protestants de ce royaume croient leurs affaires désespérées. Ils me l'ont dit avec larmes. » Walsingham, 3 août 1571, p. 136.

(108) Walsingham, qui apprit les détails de la conférence de la bouche de Louis de Nassau lui-même, en écrivit à sa cour dès le 6 août; p. 136, 138 et suiv. — Dépêche de Don Alava au duc d'Albe, chez Capefigue, t. III, p. 32, Archives de Simancas. — Hub. Languet à l'électeur de Saxe, 2 et 15 août; lib. I, p. 175, 177. — Pour rassurer Philippe II, Catherine lui écrivit une lettre assez équivoque. Capefigue, t. III, p. 34. Archives de Simancas.

(109) Walsingham, p. 136. — Hub. Languet à l'électeur de Saxe, 15 août 1571; lib. I, p. 177.

(110) Le 21 août. Capefigue, t. III, p. 33, Archives de Simancas. — Alava n'était pas bien instruit de tous les détails; mais on a eu tort de contester la véracité générale de son rapport, à cause de quelques inexactitudes très insignifiantes. La conférence n'avait pas eu lieu à Fontainebleau, comme il l'assure, mais à Lumigny près de Fontenay en Brie. — Selon les *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 60 *b*, 68 *a*, il y aurait eu deux conférences au lieu d'une : une à Fontainebleau, l'autre à Lumigny. Cela paraît être une erreur; la conférence ayant eu lieu secrètement, on n'en eut dans le public qu'une connaissance vague et imparfaite.

(111) Les protestants firent même prier Elisabeth, de faire des démarches pour que l'amiral fût rappelé à la cour. Walsingham, 12 août 1571, p. 137. — Ce rappel eut lieu, encore avant qu'Elisabeth eût pu intervenir. On l'appela pour donner ses conseils; « le mariage du prince de Béarn et la conqueste de Flandres estoient les deux principales choses, ausquelles Charles s'affectionnoit le plus. » La Popelinière, t. II, f° 20 *b*.

(112) Voici ce que dit, entre autres, M. Capefigue : « Rien de plus crédule que ce caractère de Coligny; fasciné par la cour, par l'ambition du pouvoir, il compromettait son parti, le livrant poings et pieds liés. » T. III, p. 124. Et ailleurs : « L'amiral Coligny, caractère si faible, ébahi de sa faveur, » etc.; p. 178.

(113) « Nous vous tenons avec nous maintenant, vous n'en partirez pas comme vous voudrez, » dit Charles IX à Coligny lors de sa première réception. Catherine alla jusqu'à l'embrasser. Le roi ne cessa de l'appeler son père; il lui fit remettre 100,000 livres « de son espargne, » pour réparer les pertes qu'il avait faites pendant les guerres passées; il lui donna en outre, pour un an, le revenu de tous les bénéfices qu'avait eus le cardinal de Châtillon, récemment mort en Angleterre. La Popelinière, t. II, f° 21 *a*.

Digitized by Google

(144) La mort mystérieuse de Lignerolles, mignon du duc d'Anjou, tué à la chasse par des gens du roi, fit plus tard naître le bruit qu'on ne s'était débarrassé de lui que pour qu'il ne révélât pas un plan de la cour de massacrer les huguenots lors d'un grand tournoi. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 62 et suiv.; *Tocsin des massacreurs*, p. 90 et suiv.; De Thou, t. IV, p. 491, 533. Ce dernier ne croit pas que ce bruit soit fondé; il a raison, car, au lieu de le confirmer, toutes les circonstances le démentent. Lignerolles était le confident du duc d'Anjou; aux yeux de Catherine, il passait pour être la principale cause du refus du prince d'épouser la reine d'Angleterre. Dans une lettre autographe à Fénelon, du 25 juillet 1571, Catherine exprime déjà ses projets de vengeance : « Nous soubçonnons fort que Villequier, Lignerolles ou Sarret, possible tous trois, soient les autheurs de ces fantaisies : si nous pouvons en avoir aulcune asseurance, je vous asseure qu'ils s'en repentiront.» *Corresp. diplomat.*, t. VII, p. 234.— Walsingham, 8 décembre 1571, p. 184, désigne Lignerolles comme agent de l'Espagne et de la maison de Guise; il ajoute : « Sa mort n'est pas un médiocre avancement pour la cause » des huguenots.

(145) Le 27 septembre 1571 Catherine écrit à Fénelon : « Mon cousin l'admiral est ici avec nous, qui ne désire rien plus que d'ayder en tout ce qu'il peust à empescher les pyrateries,... comme aussy à s'employer en toutes aultres choses concernant le bien du servisse du Roy,... comme son fidèle subject. » *Corresp. diplomat.*, t. VII, p. 256.

(146) La Popelinière, t. II, f° 21 *a*.

(147) V. les griefs avec les réponses, o. c., f° 32 et suiv. — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 76 et suiv. — Il y eut des gouverneurs qui, pour s'opposer aux faveurs accordées par le roi, en ajournèrent l'exécution. C'est ainsi que, le 1er novembre, Thévalle, gouverneur de Metz, écrivit à Charles IX en ces termes : « Sire, ceulx de la nouvelle religion m'ont ce jourd'huy présenté les lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté m'écrire, par lesquelles elle me commande de leur permettre le presche à Montoy, suivant la déclaration que leur en avez faict expédier; mais d'aultant, Sire, que c'est ung nouveau establissement, je n'ay voulu faillir vous faire ceste lettre par laquelle je supplye très humblement Vostre Majesté ne trouver mauvais si je demande encores vostre commandement, affin de ce mettre en exécution. » Bibl. impér., Mss. Colbert, n° 7, f° 359; original.

(148) Walsingham, p. 173. — *Discours de ce qui avint touchant la croix de Gastines, l'an 1571, vers Noël;* chez Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. VI, p. 475 et suiv.; — *Mémoires de l'Estat*

Digitized by Google

de France, t. I, f° 85 *b* et suiv. — Après le premier ordre du roi, les échevins et le prévôt des marchands avaient cherché à l'éluder sous toutes sortes de prétextes. V. deux pièces du 16 et du 17 octobre, Bibl. impér., Mss. Colbert, n° 7, f° 355, 357. — Pour se convaincre que le roi prenait la chose au sérieux, il suffit de lire ce qu'il ajouta, de sa propre main, au bas d'un ordre transmis, le 6 novembre, au maréchal de Cossé : « Monsieur le mareschal, je vous prie vous en aller à Paris pour mon service, et entre autre chose, je veux que vous faciez oster la piramide et que vous me faciez obéir, car le temps est venu qu'il le faut faire. » Bibl. impér., Mss., n° 8702, original.

(119) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 74 *a*. — (Audin) *Histoire de la Saint-Barthélemy*. p. 88, où se trouve la lettre de Charles IX au duc de Savoie.

(120) Dépêches de Schomberg au roi, 19 oct. et 19 nov. 1571. Grœn van Prinsterer, t. IV, p. 1 * et suiv.

(121) O. c., t. IV, p. 31, p. 20 *.

(122) Charles IX à Fénelon, 10 septembre 1571. *Corresp. diplomat.*, t. VII, p. 249.

(123) Walsingham, p. 176.

(124) Voici ce que, le 30 sept. 1571, Fénelon écrit au roi au sujet de la manière dont Walsingham avait rapporté à son gouvernement la réception faite à Coligny à Blois : « ... Luy a fort curieusement mandé la réception de M. l'admyral, jusques à luy expéciffier que vous luy avez dict, Sire, qu'il fust aultant bien venu que gentilhomme qui soit arrivé en vostre court depuys vingt ans; et que la Royne, vostre mère, luy avoit faict l'honneur de le bayser; et que vous l'aviez mené en la chambre de monseigneur vostre frère, qui se trouvoit ung peu mal disposé, où le mariage de Madame avec le prince de Navarre avoit esté conclud, et la paciffication de vostre royaulme de plus en plus confirmée; et que incontinent après, vous aviez dépesché M. de Biron devers la royne de Navarre, laquelle avec ledict prince, son fils, estoient allez aulx beins de son pays de Béarn. » *Corresp. diplomat.*, t. IV, p. 245. — Le 13 décembre, Coligny, écrivant au roi sur les menées des Guise, lui dit entre autres : « Et si je trouvois lors bien estrange qu'ils osassent entreprendre telle chose après leur avoir mandé ce que Vostre Majesté avoit faict par le sieur de Puiguillon, je le trouve encores davantage qu'ils se vueillent opposer à vostre volonté, s'efforçant de rompre le mariage de Madame vostre sœur; et ne sçay, Sire, quelle aultre chose ils n'oseront entreprendre s'ils s'attaquent à Vostre Majesté. » Bibl. impér., Mss. n° 8702, f° 25, original.

(125) Walsingham, p. 171.

Digitized by Google

(126) *Tocsin des massacreurs*, p. 75. — Charles IX à Fénelon, 30 novembre 1571. *Coresp. diplomat.*, t. VII, p. 279.

(127) Grœn van Prinsterer, t. IV, p. 31 et suiv.

(128) O. c., p. 9*, 30*, 33*.

(129) O. c., p. 81* et suiv.

(130) Dépêche de Schomberg, Cassel, 29 août 1572. O. c., t. IV, p. 9*.

(131) Lettre du 22 juillet 1572. O. c., p. 3*.

(132) Dépêches de Fénelon, 25 janvier et 10 février 1572. *Corresp. diplomat.*, t. IV, p. 354, 370.

(133) Fénelon parle encore en juin et en juillet des hésitations d'Elisabeth, tandis que Charles IX et Catherine se donnaient la plus grande peine pour arriver à une conclusion. O. c., t. V, p. III; t. VII, p. 298, 308, 336.

(134) Walsingham, p. 185, 187. — Fénelon à Charles IX, 22 décembre 1571. *Corresp. diplomat.*, t. IV, p. 317.

(135) En décembre 1571 et en janvier 1572, pendant que les négociations avec Elisabeth étaient encore en train. O. c., t. IV, p. 334.

(136) Charles IX à Fénelon, 1er décembre 1571. O, c., t. VII, p. 282.

(137) Elisabeth à Walsingham, 20 mars 1572. Walsingham, p. 209.

(138) Walsingham, p. 211. — Léonard, *Recueil des traités*, t. II, p. 583. — Philippe II, parfaitement instruit de ce qui se passait, écrivit, le 2 avril, à son ambassadeur à Paris : « C'est chose importante qui peut porter un grand préjudice à mes affaires et à notre sainte foi catholique. » Capefigue, t. III, p. 87, Archives de Simancas.

(139) Instructions du 25 avril. *Corresp. diplomat.*, t. VII, p. 289.

(140) Fénelon annonce, par une dépêche du 28 mai 1572, que les ministres anglais lui avaient déclaré que si Elisabeth renonçait pour cette fois à intenter à Marie Stuart un procès capital (à cause de la conspiration du duc de Norfolk), elle le faisait par égard pour la France. *Corresp. diplomat.*, t. IV. p. 466. Bientôt après, en alléguant la même raison, Elisabeth s'opposa à la proposition faite au Parlement d'exclure Marie de la succession au trône d'Angleterre. Dépêche de Fénelon du 5 juin. O. c., t. V, p. 5.

(141) Sur la mission du cardinal Alessandrino, V. Gabutius, *De vita et rebus gestis Pii V.* Rome, 1605, in-fol., p. 147 et suiv.

(142) P. ex. Catena, *Vita del papa Pio V.* Rome, 1586, in-4°, p. 197. Suivant cet auteur, Charles IX, en prenant congé du légat, lui remit une bague, en disant : « Je veux punir ces traîtres ou cesser d'être roi ; mais je n'en vois pas la possibilité, à moins d'en-

Digitized by Google

dormir d'abord leurs défiances. » La bague devait servir, en quelque sorte, de gage que le roi tiendrait parole. Cette fable n'a pu être rapportée que par un admirateur du fanatisme et des massacres, qui ignorait complétement l'esprit régnant alors à la cour de France. Capilupi, qui a écrit avant Catena, a aussi l'histoire de la bague; mais quelque empressé qu'il fût de s'emparer de tout ce qui pouvait prouver la préméditation de la Saint-Barthélemy, il raconte la chose tout autrement que le biographe du pape. Selon lui, le roi regretta de ne pas pouvoir reprendre sa parole au sujet du mariage, mais pria le légat d'assurer le pape que tout se faisait en bonne intention et pour la grandeur de l'Eglise; en remettant à Alessandrino la bague, il doit lui avoir dit de la prendre « pour un gage de sa foy, qu'il luy donnoit, de ne jamais se retirer de l'obéissance du siége apostolique, et d'estre toujours bon fils et obéissant à iceluy. » *Le stratagème de Charles IX*, chez Cimber et Danjou; t. VII, p. 417. — La Popelinière, t. II, f° 22 *a*, rapporte la chose dans les mêmes termes.

(143) « Con alcuni particolari che io porto, de quali ragguagliero N. Sne a bocca, posso dire di non partirmi affatto male expedito. » Le légat à Rusticucci. Lyon, 6 mars 1572. Bibl. Corsini. à Rome. Chez Ranke, *Histoire de France, principalement pendant le XVIe et le XVIIe siècle*, traduite par Porchat. Paris, 1854; t. I. p. 309. M. Ranke se demande (*Historisch-politische Zeitschrift*, t. II, p. 598), ce que c'étaient que ces particularités? Tout en rejetant le récit peu croyable de Catena, il croit pouvoir conclure des paroles du légat, qu'on lui avait, sinon communiqué quelque projet secret en faveur des catholiques, du moins fait des insinuations à cet égard. Cela n'est pas impossible, pourvu qu'on ne rapporte pas ces insinuations à la Saint-Barthélemy. Il est bien plus simple d'admettre avec Gabutius (*De vita Pii V*, p. 150), qu'on a fait espérer au légat la conversion du prince de Navarre. On avait écrit dans ce même sens au pape; mais le 25 janvier, Pie V avait répondu au roi que, loin de se bercer du vain espoir de voir Marguerite ramener le prince au catholicisme, il était « plutôt à craindre qu'elle ne fût elle-même pervertie par lui. » *Lettres de S. Pie V*, p. 123.

(144) V. les dépêches de Walsingham du mois de mars, p. 201, 211 et suiv. — *De statu relig. et reipubl.*, etc., t. IV, p. 12.

(145) Conclu le 11 avril 1572. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 212 et suiv.

(146) Chez Raumer, *Briefe aus Paris zur Erlæuterung der Geschichte des XVI. und XVII. Jahrhunderts*. Leipzig, 1831; t. I, p. 292.

(147) *Réveille-matin des François*, p. 44.

(148) On trouva au poumon droit un ancien durcissement et un

Digitized by Google

grand abcès; ce qui n'empêcha pas qu'après la Saint-Barthélemy on n'attribuât la mort de Jeanne à un assassinat; on alla jusqu'à nommer l'individu qui devait lui avoir administré le poison. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 222 *a*. — La Popelinière, t. II, f° 42 *b*. — L'historien protestant Dinothus dit à cet égard : « Veneno eam periisse multi crediderunt, quam suspicionem falsam probavit medicorum disquisitio, qui exenterati corporis intestina diligenter perscrutati nulla veneni signa deprehenderunt. Rumor autem excitatus fuerat propter pigmentarium quendam, qui apud suos gloriabatur odores venenatos Navarreæ vendidisse. Qui huic rumori credidere, arbitrati sunt, veneni vim ad cerebrum penetrasse, quod medici non videre. » *De bello civili gallico*. Bâle, 1582; p. 338.

(149) La Popelinière, t. II, f° 40 *a*. — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 243.

(150) La Popelinière, t. II, f° 47 *b*, 50 *a*.

(151) Capefigue, t. III, p. 118, Archives de Simancas.

(152) Le 27 avril, on délibère dans le conseil d'Etat d'Elisabeth sur ce qu'il convient de faire au sujet de Flessingue. Le 13 mai, on y propose d'assister ouvertement cette ville, mais on décide de se borner encore à le faire sous main; on n'enverra ostensiblement des secours que quand les Espagnols tenteront une descente en Angleterre, en Ecosse ou en Irlande. *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. IV, p. 438, 455, 461. — Le 3 juin, Fénelon mande que l'ambassadeur espagnol, fort disposé à des concessions, est bien accueilli à la cour. O. c., t. V, p. 43. — Bientôt cependant, des troupes et des munitions partent pour la Zéelande, « sans commission toutesfois, ny sans aulcune apparante authorité de ceste princesse, ny de son conseil. » Dépêche de Fénelon, 10 juillet. O. c., t. V, p. 60.

(153) *Mémoires* de Tavannes, p. 403 et suiv.

(154) Le 4 juin 1572, l'ambassadeur français Mondoucet écrit à d'Humières, sur des soupçons qui, dès le mois de mai, s'étaient élevés à Bruxelles au sujet des intentions de la France : « Monsieur, il s'est, depuis environ douze ou quinze jours, eslevé ung bruict icy que nous estions prests à entrer en quelque remuement. Et ay veu tant le duc d'Alve que les autres ministres du Roy catholique, avec lesquelz j'ay eu à négotier, estre en grand soubson et desfiance. Je n'en ay point sceu au vray entendre l'occasion. » Mondoucet fait différentes conjectures, sans trouver la vraie cause de ces soupçons. Les négociants d'Anvers étaient aussi déjà inquiets au sujet des intentions de la France. Bibl. impér., Ms. n° 8753, f° 218, original. — Il paraît que le duc d'Albe voyait les choses de plus loin que l'ambassadeur français. (*) Bientôt après il saisit même une lettre de Charles IX, prouvant la participation du roi aux mou-

Digitized by Google

vements dans les Pays-Bas. Le 19 juillet il écrit à Zayas : « J'ai en mon pouvoir une lettre du roi de France, qui vous frapperait de stupeur si vous la voyiez. » *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, publiée par Gachard. Bruxelles, 1851, in-4°, t. II, p. 269.

(155) Fénelon à Charles IX, 10 juillet 1572. *Corresp. diplomat.*, t. V, p. 43.

(156) On conserve à la Biliothèque impériale des copies contemporaines et officielles de plusieurs mémoires sur la matière, rédigés par ordre du roi, entre autres celui de Tavannes du 27 juin. Mss. n° 8677² (Mss. de Mesmes, n° 266), f° 84 et suiv.

(157) Catherine n'avait jamais eu de goût pour une guerre avec l'Espagne. (*) V. la relation de l'ambassadeur Aloyse Contarini, mars 1572, chez Ranke, *Histoire de France*, t. I, p. 303.— Cependant, fin juin, les relations entre la France et l'Espagne étaient si tendues, que les deux rois craignaient chacun d'être attaqués l'un par l'autre. V. la correspondance de M. de S. Goard, ambassadeur français à Madrid, chez Raumer, *Briefe aus Paris*, etc., t. I, p. 189 et suiv. — *Mémoires* de Tavannes, p. 412 et suiv.

(158) Le 14 juillet 1572 Charles IX écrit à Fénelon : « Et quant aux nouvelles que me mandés qui sont venues de Flessingues, je seray bien aise, à vous dire vray, que la Royne d'Angleterre s'embarque avec les Gueux bien avant, et qu'elle se déclare, par ce moyen, ouvertement contre le Roy d'Espagne. » *Corresp. diplomat.*, t. VII, p. 303.

(159) Walsingham, p. 254, 259. Dans une dépêche du 26 juillet, p. 264, il exprime sa manière d'envisager la situation en ces termes : « Si Dieu n'avoit pas suscité le Prince (d'Orange) pour donner de l'occupation à l'Espagne, il y a longtemps qu'il se seroit allumé chez nous un dangereux feu. Par conséquent, c'est nous secourir nous-mesmes que de le secourir, puisque nous devons courir la mesme fortune que lui. Toute la différence est que, si nous l'abandonnons, les premiers maux tomberont sur lui, et viendront ensuite à tous ceux de nous qui font profession de la mesme religion. »

(160) Walsingham, p. 247.

(161) Dépêche du même, du 13 juillet ; p. 258. — Charles IX à Fénelon, 11 juillet. *Corresp. diplomat.*, t. VII, p. 298.

(162) Walsingham, p. 259, 261.

(163) Aux yeux du maréchal de Tavannes (*Mémoires*, p. 413, 414) et du duc d'Albe, l'effet produit par cette nouvelle était décisif. Le duc d'Albe affirma même « que la crainte prinse au recouvrement de Vallantiennes et deffaictes de Genlis avoient contrainct prendre nouveau desseing ; » l'ambassadeur français se montra plus tard

Digitized by Google

très offensé de ces paroles. Dépêche de Saint-Geard à Charles IX, 15 novembre 1572. Groen van Prinsterer, t. IV, p. 23*.

(164) La Popelinière, t. II, f° 55 *a*.

(165) *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. V, p. 78.

(166) Walsingham, p. 263 et suiv. — Tavannes, p. 413.

(167) Tavannes, p. 413. — Walsingham, p. 263. — Wright, *Queen Elizabeth*, t. I. p. 426. — V. le discours de Coligny en faveur de la guerre de Flandre, chez La Popelinière, t. II, f° 44 et suiv., où la date seulement paraît inexacte.

(168) Coligny fit espérer au prince d'Orange un envoi de 12,000 arquebusiers et de 3,000 chevaux. Groen van Prinsterer, t. III, p. 490. — La Popelinière, t. II, f° 48 *a*. — Une lettre du prince d'Orange à Jean de Nassau, septembre 1572, prouve qu'il avait compté avec assurance sur l'arrivée de ces troupes. Groen van Prinsterer, t. III, p. 501 et t. IV, p. CIII.

(169) Tavannes, p. 416. — *Tocsin des massacreurs*, p. 78.

(170) Walsingham, p. 275.

(171) O. c., p. 276.

(172) Thomas Smith à Walsingham, 22 août 1572. O. c., p. 279.

(173) « Si vous tergiversez de delà et que vous agissiez *tam timide* et sous main par des édits, sans compter les excuses de vos ambassadeurs à Rome et à Venise, si, dis-je, vous agissez avec tant de timidité, vous qui avez *regem expertem odii, laboris amantem, cujus gens bellicosa jam pridem assueta est cædibus tam exterioris quam vestri sanguinis, quid faciemus gens otiosa et paci assueta, quibus imperat regina et ipsa pacis atque quietis amantissima?* » L. c.

(174) Encore le 9 août, Charles IX écrivit à Fénelon : « Il sera très bon que vous continuiez accortement à eschauffer, tant que vous pourrés, ceste Royne à se déclarer ouvertement, s'il est possible, contre le Roy d'Espagne ; car cellà faira qu'elle désirera davantage et tiendra plus chère la conservation de mon amitié, et que plus aisément elle consentira aussy au propos du mariage d'elle et de mon dict frère d'Alençon. » *Corresp. diplomat.*, t. VII, p. 313.

(175) Charles IX à d'Humières, de Blois, 13 août 1572. Bibl. impér., Mss. n° 8692, f° 36, original.

(176) Relations de Pétrucci, ambassadeur florentin à Paris, 20 et 23 août 1572. Chez Albéri, *Vita di Caterina de' Medici*, p. 328, Archives de Florence.

(177) La Popelinière, t. II, f° 12 *a*, 56 *b*.— « Omnia sunt hic valde tranquilla, et jam gustata pacis dulcedine paucissimi sunt, qui non abhorreant a bellis civilibus. » Hub. Languet à l'électeur de Saxe, 3 juillet 1571 ; lib. I. p. 173.

Digitized by Google

(178) Dans une lettre du 24 mai, Fénelon parle de cette restitution comme d'un fait accompli. *Corresp. diplomat.*, t. IV, p. 461.

(179) La lettre des Rochelois, 30 juillet, et la réponse de l'amiral, 7 août, chez La Popelinière, t. II, f° 58 *b* et suiv.; — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 252 et suiv.

(180) La Popelinière, t. II, f° 63 *a*.

(181) Le 4 mai. Capefigue, t. III, p. 82, Mss. de Béthune.

(182) Le 5 juillet. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 244 *b*.

(183) O. c., f° 242 *a*. — Varamundus (Hotman), *De furoribus gallicis*. Edinb., 1573; p. 21.

(184) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 270 *b*. — Déjà en décembre 1571, quand Coligny se trouvait à Châtillon et qu'on soupçonnait les Guise de méditer une attaque de son château, le roi le plaça sous la sauvegarde des troupes royales, pour prévenir les querelles privées. Le 13 décembre Coligny l'en remercia, dans l'intérêt de la paix publique. Bibl. impér., Mss. 8705, f° 25, original.

(185) La dispense, demandée de nouveau après la conversion de Henri, ne fut accordée que le 27 octobre.

(186) « Ceste populace, qu'on a toujours faite si terrible, ne demandoit qu'à vivre en repos, si l'ambition et la desloiauté des grans n'eust voulu abuser de sa facilité. » *Tocsin des massacreurs*, p. 103. — Paris passait alors pour être la ville la plus bigote de la France; la population était incessamment travaillée par les sermons fanatiques des curés et des moines. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 424 *a*.

(187) *Réveille-matin des François*, p. 46.

(188) O. c., p. 48. L'auteur a été témoin oculaire.

(189) Capefigue, t. III, p. 191, Registres de l'Hôtel de Ville.

(190) *Mémoires* de Tavannes, p. 418. M. Capefigue cite lui-même ce passage, t. III, p. 163. — Avec le récit de Tavannes s'accordent pleinement les *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 292 *a*.

(191) *Tocsin des massacreurs*, p. 112. — *De furoribus gallicis*, p. 20. — Le plus fougueux de ces prédicateurs était Sorbin, curé de Sainte-Foi, plus tard évêque de Nevers, auteur d'un panégyrique de Charles IX. — (*) V. de curieux extraits de sermons contre les huguenots, chez Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*. Paris, 1844, p. 6 et suiv.

* (192) V. le récit de l'entretien des deux princes, écrit par l'électeur lui-même le 12 décembre 1573, dans Mieg, *Monumenta pietatis et litteraria;* Francf., 1701, in-4°, t. I, p. 311 et suiv.; — et chez Wachler, *Die Pariser Bluthochzeit*, p. 110 et suiv.

(192 *bis*) Ce récit se trouve dans un manuscrit qui date, selon toute apparence, du commencement du XVIIe siècle; il est conservé

Digitized by Google

à la Bibliothèque impériale (fonds de Bouhier, n° 59), et porte le titre : *Discours du roy Henry troisiesme à un personnage d'honneur et de qualité estant près de Sa Majesté, sur les causes et motifs de la Saint-Barthélemy*. Nous ne pouvons pas décider si c'est l'original ou une simple copie. La personne à laquelle le prince fait ses communications, n'est pas nommée; elle n'est qu'indiquée par ces mots : « ... le personnage que je ne puis nommer, qui pour le rang qu'il tenoit pour sa personne estoit logé dans le chasteau près la chambre du Roy... » — Ce morceau remarquable a été inséré, conformément au manuscrit ci-dessus mentionné, dans les *Mémoires d'Estat*, publiés à Paris en 1665, t. II, p. 52 et suiv.; il est reproduit, dans cette forme, dans la collection de Mémoires de Petitot, t. XLIV, p. 496 et suiv., et à la suite de l'ouvrage de Wachler, *Die Pariser Bluthochzeit*, p. 95 et suiv. — Mais déjà longtemps avant la publication des *Mémoires d'Estat*, tout le contenu du récit, avec l'indication expresse que le personnage en question était Miron, le premier médecin du prince, avait trouvé une place dans l'*Histoire de France soubs les règnes de François Ier, Henry II, François II, Charles IX*, etc., rédigée par Pierre Matthieu, et publiée après sa mort par son fils. Paris, 1631; p. 368 et suiv. Pierre Matthieu, né en 1563, avocat à Lyon, ligueur et partisan des Guise, fut envoyé, en 1593, auprès de Henri IV, en qualité de député des Lyonnais; il s'attacha désormais à ce roi, qui le nomma historiographe de France; il se maintint dans la faveur de Louis XIII, et mourut en 1621 à Toulouse. Selon la *Biographie universelle*, « Matthieu était un mauvais écrivain, mais un honnête homme; malgré les défauts de son style..., on recherche encore quelques-uns de ses ouvrages pour les faits qu'ils renferment. » On peut donc admettre son témoignage comme véridique, quand il affirme que Miron, le premier médecin de Henri III, est l'auteur de la pièce qui contient des révélations si importantes sur les auteurs de la Saint-Barthélemy et sur leurs motifs.

(193) Tavannes, p. 358, l'appelle Morvert; les *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 272, Maurevel; le *Réveille-matin*, p. 50, Mont-Revel.

* (194) Selon Tavannes, p. 417, le maréchal de Retz ouvrit, au contraire, dans ce conseil un avis bien plus violent.

(195) Tavannes, p. 418, met au dimanche la visite du roi à l'amiral : c'est une erreur. Tous les autres documents s'accordent à dire qu'elle eut lieu le jour même où Coligny fut blessé, ainsi le vendredi. Tavannes ajoute que les huguenots se rendent « un matin au jardin des Thuilleries, » pour demander justice au roi. Mais le matin de quel jour? Le dimanche matin Coligny était déjà mort et le

Digitized by Google

massacre avait commencé. Il y a ici une confusion, qui s'ajoute aux autres inexactitudes des Mémoires de Tavannes.

(196) *Mémoires* de Marguerite de Valois, p. 48 et suiv.

(197) Selon Mackintosh (*History of England*, Londres, 1834; t. III), l'authenticité n'est pas suffisamment prouvée; il se fonde surtout sur l'absence d'un manuscrit original, et sur la publication tardive de la pièce dans les *Mémoires d'Estat* de 1665. Il paraît que l'historien anglais a ignoré que le récit est inséré dans l'Histoire de Pierre Matthieu, et que cet auteur est digne de toute confiance. — (*) M. Ranke qui, en 1835, admettait encore ce récit comme authentique (*Hist.-polit. Zeitschrift*, t. II, p. 594), croit aujourd'hui (*Histoire de France*, t. I, p. 314, note 1) qu'il est « apocryphe et dérivé d'une autre source; » il ajoute qu'il a « beaucoup de raisons » pour cette opinion; mais comme, au lieu de donner ces raisons, il se borne à les promettre pour une autre fois, il est permis de croire encore à l'authenticité de la pièce.

(198) M. Capefigue, t. III, p. 164 et suiv., en donne des extraits, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale. Mais quand il dit : « Les aveux du duc d'Anjou furent comme un cri de remords adressé à la Pologne, » il oublie une chose : c'est que ces aveux, faits à trois heures du matin à un confident intime, ne constituent pas un manifeste à la Pologne; on faisait au contraire les plus grands efforts pour persuader les Polonais de l'innocence de leur nouveau roi.

(199) « Le duc d'Anjou lui-même, dans un discours... qui paraît authentique, assure, etc. » Sismondi, t. XIX, p. 160.

(200) Albéri, p. 395 et suiv.

(201) On en jugera par le passage suivant. Le 24 décembre 1588, l'agent florentin Cavriana, écrivant à son gouvernement sur le meurtre de Henri de Guise dans l'antichambre du roi, ajoute cette réflexion : « Questa tragedia è molto relativa a quella del fu Ammiraglio di Coligni; poichè chi così cupidamente cercò la morte di lui, chi la tramò con insidie, chi volle vedere il nemico morto e gettato per la finestra, chi procurò che restasse qualche dì insepolto, e prima strascinato per le pubbliche vie; questo stesso è dato nella ragna del medesimo modo; e par giudizio divino sopra il quale non è giudizio nè sapere. » Chez Albéri, p. 399.

(202) V. les détails sur la blessure de Coligny et sur les événements qui la suivirent, dans *Vita Gasparis Colinii* (par Jean de Serres), s. l., 1575; p. 107 et suiv.; — *Réveille-matin des François*, p. 48 et suiv.; — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 272 et suiv.

(203) C'est par erreur que quelques historiens prétendent que le duc d'Alençon accompagna le roi dans cette visite.

Digitized by Google

(204) *Vita Gasp. Colinii*, p. 114 et suiv.; — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 279 et suiv.

(205) La Popelinière, t. II, f° 64 *b*; — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 278 *b*.

(206) La Popelinière, l. *c*.

(207) Charles IX à Fénelon, 22 août. *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. VII, p. 323. — *Réveille-matin*, p. 52.

(208) Registres et chroniques du bureau de la ville de Paris; chez Cimber et Danjou. t. VII, p. 211.

(209) *Réveille-matin*, p. 54.

(210) C'est ce que racontent Capilupi (chez Cimber et Danjou, t. VII, p. 432), et les *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 280 *b*.

(211) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 280 *b*. — *De furoribus gallicis*, p. 35.

(212) *Réveille-matin*, p. 57.

(213) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 282 *a*. — *Vita G. Colinii*, p. 124.

(214) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 283 *a*. — *Vita G. Colinii*, p. 126. — D'Aubigné, *Hist. univers.*, t. I, p. 540.

(215) *Réveille-matin*, p. 54, 57. — Capilupi assure que le samedi, après l'interrogatoire des domestiques du duc de Guise, les huguenots firent entendre « de grandes bravades et menaces » contre toute la maison de Guise (chez Cimber et Danjou, t. VII, p. 432). Ce fait est nié par les *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 280 *a*. — Selon l'auteur du *Tocsin des massacreurs*, p. 119, qui accuse le roi de la plus perfide préméditation, la chose se serait passée ainsi qu'il suit : « Vray est que ceux de la religion, qui estoient en bon nombre, offrirent à l'admiral de venger sa blessure par les armes *sur ceux de Guise*, qu'on sçavoit en estre auteurs, luy remonstrans qu'il n'y avoit espérance d'en avoir autre justice; mais il les pria affectueusement de ne l'entreprendre, de peur qu'ils ne rendissent sa cause pire ou odieuse, puisque ses ennemis avoient fait une faute qui ne se pouvoit desguiser ny excuser; et partant qu'ils devoient attendre avec luy ce que le Roy en feroit, qui luy avoit promis si solemnellement d'en faire une briefve et exemplaire justice. »

(216) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 284 *a*.

(217) Suivant Jean de Serres, *Comment. de statu rel. et reipubl.*, t. IV, f° 32 b., et les *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 280 *b*, cette conférence eut lieu au jardin des Tuileries, ce qui ne s'accorde pas avec les aveux du duc d'Anjou. Il se peut qu'au jardin on ait tenu un conseil, sans le roi, pour délibérer sur les moyens d'arracher à celui-ci son consentement; ces moyens trouvés, on se rendit dans son cabinet.

Digitized by Google

(218) Tavannes, p. 421.

(219) De Thou, t. IV, p. 591. — Davila, lib. V, cap. 1, p. 268. — (*) V. aussi Ranke, *Histoire de France*, t. I, p. 315, d'après la relation d'Olargui, secrétaire de l'ambassade espagnole.

(220) *De statu relig. et reipubl.*, t. IV, f° 33.

(221) Registres du bureau de la ville de Paris, chez Cimber et Danjou, t. VII, p. 213. — Suivant Brantôme (Œuvres, t. III. p. 456) le prévôt et les échevins firent d'abord des difficultés et parlèrent de leur conscience; mais le maréchal de Tavanne apaisa leurs scrupules par la menace de les faire pendre.

(222) Chez Cimber et Danjou, t. VII, d. 215.

(223) Le Palais de Justice actuel. — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 285 *a*.

(224) O. c., f° 288 *b*.

(225) « Leur prétexte estoit un bruit qu'ils firent courre, qu'on avoit descouvert une conspiration contre le Roy, sa mère et ses frères, par les huguenots..., partant le Roy commandoit qu'on ne pardonnast à pas un huguenot. Les courtisans et les soldats de la garde du Roy furent ceux qui firent l'exécution sur la noblesse. » *Réveille-matin*, p. 58. — Capilupi dit à son tour que ce sont les « seigneurs » qui commencèrent, avec les soldats, le massacre; le peuple ne fait que suivre : « et luy ayant esté donné congé de tuer les huguenots et de piller et saccager leurs maisons, on commença une tuerie fort cruelle, et fit-on une horrible boucherie de ces pauvres misérables. » Chez Cimber et Danjou, t. VII, p. 435.

(226) Dès le matin du dimanche, les « commissaires, quarteniers et dizeniers » de Paris allèrent de maison en maison, faisant tuer les « pauvres artisans, » sans distinction d'âge ni de sexe, et « estans à ce faire animez et induits par les ducs d'Aumale, de Guyse et de Nevers, qui alloient par les rues disans : Tuez tout, le Roy le commande. » *Réveille-matin*, p. 61. — Au quartier latin, où demeurait alors le jeune Sully, élève du Collége de Bourgogne, le massacre commença dès trois heures du matin. Sully se réfugia dans le collége, où il fut caché par le recteur, malgré l'opposition de deux *prêtres* qui parlaient de « vêpres siciliennes, » en disant qu'on avait formé le dessein de tuer tous les huguenots, jusques aux enfants à la mamelle. *Mémoires* de Sully, t. I, p. 10.

(227) *Réveille-matin*, p. 62 et suiv. — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 294 et suiv.

(228) M. Capefigue dit, t. III, p. 197, note 2, qu'il n'a trouvé que dans les *Mémoires de l'Estat de France*, que le roi ait tiré du « fameux balcon » sur les huguenots; il ajoute qu'il s'est assuré « par l'inspection d'un plan du Louvre à cette époque et l'opinion

Digitized by Google

de gens compétents, » que ce balcon n'existait pas. Mais lesdits Mémoires ne parlent d'aucun balcon; il y est dit que le roi se trouvait « *aux fenestres de sa chambre;* » l. c. On peut se faire une idée par là de la critique de M. Capefigue.

(229) *Réveille-matin*, p. 71.

(230) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 290 *a*. — *De furoribus gallicis*, p. 41.

* (231) Rapport de Mandelot, gouverneur de Lyon, à Charles IX, 5 septembre 1572; dans *Correspondance de Charles IX et du sieur de Mandelot*, publiée par P. Paris; Paris, 1830; p. 57.

(232) « Et ayant entendu par le Roy, ledict jour Sainct-Barthélemy, sur les onze à douze heures du matin, par les remonstrances qui luy en auroient esté faictes par lesdicts sieurs prévost des marchans et eschevins, que plusieurs, tant de la suitte de sadicte Majesté que des princes, princesses et seigneurs de la cour, tant gentilz-hommes, archers de la garde de son corps, soldats de la garde et suitte, que toutes sortes de gens et peuples meslé parmy, et soubz leur ombre, pilloient et saccageoient plusieurs maisons et tuoient plusieurs personnes par les rues, auroit esté enjoinct et commandé par sadicte Majesté ausdicts prévost des marchans et eschevins, sur leur susdicte remonstrance, plaintes et dolléances par eux faictes à sadicte Majesté des dictes pilleries, saccagemens de maisons et meurtres, monter à cheval et se accompagner de toutes les forces de ladicte ville, et faire cesser tous lesdicts meurtres, pilleries, saccagemens et sédition, et y avoir l'œil jour et nuict; ce qui auroit esté soigneusement faict et exécuté par lesdicts sieurs prévost des marchans et eschevins. » Registres du bureau de la ville de Paris, chez Cimber et Danjou, t. VII, p. 217.

(233) O. c., p. 219 et suiv. — La proclamation du roi pour le rétablissement de l'ordre fut publiée, à son de trompe, vers cinq heures du soir. *Réveille-matin*, p. 64.

(234) Le 24 août, au gouverneur de Bourgogne, au sénéchal de Poitou, au lieutenant général en Touraine. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 296 et suiv.

(235) Dépêche à Fénelon. *Corresp. diplomat.*, t. VII, p. 323: — Aux Suisses, *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 319 *b*, où il n'y a qu'une erreur de date.

(236) Chez Isambert, *Recueil des lois françaises*, t. XIV, p. 256.

(237) Registres du bureau de la ville de Paris, chez Cimber et Danjou, t. VII, p. 223.

(238) *Réveille-matin*, p. 67; — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 316 *a*.

(239) Dépêche à Fénelon, 25 août. *Corresp. diplomat.*, t. VII,

Digitized by Google

p. 325. — Instructions pour Schomberg, chez L'Estoile, *Journal de Henri III*. La Haye, 1744; t. I, p. 509 et suiv.

(240) La Popelinière, t. II, f° 67 *b*. — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 318.

(241) *Mémoires*, p. 419.

(242) De Thou, t. IV, p. 599. Il dit qu'en cette circonstance son père « fit un discours accommodé au temps. » La piété du fils, en conflit avec la conscience de l'historien, essaye vainement de présenter sous un jour moins défavorable la bassesse politique du président du parlement.

(243) La Popelinière, t. II, f° 67 *b*.

(244) Registres du bureau de la ville de Paris, chez Cimber et Danjou, t. VII, p. 225.

(245) Instructions envoyées à Fénelon, le 26 août. *Corresp. diplomat.*, t. VII, p. 3380 et suiv.

(246) Négociations du sieur de Schomberg, chez Moser, *Beitræge zum Staats- und Vœlkerrecht*, t. IV, p. 226 et suiv.

(247) « ... Si ce n'est toutesfois qu'ils soient les chefs, qui ont eu commandement pour ceux de la religion, ou qui ayent fait des pratiques et menées pour eux; et lesquels pourroient avoir eu intelligence de la conspiration susdicte. » Chez La Popelinière, t. II, f° 68 *a*; — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 322 *a*.

* (248) Instruction au comte de Charny, gouverneur de Bourgogne; « ... Et après que suivant l'intention de sadite Majesté il leur aura par cette voie douce (qui est celle qu'elle aime le mieux) cerché les moiens d'asseurer le repos entre sesdits sujets, et de mettre quelque asseurance entre les uns et les autres : ceux qui se conformeront en cela à la volonté de sadite Majesté, elle les y confortera et leur fera tous les meilleurs et plus doux traitemens qui lui seront possible. Mais s'il y avoit quelques-uns de la Religion qui se rendissent opiniâtres et rebelles à sadite Majesté, sans avoir esgard ausdites remontrances, et fussent assemblez en armes, faisans menées et pratiques contre le bien de son service : le dit sieur comte de Charny leur courra sus et les taillera en pièces, etc. » La Popelinière, t. II, f° 69 *a*; — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 374 *b*. — Instruction au sieur de Matignon, gouverneur de Normandie : « ... tellement qu'ils soient taillez en pièces comme ennemis de nostre couronne. » Bibl. impér., Ms. n° 8768, f° 28.

(249) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 355 *a*.

(250) Le 31 août, Henri de Guise écrivit à M. de Rancé : « Quant je vous ay dernièrement escript et mandé d'assembler tout ce que vous pourrez pour tascher à rompre ceulx qui tenoient la campagne et oppressoient le pauvre peuple en mon gouvernement, ce a esté

Digitized by Google

freschement après la mort de l'amyral et ses complices, et de la collère soubdaine que le Roy avoit de la conspiration descouverte contre Sa Majesté et ce qui la touche. Mais depuis, j'ay pensé que faisant la déclaration dont je vous envoye la coppie, chacun se doibt retirer et rompre de soy-mesmes, n'estant pas besoin d'user de la rigueur de mes lettres. » Groen van Prinsterer, t. IV, p. 10 *. Bibl. impér., Mss., coll. Dupuy, vol. 428.

(251) V. ci-dessus les ordres donnés le 30 août.

(252) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 327 et suiv.

(253) O. c., f° 342 *b* et suiv.

(254) O. c., f° 352 *b* et suiv.

(255) O. c., f° 332 *b* et suiv.

* (256) *Discours du massacre de ceux de la religion réformée, fait à Lyon par les catholiques en* 1572 (par Jean Ricaud). S. l., 1574; inséré en grande partie dans les *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 358 et suiv.; réimprimé dans Gonon, *Histoire lamentable, contenant au vrai toutes les particularités des cruautés, massacres, etc., exercés... à Lyon*. Paris, 1848. — Mandelot à Charles IX, 2 septembre; *Corresp.* de Mandelot, p. 45.

(257) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 408 et suiv. — (*) Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*. Paris, 1841; t. III, p. 116 et suiv.

(258) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 416 *b* et suiv.

(259) O. c., f° 359 *b*; 406 et suiv. — (*) Sur la fameuse lettre à Charles IX, attribuée au vicomte d'Orte, gouverneur de Bayonne, et qui paraît apocryphe, V. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*. Paris, 1853; t. I, p. 208, 488.

(260) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 407 *b*. — (*) *Bulletin*, etc., p. 59.

(260 *bis*) Papire Masson, *Histoire de Charles IX*, chez Cimber et Danjou, t. VIII, p. 336. — La Popelinière, t. II, f° 70 *b*. — De Thou, t. IV, p. 607. — *Mémoires* de Sully, t. I, p. 12. — Péréfixe, *Histoire d'Henri IV*. Paris, 1821; p. 21. — (*) Prisbac, dans un pamphlet publié en 1573, évalue à 30,000 le nombre des personnes tuées. *Mémoires de l'Estat de France*, t. II, f° 28 *b*.

(261) *Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy*, chez Cimber et Danjou, t. VII, p. 524 et suiv.

(262) *Réveille-matin*, p. 78. — *De furoribus gallicis*, p. 63. (*) Prisbac parle aussi de 100,000 familles ruinées. *Mémoires de l'Estat de France*, t. II, f° 32 *a*.

(263) Caveirac, l. c. note 261, p. 533.

(264) V. l'édit du 16 octobre. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 554 *b*. La Popelinière, t. II, f° 84 *a*.

Digitized by Google

(265) La Popelinière, t. II, f° 77 *a*, 79 *a*. — Du Rosier revint plus tard au protestantisme.

(266) V. les lettres de Henri de Navarre, du prince de Condé et du pape, dans les *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 538 *b* et suiv., et chez La Popelinière, t. II, f° 81 et suiv. — La bulle d'absolution et la dispense pour le mariage, datées du 27 octobre, ont été publiées par M. Champollion-Figeac, dans les *Documents inédits, tirés des collections des manuscrits de la Bibliothèque royale*. Paris, 1841; t. I, p. 713.

(267) Après la Saint-Barthélemy, on a prétendu que Catherine avait remis à Strozzi, partant pour l'ouest, des lettres cachetées qu'il ne devait ouvrir que le 24 août, et qui contenaient l'annonce de ce qui se passerait à Paris et l'ordre de s'emparer de La Rochelle. C'est une des nombreuses inventions postérieures à l'événement et destinées à l'expliquer. Capilupi est le premier qui en parle, pour mieux louer la ruse (chez Cimber et Danjou, t. VII, p. 422); Jean de Serres (*Comment. de statu rel. et reipubl.*, t. IV, f° 24 *b*) et d'autres historiens protestants s'en sont emparés pour mieux flétrir la ruse.

(268) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 357 et suiv.

(269) Le 8 septembre. O. c., f° 515.

(270) Tavannes, p. 439.

(271) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 380 *a*.

(272) O. c., f° 404.

(273) Déclaration du 8 octobre. O. c., f° 549.

(274) Le duc d'Anjou avait sans doute de bonnes raisons pour fermer à jamais la bouche à Cavaignes. Le 3 septembre il écrivit à Fénelon de le faire arrêter comme conspirateur et de le faire conduire à Paris. Mais Cavaignes ne s'était pas enfui en Angleterre; c'est en France même qu'il avait trouvé un asile et qu'il fut pris. *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. VII, p. 334.

(275) *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 565 et suiv.

(276) Lettres patentes du 28 octobre. O. c., f° 577 et suiv.

(277) Instructions du 3 novembre. O. c., f° 580 *b* et suiv.

(278) Lettres patentes du 6 novembre. O. c., t. II, f° 14 *b* et suiv. — Chez La Popelinière, t. II, f° 115 et suiv., la date est le 5 nov.

(279) Raumer, *Briefe aus Paris*, t. I, p. 190.

(280) O. c., p. 191. — Chez Capefigue, t. III, p. 251 et suiv., on trouve une série de lettres officielles, tirées des Papiers de Simancas; elles ne contiennent que des assurances d'amitié et d'autres politesses de cour, qui ne servent en rien à l'éclaircissement des faits.

(281) « ... A l'improviste et non à la délibération. » Raumer, *Briefe aus Paris*, t. I, p. 192. — Dépêche de Saint-Goard, du 12 septembre. Grœn van Prinsterer, t. IV, p. 12 *.

Digitized by Google

(282) Grœn van Prinsterer, t. IV, p. 12*, 28*.

(283) « Je sçay asseurément que don Diégo a escript de deçà que l'exécution faicte sur l'admiral et ses adhérans estoit advenue *inopinément et par contraincte*, ne pouvant moins. Je ne me suis pas teu de parler contre tous qui eurent telles opinions. » Saint-Goard à Catherine, 15 novembre 1572. Grœn van Prinsterer, t. IV, p. 22*.

(284) Saint-Goard à Charles IX, 15 novembre. O. c., p. 23*. — Louis de Nassau à Charles IX. O. c., p. 86*. — Raumer, *Briefe aus Paris*, t. I, p. 192. — Encore après la Saint-Barthélemy, le duc d'Albe disait au sujet de l'insurrection des Flandres, « sibi a *Rege Galliæ* conflatum esse hoc bellum, et Reginam Angliæ ab ipso impulsam ad mittenda auxilia Orangio. » Hub. Languet à l'électeur de Saxe, 30 novembre 1572; lib. I, p. 184. — En septembre, le prince d'Orange écrit à Jean de Nassau, qu'il avait fondé son principal espoir sur la France et sur les arquebusiers promis par Coligny, et que la Saint-Barthélemy a été « un coup de massue » pour sa cause, comme pour celle de la liberté religieuse dans l'Europe entière. Grœn van Prinsterer, t. III, p. 501 et suiv.

(285) Bibl. impér., Ms. n° 8677[3] (coll. de Mesmes, 267), f° 145 et suiv., copie.

(286) L. c., f° 142 et suiv.

(287) Mackintosh, *History of England*. Londres, 1834; t. III, p. 354, append. F, d'après des extraits faits à la Bibl. du Vatican, et communiqués à l'auteur par Chateaubriand.

(288) « In questo poco di tempo corso dopo che fu ferito l'Amiraglio, l'Ugonotti hanno sempre parlato e trattato arrogantissime, e in particolare hieri Rosciafoco e Teligny dissero alla Regina parole troppo insolenti. Se l'archibugiata ammazava subito l'Amiraglio, non mi risolvo a credere che si fusse fatto tanto a un pezzo. » Dépêche du 24 août, chez Mackintosh, t. III, p. 355, Append. G.; Bibl. du Vatican.

(289) Voici les paroles du nonce: « Qual regina in progresso di tempo intende poi non solo di revocar tal editto, ma per mezo de la giustizia di restituire la fede cattolica nel (nell') antica observanza, parendogli che nessuno ne debba dubitare, adesso che hanno fatto morire l'Amiraglio con tanti altri huomini di valore, conforme a ragionamento altre volte havuto con esso meco, essendo a Blès, e trattando del parentado di Navarra e dell' altre cose che correvano in quei tempi, il che essendo vero ne posso rendere testimonianza, e a N. S. e a tutto il mondo. » (Chez Mackintosh, l. c., p. 356). Ce passage présente une certaine difficulté; on peut se demander: qu'est-ce que le nonce considère comme conforme à l'entretien que Catherine avait eu avec lui à Blois? Est-ce l'assurance de voir refleurir le catholicisme, ou est-ce le meurtre de Coligny et des hu-

Digitized by Google

guenots? Albéri pense que c'est ce dernier fait; au moyen de cette interprétation même, il croit pouvoir affaiblir le témoignage de Salviati, trop défavorable à Catherine pour être vrai. Voici, en résumé, son argumentation : Salviati, pour se donner de l'importance, veut se faire passer pour avoir été initié par la reine à ses plus secrets desseins; mais dans la même dépêche, il affirme, ce qu'il répète aussi plus tard, que si l'amiral avait été tué dès le 22 août, le massacre n'aurait pas eu lieu. Or c'est là une contradiction manifeste, qui ne prouve que « l'absurdité et la fatuité de monseigneur le nonce » (« *assurdità e fatuità di monsignore* »); celui-ci ne mérite donc pas d'être cru, en tout ce qu'il rapporte sur la Saint-Barthélemy et sur la part qu'y aurait prise la reine. — Quant à nous, nous nous ferions un cas de conscience de nier aussi légèrement le bon sens d'un nonce apostolique, écrivant ses rapports avec tout le calme nécessaire pour ne pas se troubler l'esprit. Au surplus, le diplomate romain ne serait pas seulement absurde pour s'être mis en contradiction avec lui-même, il aurait commis l'absurdité plus grande encore de s'accuser lui-même; car comment se justifier du reproche de n'avoir jamais communiqué à la cour de Rome un dessein aussi grave, si réellement il l'a su? Il nous semble que tout s'éclaircit, et que le bon sens du nonce est sauvé, si nous rapportons le mot « *conforme* » à l'intention de la reine de rétablir partout le catholicisme; il suffit, à cet effet, d'adopter la ponctuation que nous avons introduite dans le texte italien. Il était dans la nature des choses qu'à Blois, où Catherine désirait obtenir la dispense pour le mariage de Navarre, elle protestât de sa sollicitude pour le catholicisme, et qu'elle représentât même l'union de sa fille avec un hérétique comme le meilleur moyen d'en préparer le rétablissement. Bientôt après, également pour obtenir la dispense, elle fit le même espoir au légat Alessandrino (Gabutius, *De vita Pii V*, p. 150); ce fut encore par cet espoir que, dans sa lettre au pape du 24 août, Charles IX tâcha d'adoucir l'effet que devait produire à Rome l'annonce du mariage accompli. Il est fort probable qu'on ait alors renouvelé ces mêmes assurances en présence du nonce, et prié celui-ci de confirmer par son témoignage qu'on n'avait jamais eu d'autre intention. Effectivement, Salviati atteste cette intention; et en rappelant, à cette occasion, les promesses qu'on lui avait faites à Blois, il n'est pas plus absurde qu'en faisant mention du massacre des protestants; ce massacre était en tout cas une garantie de la conduite ultérieure de la cour, que la Saint-Barthélemy ait été préméditée ou non.

(290) Mackintosh, t. III, p. 356, Append. H., Bibl. du Vatican. Salviati, en disant que l'assassin était un Allemand, confond Montravel avec Besme.

Digitized by Google

(291) « Lei medesima (la reine) rammemorandolo (son dessein) al presente a Monsr. Salviati suo parente, che si ritrova là nuncio, gli disse, che si ricordasse e li facesse fede (come il nuncio l'afferma) di quello che in secreto mandò a dir per lui al Papa passato, che presto avrebbe veduto le vendette sue e del re contra questi della religione. » Relation de Micheli, chez Ranke, *Historisch-politische Zeitschrift*, t. II, p. 598. — Comme ce passage est détaché d'un contexte qui n'est pas encore publié, il est impossible d'en apprécier la véritable portée.

(292) Mackintosh, t. III, p. 357, Bibl. du Vatican.

(293) Cette inscription est ainsi conçue : « Carolus IX, christianissimus Francorum Rex, zelo zelatus pro Domino Deo exercituum, repente, velut angelo percussore divinitus immisso, sublatis una occidione propè universis regni sui *hereticis perduellibusque*,... tanti beneficii immemor nunquam futurus,... tantam felicitatem, quæ Beatissimi Patris Gregorii XIII pontificatûs initio, non multò post ejus admirabilem et divinam electionem evenerit, una cum orientalis expeditionis constantissima et promptissima continuatione, ecclesiasticarum rerum instauratione, *marcescentis religionis vigorem et florem certò portendere auguratur.* » *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. VII, p. 431. Cette inscription fut aussitôt publiée à Paris, avec cette addition : « Carolus tituli sancti Apollinaris S. R. E. card. de Lotharingia hoc omnibus significatum et testificatum esse voluit. Anno M.D.LXXII. VI Id. Septemb. » Bibl. impér., Ms. n° 744, f° 58 ; fonds Dupuy. — (*) En même temps on frappa à Rome une médaille avec cette légende : « *Ugonottorum strages.* 1572. — *Gregorius XIII. Pont. Max. An. I.* » Elle est représentée dans les *Numismata pontificum*, par le jésuite Bonanni, Rome, 1689, in-fol., t. I, p. 336. V. sur cette médaille, dont on voudrait nier l'existence : *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. I, p. 240 et suiv., t. II, p. 137 et suiv.

* (294) « Vostre vice-roy, ô François, pour faire un jour observer absolument et entièrement les ordonnances du Roy son supérieur (Dieu), pour exécuter les sainctes entreprinses qui le rendront immortel et au ciel et aux bouches des hommes, a mille fois, avec une patience incroyable, exposé et le Royaume, et le proffit et l'utilité, et l'honneur, et la dignité, et la vie propre à des dangers très évidens, et finalement il a rendu le manteau de couleur céleste et des lis d'or à ceste belle France qui cydevant estoit habillée de deuil et de noir. Il a rendu la bénédiction au Royaume qui sembloit estre accablé d'une horrible malédiction. Il a rebasty et r'édifié les temples, relevé les croix abbatues, redressé ses images. Quoy plus? Il a restabli la vraye religion chrestienne en un païs très chrestien. Il a purgé de

Digitized by Google

l'infection de l'hérésie tout ce qui est entre la Garonne et les mons Pyrénées, entre le Rhosne et le Rhin et la mer, et *judicium portaverunt*, catholiques François, *qui vos conturbabant quicunque erant illi.* » *Sermons* de François Panigarole; Paris, 1599, in-8°, f° 318 *b*.

(294 *bis*) La dédicace est datée du 22 octobre 1572. La première édition fut faite par un huguenot, simultanément avec une traduction française. V. les deux préfaces, chez Cimber et Danjou, t. VII, p. 403 et suiv.

(295) Dépêches du 2 septembre et du 2 novembre. *Corresp. diplomat.*, t. V, p. 116, 192.

(296) Walsingham, p. 314, 317, 330, 337.

(297) *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. V, p. 120, 138.— (*) Sir Thomas Smith à Walsingham, 11 septembre 1572; *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. I, p. 363 et suiv.—M. Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, 2e édit., Paris, 1852; t. II, p. 189.

(298) Walsingham, p. 320. — *Corresp. diplomat.* de Fénelon, t. V, p. 161.

(299) *Corresp. diplomat.*, t. V, p. 161, 174, 196.

(300) O. c., p. 200.

(301) O. c., p. 196. — (*) Lettre de Languillier, gentilhomme protestant du Poitou, à lord Burghley, de La Rochelle, 22 octobre 1572; *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. II, p. 143 et suiv.

(302) *Corresp. diplomat.*, t. V, p. 175.

(303) O. c., p. 216 et suiv. — Walsingham, p. 351.

(304) Charles IX à Fénelon, 22 septembre 1572. *Corresp. diplom.*, t. VII, p. 363.

(305) Grœn van Prinsterer, t. IV, p. 31, 20*, 30*.

(306) Dépêches de Schomberg, de Cassel, 29 août 1572. O. c., t. IV, p. 9*.

(307) O. c., t. IV, p. 12* et suiv.

(308) Schomberg à Charles IX, 9 octobre. Chez L'Estoile, *Journal de Henri III*, t. I, p. 519 et suiv. — Le même au même, 9 janvier 1573. *Négociations de Schomberg*, chez Moser, *Beitræge zum Staats-und Vœlkerrecht*, t. IV, p. 242 et suiv.—(*) V. l'opinion de l'empereur sur la Saint-Barthélemy dans sa lettre à Lazare de Schwendi, 22 février 1574, chez Goldast, *Constitutiones Imperii;* Francfort, 1607, in-fol., t. III, p. 208.

(309) Dépêche du 7 novembre. Grœn van Prinsterer, t. IV, p. 20*.

(310) O. c., t. IV, p. 22.

(311) « Je n'y ay eu peu de peyne pour remédier à leurs artifices

Digitized by Google

en ces événements, ayant publié et voulu fère croire par le monde que nous avyons juré ensemble la ruyne de tous ceulx qui font profession d'autre religion que la nostre, et que ce que j'avoys faict, estoit avecques eulx prémédité de longtemps. De faict leurs persuasions ont esté receues pour sy fort vraysemblables, estant confortées d'allées et venues de ceulx qu'ilz ont envoyés vers moy, que sy la pure vérité n'eust de soy eu assez de force pour surmonter son contraire, j'estime qu'ilz fussent parvenus au dessein de leurs intentions, et ils ne m'eussent seullement esloigné et distraict l'amytié de la Royne d'Angleterre et des Princes et cantons protestans, mais ils se la fussent acquise et asseurée à mon dommaige. » Charles IX à Saint-Goard, 20 janvier 1573. Grœn van Prinsterer, t. IV, p. 28 *.

(312) « Vous asseurerez toujours les Princes que... les choses que l'on vous a escrites de ce qui est advenu en ce Royaulme sont véritables *et advenues inopinément sans avoir esté en façon que ce soit préméditées;* que le Roy... et moy n'avons jamais eu ni n'avons aulcune intelligence avec le Roy d'Espagne contre ceulx de la Religion, et que ce sont toutes impostures que ce que l'on en dict journellement aux princes, comme vous entendrez encores plus amplement de M. le comte de Retz. » Le duc d'Anjou à Schomberg, 17 novembre 1572. Grœn van Prinsterer, t. IV, p. 26 *. — V. les instructions pour Schomberg, du 15 février 1573, chez Moser, O. c., t. IV, p. 253 et suiv., 271 et suiv.

(313) V. la lettre de Montluc du 28 octobre. et deux postérieures, dans les *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 594 *b* et suiv.; t. II, f° 61 *b* et suiv. Le rusé évêque dit du duc d'Anjou : « C'est un prince qui, ayant esté nourry en l'ancienne et catholique religion, est tant juste et modéré, si bien expérimenté et façonné aux affaires d'importance, et en diverses choses, qu'il est adroit entre tous autres pour appaiser les diverses opinions qui sont aujourd'huy en la Religion : *estant au reste le principal conseiller et autheur de paix et liberté.* » T. I, f° 595 *b*. Et ailleurs : « Tous les François tiennent pour certain, qu'alors qu'on luy en demanda son avis, il respondit *que ce luy seroit déshonneur de consentir et avoir part à ceste délibération* qu'on prenoit de massacrer nuds ceux lesquels par tant de fois il avoit vaincus bien armez et équipez. » T. II, f° 68 *b*.

(314) *Epistola ad Franc. Portum Cretensem, in qua docetur persecutiones Ecclesiarum Galliæ non culpa eorum, qui religionem profitebantur, sed eorum, qui factionem et conjurationem (quæ caussa appellabatur) fovebant, accidisse.* S. l., 1572 et 1574, in-4°. Traduit en français, s. l., 1572; inséré dans les *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, p. 450 et suiv. — (*) V. sur cet ignoble pamphlet et son auteur, la *France protestante*, t. III, p. 348. —

Digitized by Google

L'athée dont il est parlé dans le libelle est Théodore de Bèze, auquel Carpentier devait de l'argent; au lieu de le lui rendre, il le paya d'outrages.

(315) « Je vous envoye une douzaine de livres d'une épistré faicte par Carpentier, que je désire qui soit secrètement publiée et faicte courir de main en main, sans que l'on saiche que cella vient de vous ny de moy, mais que l'on aye et croye qu'elle a esté imprimée en Allemaigne. Je vous y en envoyerai d'ici à quelque temps, qui seront en françois, dont il faudra que faciez de mesmes. » Charles IX à Fénelon, 3 décembre 1572; *Corresp. diplomat.*, t. VII, p. 402.

(316) *Response de* François Portus *Candiot aux lettres diffamatoires de Pierre Carpentier, advocat. Pour l'innocence des fidèles serviteurs de Dieu et obéissans sujets du Roy, massacrez le 24 d'aoust* 1572, *appelez factieux par ce plaidereau.* Inséré dans les *Mémoires de l'Estat de France,* t. I, f° 474 et suiv.

(317) *Ornatissimi cujusdam viri de rebus gallicis ad Stanislaum Elvidium epistola.* Paris, 1574. L'épître est datée du 1er novembre 1572; Elvidius désigne Joachim Camérarius.

(318) *Response à une épistre commençant : Seigneur Elvidè, où est traitté des massacres faits en France en l'an* 1572, par Pierre Burin; adressée à Guill. Papon; dans les *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 621 et suiv.— *Responsio Stanislai Elvidii ad epistolam ornatissimi cujusdam viri, etc.* S. l., 1573, in-4°, avec la lettre de Pibrac. Traduit en français, et inséré, avec la traduction de la lettre de Pibrac, dans les *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, f° 636 et suiv.

(319) Zachariæ Furnesteri, *Defensio pro justo et innocente tot millium animarum sanguine in Gallia effuso, adversus Montlucii calumnias.* S. l., 1573. Traduct. française, dans les *Mémoires de l'Estat de France*, t. II, f° 70 et suiv.

* (320) Capefigue, t. III, p. 202. Bibl. impér., Mss. Béthune, n° 8684, f° 92.

* (321) *Response de* Wolfgang Prisbachius *à une harangue soustenant les massacres et brigandages commis en France, prononcée en l'assemblée des Ligues, imprimée et publiée en langue allemande.* Cette réponse parut d'abord en latin, puis en allemand, s. l., 1573, in-4°; la traduction française se trouve dans les *Mémoires de l'Estat de France*, t. II, f° 28 *b* et suiv.

(322) Les plus intéressants de ces écrits sont : *De furoribus gallicis; horrenda et indigna Amiralli Castillionei, nobilium atque illustrium virorum cæde, etc. Ernesto Varamundo Frisio auctore.* Edinbourg, 1573; 1574, in-4°. Trad. en franç., s. l. (Bâle) 1573; en allem., s. l., 1573, in-4°. La traduction française contient quelques

Digitized by Google

détails qui ne se trouvent pas dans le texte latin. L'auteur est le jurisconsulte Fr. Hotman. Selon lui, le massacre fut décidé le samedi après midi, sur la proposition de Catherine. — *Dialogi ab Eusebio Philadelpho cosmopolita in Gallorum et cæterarum nationum gratiam compositi.* Edinb., 1574. Le premier de ces dialogues avait paru dès 1573, en français, à Bâle, in-12, et en latin, à Orange, in-8°. Les deux parurent à Edinbourg, 1574, sous le titre : *Le Réveille-matin des François et de leurs voisins.* Dans ce traité, on soutient la préméditation du massacre. Les bibliographes ne sont pas d'accord sur l'auteur. Les uns l'attribuent à Théodore de Bèze, d'autres à Nicolas Barnaud; selon Cujas, l'auteur serait Doneau; MM. Haag, qui avaient adopté cette opinion (*France protestante*, I, 255), paraissent y avoir renoncé depuis, car, dans l'article consacré à Doneau, t. IV, p. 304 et suiv., le *Réveille-matin* n'est plus mentionné. M. Sayous (*Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation*, Paris 1841; t. II, p. 40 et suiv.) se prononce pour Hotman, à cause de l'analogie des idées et du style. — *Discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de la Reyne Catherine de Médicis.* S. l., 1575. Inséré dans les *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, f° 422 *b* et suiv.; dans le *Recueil des diverses pièces servant à l'histoire de Henri III*, Cologne, 1683; in-12, et dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. IX, p. 1 et suiv. Il en existe une traduction latine fort rare, sous le titre : *Legenda S. Catharinæ Mediceæ, reginæ matris, vitæ, actorum, et consiliorum quibus universum regni Galliæ statum turbare conata est.* S. l., 1575. Cette pièce est ordinairement attribuée à Henri Estienne; mais, suivant M. Sayous (O. c., t. II, p. 100 et suiv.), rien n'y rappelle le genre de cet écrivain. L'opinion de l'auteur de ce vigoureux pamphlet est que Catherine avait projeté l'extermination, non-seulement des huguenots, mais de tous les chefs de la noblesse, afin de régner seule. — *Le Tocsain contre les massacreurs et auteurs des confusions en France.* Reims, 1577 et 1579, admet la préméditation. C'est là aussi l'opinion exprimée dans les *Mémoires de l'Estat de France*, dont l'auteur est probablement Simon Goulard. — Jean de Serres, dans ses *Commentarii de statu religionis et reipublicæ*, voit partout la dissimulation et la longue préparation du crime; cependant il ne croit pas que les puissances étrangères aient été dans le secret; il pense que la dernière résolution d'exécuter le projet n'a été prise que la veille du massacre.

FIN DES NOTES.

Digitized by Google

28 8 1861.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google